



# Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : 210934-Bourcey

Date du repérage : 23/09/2021



Désignation du ou des bâtiments		Désignation du propriétaire	
<p><i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... <b>Haute-Garonne</b> Adresse : ..... <b>Bel Air</b> Commune : ..... <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b> <b>Section cadastrale 000A02, Parcelle(s)</b> <b>n° 602, 604 et 605,</b></p> <p>Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>Ce bien ne fait pas partie d'une</b> <b>copropriété Lot numéro : NC,</b></p> <p>Périmètre de repérage : <b>Ensemble immobilier composé d'une</b> <b>maison principale, d'une maison</b> <b>secondaire, de 3 appartements et d'un</b> <b>atelier dans un 3ème bâtiment et d'un</b> <b>centre équestre.</b></p>		<p><i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... <b>Indivision BOURCEY</b> Adresse : ..... <b>Bel Air</b> <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-</b> <b>MARIE</b></p>	
Objet de la mission :			
<input checked="" type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente	<input checked="" type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique	
<input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz		
<input checked="" type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité		

# Résumé de l'expertise n° 210934-Bourcey

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : ..... **Bel Air**






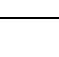





Commune : ..... **31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

**Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC,**

Périmètre de repérage : .... **Ensemble immobilier composé d'une maison principale, d'une maison secondaire, de 3 appartements et d'un atelier dans un 3ème bâtiment et d'un centre équestre.**

	Prestations	Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Sécheresse) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien
	DPE Maison Principale	<b>150</b> kWh/m <sup>2</sup> /an   <b>39</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an   <b>D</b> Numéro enregistrement ADEME : 2131E0388710P
	DPE Maison Secondaire	<b>200</b> kWh/m <sup>2</sup> /an   <b>6</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an   <b>D</b> Numéro enregistrement ADEME : 2131E0388258F
	DPE Loft	<b>205</b> kWh/m <sup>2</sup> /an   <b>6</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an   <b>D</b> Numéro enregistrement ADEME : 2131E0388087Q
	DPE 1 <sup>er</sup> gauche	<b>169</b> kWh/m <sup>2</sup> /an   <b>5</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an   <b>C</b> Numéro enregistrement ADEME : 2131E0388167S
	DPE 1 <sup>er</sup> droite	<b>180</b> kWh/m <sup>2</sup> /an   <b>5</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an   <b>D</b> Numéro enregistrement ADEME : 2131E0388208H



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **210934-Bourcey** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE.

Je soussigné, **GERIQUE Jérôme**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

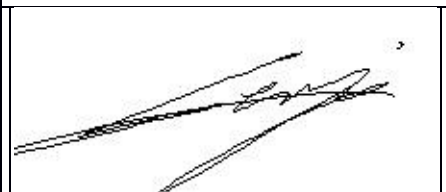
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	28/06/2028 (Date d'obtention : 29/06/2021)
Gaz	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	28/06/2028 (Date d'obtention : 29/06/2021)
Termites	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	28/06/2028 (Date d'obtention : 29/06/2021)
Electricité	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	28/06/2028 (Date d'obtention : 29/06/2021)
DPE sans mention	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	28/06/2028 (Date d'obtention : 29/06/2021)
Plomb	GERIQUE Jérôme	LCC QUALIXPERT	C2475	20/03/2022 (Date d'obtention : 21/03/2017)

- Avoir souscrit à une assurance (Groupama d'Oc n° 40668491 valable jusqu'au 31/12/2021) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



**Groupama**

Votre agence  
CL MURET SUD TOULOUSAIN 1  
16 AV JACQUES DOUZAINS  
31000 MURET  
T4 : 0561957844 (côté d'un sept) (local)

Votre contact  
SOUSCRIPTION DES PROFESSIONNELS  
T4 : 0969 330 319 (côté d'un appel local)  
Mail : souscription@groupama-oc.com

Vos références  
N° client / identifiant interne : 28944881  
N° souscripteur : 40668491X  
N° contrat : 406684910001

EURL DPS  
M. GERIQUE JEROME  
9 CHEMIN DE LA SALVETAT  
31770 COLOMIERS

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :  
EURL DPS

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :  
GROUPAMA D'OC

Atteste que vous avez souscrit le contrat ci-dessus référencé, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue lors de l'exécution des travaux confiés ou du fait de ces travaux.

Vous exercez la profession : Expert en diagnostic technique immobilier

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (2)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (1)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</li> <li>o Vol du fait des préposés</li> </ul> </li> <li>• Faute inexcusable de l'employeur</li> </ul>	16 000 000 € tous dommages consécutifs par année d'assurance  1 500 000 € par sinistre  15 000 € par sinistre	Dommages corporels : Sans Dommages matériels et immatériels : Franchise optionnelle indiquée dans vos conditions personnelles Sans franchise



GROUPAMA D'OC  
1, rue Villafleur CS 93103 31131 BALMA CEDEX  
www.groupama.fr  
entité agréée par le Code des Assurances et soumise à l'autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 94059 75005 Paris Cedex 08



**Groupama**

N° souscripteur : 40668491X

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (2)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (1)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages consécutifs dont :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dommages matériels et immatériels – Préjudice écologique</li> <li>o Frais de remboursement des mesures conservatoires</li> </ul> </li> </ul>	765 000 € par année d'assurance  300 000 € par sinistre  10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre	Dommages corporels : Sans Autres dommages : 1,2 FFB

Responsabilité civile Etudes, Conseils, Professions Libérales	1 000 000 € par année d'assurance et 600 000 € par sinistre  80 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : Sans Autres dommages : 10 % de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 241 € et un maximum de 1 204 €
--	---	--

(1) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice F.I.-B (988,10 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018) sauf particularités  
(2) Montants non indexés

**Etendue Territoriale de la garantie**

La garantie s'exerce dans les pays de l'Union Européenne ainsi que dans les pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.). Pour la garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement, la garantie s'exerce en France métropolitaine, dans les Départements et Territoire d'Outre-Mer ainsi que dans la principauté de Monaco.

La présente attestation est valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Balma, le 6 janvier 2021

Pour la Caisse Locale, par délégation :  
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



GROUPAMA D'OC  
1, rue Villafleur CS 93103 31131 BALMA CEDEX  
www.groupama.fr  
entité agréée par le Code des Assurances et soumise à l'autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 4 Place de Budapest CS 94059 75005 Paris Cedex 08

Certificat N° C2475

Monsieur Jérôme GERIQUE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

<b>Amiante sans mention</b>	<b>Certificat valable</b> Du 29/06/2021 au 28/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine</b>	<b>Certificat valable</b> Du 29/06/2021 au 28/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	<b>Certificat valable</b> Du 29/06/2021 au 28/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures de gaz</b>	<b>Certificat valable</b> Du 29/06/2021 au 28/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Etat des installations intérieures d'électricité</b>	<b>Certificat valable</b> Du 29/06/2021 au 28/06/2028	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	<b>Certificat valable</b> Du 21/03/2017 au 20/03/2022	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de

Date d'établissement le mardi 29 juin 2021

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative

**Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).**

F09 Certification de compétence version N 010120  
LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

# Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030  
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011  
 Date du repérage : 23/09/2021

Adresse du bien immobilier
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : ... <b>Haute-Garonne</b> Adresse : ..... <b>Bel Air</b> Commune : ..... <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b> <b>Section cadastrale 000A02,</b> <b>Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,</b> Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : <b>Ce bien ne fait pas partie d'une</b> <b>copropriété Lot numéro : NC,</b>


Donneur d'ordre / Propriétaire :
Donneur d'ordre : <b>Indivision BOURCEY</b> <b>Bel Air</b> <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>  Propriétaire : <b>Indivision BOURCEY</b> <b>Bel Air</b> <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>

Le CREP suivant concerne :			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
X	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>
L'occupant est :		<b>Le propriétaire</b>	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		<b>Indivision BOURCEY</b>	
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		Oui	Nombre total : <b>2</b> Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	<b>GERIQUE Jérôme</b>
N° de certificat de certification	<b>C2475<sup>1e</sup> 21/03/2017</b>
Nom de l'organisme de certification	<b>LCC QUALIXPERT</b>
Organisme d'assurance professionnelle	<b>Groupama d'Oc</b>
N° de contrat d'assurance	<b>40668491</b>
Date de validité :	<b>31/12/2021</b>

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	<b>HEURESIS</b>
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	<b>Pb200i / 1178</b>
Nature du radionucléide	<b>57Co</b>
Date du dernier chargement de la source	<b>20/03/2020</b>
Activité à cette date et durée de vie de la source	<b>185 MBq (2 ans)</b>

Conclusion des mesures de concentration en plomb						
	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	800	164	590	2	42	2
%	100	21 %	74 %	< 1 %	5 %	< 1 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par GERIQUE Jérôme le 23/09/2021 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.	
--	---

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des

travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Le propriétaire doit également veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

## Sommaire

<b>1. Rappel de la commande et des références réglementaires</b>	<b>3</b>
<b>2. Renseignements complémentaires concernant la mission</b>	<b>3</b>
2.1 L'appareil à fluorescence X	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
<b>3. Méthodologie employée</b>	<b>5</b>
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	6
3.2 Stratégie de mesurage	6
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	6
<b>4. Présentation des résultats</b>	<b>6</b>
<b>5. Résultats des mesures</b>	<b>7</b>
<b>6. Conclusion</b>	<b>35</b>
6.1 Classement des unités de diagnostic	35
6.2 Recommandations au propriétaire	35
6.3 Commentaires	36
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	36
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	36
<b>7. Obligations d'informations pour les propriétaires</b>	<b>37</b>
<b>8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb</b>	<b>37</b>
8.1 Textes de référence	37
8.2 Ressources documentaires	38
<b>9. Annexes</b>	<b>38</b>
9.1 Notice d'Information	38
9.2 Illustrations	39
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	39

**Nombre de pages de rapport : 39**

### Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

**Nombre de pages d'annexes : 2**

## 1. Rappel de la commande et des références réglementaires

### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

### Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente ( en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

## 2. Renseignements complémentaires concernant la mission

### 2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	<b>HEURESIS</b>	
Modèle de l'appareil	<b>Pb200i</b>	
N° de série de l'appareil	<b>1178</b>	
Nature du radionucléide	<b>57Co</b>	
Date du dernier chargement de la source	<b>20/03/2020</b>	Activité à cette date et durée de vie : <b>185 MBq (2 ans)</b>
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	<b>N° T310593</b>	Nom du titulaire/signataire <b>CRAUZZO Guillaume</b>
	Date d'autorisation/de déclaration <b>01/03/2018</b>	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	<b>CRAUZZO Guillaume</b>	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	<b>CRAUZZO Guillaume</b>	

### Étalon : SRM2573 - 1mg/cm<sup>2</sup>

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
Etalonnage entrée	1	23/09/2021	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	1241	23/09/2021	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.



## 2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	<b>Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse</b>
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

## 2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	<b>Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>
Description de l'ensemble immobilier	<b>Habitation (maison individuelle) Ensemble immobilier composé d'une maison principale, d'une maison secondaire, de 3 appartements et d'un atelier dans un 3ème bâtiment et d'un centre équestre.</b>
Année de construction	<b>&lt; 1949</b>
Localisation du bien objet de la mission	<b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC, Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,</b>
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	<b>Indivision BOURCEY Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>
L'occupant est :	<b>Le propriétaire</b>
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	<b>23/09/2021</b>
Croquis du bien immobilier objet de la mission	<b>Voir partie « 5 Résultats des mesures »</b>

### Liste des locaux visités

**Rez de chaussée Maison principale - Entrée,**  
**Rez de chaussée Maison principale -**  
**Chambre 1,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Salle d'eau,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Salon,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Cuisine,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Dégagement,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Wc 1,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Salle à manger,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Séjour,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Chambre 2,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Garage,**  
**Rez de chaussée Maison principale - Local technique,**  
**1er étage Maison principale - Palier 1,**  
**1er étage Maison principale - Salle d'eau 1,**  
**1er étage Maison principale - Wc 2,**  
**1er étage Maison principale - Wc 3,**  
**1er étage Maison principale - Dégagement 2,**  
**1er étage Maison principale - Chambre 3,**  
**1er étage Maison principale - Chambre 4,**  
**1er étage Maison principale - Balcon,**  
**1er étage Maison principale - Chambre 5,**  
**1er étage Maison principale - Placard,**

**Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche -**  
**Salle d'eau + wc,**  
**Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche -**  
**Chambre 1,**  
**Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche -**  
**Chambre 2,**  
**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -**  
**Séjour + cuisine,**  
**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -**  
**Chambre 1,**  
**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -**  
**Chambre 2,**  
**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -**  
**Salle de bain + wc,**  
**Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie,**  
**Sous-Sol Maison secondaire - Cellier,**  
**Sous-Sol Maison secondaire - Cave,**  
**Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour,**  
**Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine,**  
**Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau,**  
**Rez de chaussée Maison secondaire - Wc,**  
**1er étage Maison secondaire - Palier,**  
**1er étage Maison secondaire - Chambre 1,**  
**1er étage Maison secondaire - Chambre 2,**  
**1er étage Maison secondaire - Chambre 3,**  
**1er étage Maison secondaire - Chambre 4,**  
**1er étage Maison secondaire - Wc,**  
**1er étage Maison secondaire - Salle d'eau,**

1er étage Maison principale - Chambre 6,  
1er étage Maison principale - Salle d'eau 2,  
1er étage Maison principale - Wc 4,  
1er étage Maison principale - Wc 5,  
2ème étage Maison principale - Palier 2,  
2ème étage Maison principale - Dégagement  
3,  
2ème étage Maison principale - Grenier 1,  
2ème étage Maison principale - Grenier 2,  
2ème étage Maison principale - Grenier 3,  
2ème étage Maison principale - Grenier 4,  
2ème étage Maison principale - Grenier 5,  
2ème étage Maison principale - Grenier 6,  
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
Séjour + cuisine,  
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
Chambre,  
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
Salle d'eau + wc,  
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1,  
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2,  
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3,  
Bâtiment locatif - 1er étage - Palier,  
Bâtiment locatif - appartement 1er étage  
gauche - Séjour + cuisine,

Rez de chaussée Écuries - Carrière,  
Rez de chaussée Écuries - Abris,  
Rez de chaussée Écuries - Wc,  
Rez de chaussée Écuries - Box 1,  
Rez de chaussée Écuries - Box 2,  
Rez de chaussée Écuries - Box 3,  
Rez de chaussée Écuries - Box 4,  
Rez de chaussée Écuries - Box 5,  
Rez de chaussée Écuries - Box 6,  
Rez de chaussée Écuries - Box 7,  
Rez de chaussée Écuries - Entrée,  
Rez de chaussée Écuries - Box 8,  
Rez de chaussée Écuries - Box 9,  
Rez de chaussée Écuries - Box 10,  
Rez de chaussée Écuries - Box 11,  
Rez de chaussée Écuries - Box 12,  
Rez de chaussée Écuries - Box 13,  
1er étage Écuries - Vestiaire,  
1er étage Écuries - Club house,  
Dépendances - Abris 1,  
Dépendances - Abris 2

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

**Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Séjour + cuisine (Construction récente), Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Chambre (Construction récente), Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Salle d'eau + wc (Construction récente), Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1 (Construction récente), Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2 (Construction récente), Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3 (Construction récente), Bâtiment locatif - 1er étage - Palier (Construction récente), Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Séjour + cuisine (Construction récente), Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Salle d'eau + wc (Construction récente), Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1 (Construction récente), Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2 (Construction récente), Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine (Construction récente), Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1 (Construction récente), Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2 (Construction récente), Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc (Construction récente), Rez de chaussée Écuries - Carrière (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Abris (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Wc (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 1 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 2 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 3 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 4 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 5 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 6 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 7 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Entrée (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 8 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 9 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 10 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 11 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 12 (Locaux professionnels), Rez de chaussée Écuries - Box 13 (Locaux professionnels), 1er étage Écuries - Vestiaire (Locaux professionnels), 1er étage Écuries - Club house (Locaux professionnels), Dépendances - Abris 1 (Annexes), Dépendances - Abris 2 (Annexes)**

### 3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être

relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

## 4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

## 5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Rez de chaussée Maison principale - Entrée	10	-	10 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison principale - Chambre 1	15	7 (47 %)	6 (40 %)	-	2 (13 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Salle d'eau	7	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison principale - Salon	10	4 (40 %)	6 (60 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison principale - Cuisine	8	-	6 (75 %)	-	2 (25 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Dégagement	10	-	9 (90 %)	-	1 (10 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Wc 1	6	-	5 (83 %)	-	1 (17 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Salle à manger	12	2 (17 %)	6 (50 %)	-	4 (33 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Séjour	14	4 (28,6 %)	6 (43 %)	-	4 (28,6 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Chambre 2	16	6 (37,5 %)	6 (37,5 %)	-	4 (25 %)	-
Rez de chaussée Maison principale - Garage	4	-	4 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison principale - Local technique	8	1 (12,5 %)	7 (87,5 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Palier 1	10	-	7 (70 %)	2 (20 %)	1 (10 %)	-
1er étage Maison principale - Salle d'eau 1	16	4 (25 %)	10 (62,5 %)	-	2 (12,5 %)	-
1er étage Maison principale - Wc 2	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Wc 3	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Dégagement 2	12	2 (16,7 %)	5 (41,8 %)	-	5 (41,7 %)	-
1er étage Maison principale - Chambre 3	15	4 (27 %)	6 (40 %)	-	5 (33 %)	-
1er étage Maison principale - Chambre 4	18	6 (33 %)	5 (28 %)	-	7 (39 %)	-
1er étage Maison principale - Balcon	6	4 (66,7 %)	-	-	1 (16,8 %)	1 (16,7 %)
1er étage Maison principale - Chambre 5	15	6 (40 %)	6 (40 %)	-	2 (13 %)	1 (7 %)

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
1er étage Maison principale - Placard	6	4 (67 %)	2 (33 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Chambre 6	12	4 (33,3 %)	7 (58,2 %)	-	1 (8,3 %)	-
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine	40	-	40 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Salle d'eau 2	15	-	15 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Wc 4	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison principale - Wc 5	6	-	6 (100 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Palier 2	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Dégagement 3	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 1	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 2	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 3	5	5 (100 %)	-	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 4	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 5	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
2ème étage Maison principale - Grenier 6	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Séjour + cuisine	21	1 (5 %)	20 (95 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Chambre	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Salle d'eau + wc	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1	11	11 (100 %)	-	-	-	-
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2	10	5 (50 %)	5 (50 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3	13	9 (69 %)	4 (31 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - 1er etage - Palier	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Séjour + cuisine	30	-	30 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Salle d'eau + wc	14	1 (7 %)	13 (93 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Chambre 1	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Chambre 2	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1	10	-	10 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc	10	-	10 (100 %)	-	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
Sous-Sol Maison secondaire - Cellier	5	5 (100 %)	-	-	-	-
Sous-Sol Maison secondaire - Cave	5	5 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau	11	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-	-
Rez de chaussée Maison secondaire - Wc	7	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Palier	15	-	15 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Chambre 1	9	-	9 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Chambre 2	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Chambre 3	10	-	10 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Chambre 4	8	-	8 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Wc	6	-	6 (100 %)	-	-	-
1er étage Maison secondaire - Salle d'eau	8	-	8 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Carrière	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Abris	6	5 (83 %)	1 (17 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Wc	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 1	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 2	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 3	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 4	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 5	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 6	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 7	6	-	6 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Entrée	11	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 8	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 9	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 10	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 11	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 12	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
Rez de chaussée Écuries - Box 13	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
1er étage Écuries - Vestiaire	6	2 (33 %)	4 (67 %)	-	-	-
1er étage Écuries - Club house	17	9 (53 %)	8 (47 %)	-	-	-
Dépendances - Abris 1	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
Dépendances - Abris 2	5	1 (20 %)	4 (80 %)	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>	<b>164 (21 %)</b>	<b>590 (74 %)</b>	<b>2 ( %)</b>	<b>42 (5 %)</b>	<b>2 ( %)</b>

**Rez de chaussée Maison principale - Entrée**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
3					partie haute (> 1 m)	0			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
5					partie haute (> 1 m)	0			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
7					partie haute (> 1 m)	0			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
9					partie haute (> 1 m)	0			
10		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
11					mesure 2	0			
12	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
13					Huisserie	0			
14	B	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
15					Huisserie	0			
16	B	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
17					Huisserie	0			
18	D	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
19					Huisserie	0			
20	D	Porte (P5)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
21					Huisserie	0			

## Rez de chaussée Maison principale - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
22	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
23					partie haute (> 1 m)	0			
24	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
25					partie haute (> 1 m)	0			
26	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
27					partie haute (> 1 m)	0			
28	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
29					partie haute (> 1 m)	0			
30		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
31					mesure 2	0			
32	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
33					Huisserie	0			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
34	B	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	
35	B	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1,5	Etat d'usage (Microfissures)	2	

## Rez de chaussée Maison principale - Salle d'eau

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
36	A	Mur	ciment	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
37					partie haute (> 1 m)	0			
38	B	Mur	ciment	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
39					partie haute (> 1 m)	0			
40	C	Mur	ciment	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
41					partie haute (> 1 m)	0			
42	D	Mur	ciment	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
43					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	placoplâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
44	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
45					Huisserie	0			
46	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
47					Huisserie	0			

## Rez de chaussée Maison principale - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
48	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
49					partie haute (> 1 m)	0			
50	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
51					partie haute (> 1 m)	0			
52	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
53					partie haute (> 1 m)	0			
54	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
55					partie haute (> 1 m)	0			
56		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
57					mesure 2	0			
58	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
59					Huisserie	0			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Rez de chaussée Maison principale - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
60	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
61					partie haute (> 1 m)	0			
62	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	

63					partie haute (> 1 m)	0			
64	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
65					partie haute (> 1 m)	0			
66	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
67					partie haute (> 1 m)	0			
68		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
69					mesure 2	0			
70					partie mobile	0			
71	C	Porte (P1)	bois	Vernis	Huisserie	0		0	
72	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.2	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
73	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.9	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**Rez de chaussée Maison principale - Dégagement**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
74	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
75					partie haute (> 1 m)	0			
76	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
77					partie haute (> 1 m)	0			
78	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
79					partie haute (> 1 m)	0			
80	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
81					partie haute (> 1 m)	0			
82		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
83					mesure 2	0			
84	C	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	012,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
85		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
86					mesure 2	0			
87		Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
88					mesure 2	0			
89		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
90					partie haute (> 1 m)	0			
91		Main courante	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
92					mesure 2	0			

**Rez de chaussée Maison principale - Wc 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
93	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
94					partie haute (> 1 m)	0			
95	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
96					partie haute (> 1 m)	0			
97	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
98					partie haute (> 1 m)	0			
99	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
100					partie haute (> 1 m)	0			
101		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
102					mesure 2	0			
103	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	1,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

**Rez de chaussée Maison principale - Salle à manger**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
104	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
105					partie haute (> 1 m)	0			
106	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
107					partie haute (> 1 m)	0			
108	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
109					partie haute (> 1 m)	0			
110	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
111					partie haute (> 1 m)	0			
112		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
113					mesure 2	0			
114	C	Porte (P1)	bois	Vernis	partie mobile	0		0	
115					Huisserie	0			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
116	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
117	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
118	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
119	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	2	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**Rez de chaussée Maison principale - Séjour**

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
120	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
121					partie haute (> 1 m)	0			
122	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
123					partie haute (> 1 m)	0			
124	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
125					partie haute (> 1 m)	0			
126	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
127					partie haute (> 1 m)	0			
128		Plafond	Plâtre	Papier peint	mesure 1	0		0	
129					mesure 2	0			
130	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
131					Huisserie	0			



-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
132	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.4	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
133	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	2.1	Etat d'usage (Microfissures)	2	
134	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.1	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
135	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	2.3	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**Rez de chaussée Maison principale - Chambre 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
136	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
137					partie haute (> 1 m)	0			
138	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
139					partie haute (> 1 m)	0			
140	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
141					partie haute (> 1 m)	0			
142	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
143					partie haute (> 1 m)	0			
144		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
145					mesure 2	0			
146	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
147					Huisserie	0			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
148	C	Volet intérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.4	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
149	C	Volet extérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
150	C	Volet intérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.1	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
151	C	Volet extérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**Rez de chaussée Maison principale - Garage**

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
152	A	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
153					partie haute (> 1 m)	0			
154	B	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
155					partie haute (> 1 m)	0			
156	C	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
157					partie haute (> 1 m)	0			
158	D	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
159					partie haute (> 1 m)	0			

**Rez de chaussée Maison principale - Local technique**

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
160	A	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
161					partie haute (> 1 m)	0			
162	B	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
163					partie haute (> 1 m)	0			
164	C	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
165					partie haute (> 1 m)	0			
166	D	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
167					partie haute (> 1 m)	0			
168	E	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
169					partie haute (> 1 m)	0			
170	F	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
171					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
172	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
173					Huisserie	0			

**1er étage Maison principale - Palier 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
174	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
175					partie haute (> 1 m)	0			
176	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
177					partie haute (> 1 m)	0			
178	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
179					partie haute (> 1 m)	0			
180	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
181					partie haute (> 1 m)	0			
182		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
183					mesure 2	0			
184	B	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	Non dégradé	1	
185					Huisserie	1,2			
186	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0	Non dégradé	1	
187					Huisserie	1,2			
188	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	14,7	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
189					Huisserie	1,2			
190		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
191					mesure 2	0			

192		Contremarches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
193					mesure 2	0			

## 1er étage Maison principale - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
194	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
195					partie haute (> 1 m)	0			
196	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
197					partie haute (> 1 m)	0			
198	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
199					partie haute (> 1 m)	0			
200	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
201					partie haute (> 1 m)	0			
202	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
203					partie haute (> 1 m)	0			
204	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
205					partie haute (> 1 m)	0			
206		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
207					mesure 2	0			
208	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
209					Huisserie	0			
210	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
211					Huisserie	0			
212	B	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
213					Huisserie	0			
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
214	C	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.2	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
215	C	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

## 1er étage Maison principale - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
216	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
217					partie haute (> 1 m)	0			
218	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
219					partie haute (> 1 m)	0			
220	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
221					partie haute (> 1 m)	0			
222	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
223					partie haute (> 1 m)	0			
224		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
225					mesure 2	0			
226	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
227					Huisserie	0			

## 1er étage Maison principale - Wc 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
228	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
229					partie haute (> 1 m)	0			
230	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
231					partie haute (> 1 m)	0			
232	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
233					partie haute (> 1 m)	0			
234	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
235					partie haute (> 1 m)	0			
236		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
237					mesure 2	0			
238	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
239					Huisserie	0			

## 1er étage Maison principale - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
240	A	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
241					partie haute (> 1 m)	0			
242	B	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
243					partie haute (> 1 m)	0			
244	C	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
245					partie haute (> 1 m)	0			
246	D	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
247					partie haute (> 1 m)	0			
248		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
249					mesure 2	0			
250	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	16,2	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
251	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
252					Huisserie	1,4			
253	B	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
254					Huisserie	1,2			
255	D	Porte (P4)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
256					Huisserie	1,4			
257	D	Porte (P5)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
258					Huisserie	1,2			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## 1er étage Maison principale - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
259		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
260	mesure 2				0				
261	A	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
262					partie haute (> 1 m)	0			
263	B	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
264					partie haute (> 1 m)	0			
265	C	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
266					partie haute (> 1 m)	0			
267	D	Mur	plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
268					partie haute (> 1 m)	0			
269		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
270	mesure 2				0				
271	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
272					Huisserie	6,2			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
273	C	Volet intérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
274	C	Volet extérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
275	C	Volet intérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
276	C	Volet extérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.8	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**1er étage Maison principale - Chambre 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
277	A	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
278					partie haute (> 1 m)	0			
279	B	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
280					partie haute (> 1 m)	0			
281	C	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
282					partie haute (> 1 m)	0			
283	D	Mur	plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
284					partie haute (> 1 m)	0			
285		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
286	mesure 2				0				
287	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
288					Huisserie	1,9			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
289	C	Volet intérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	2.3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
290	C	Volet extérieur (V1)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.8	Etat d'usage (Microfissures)	2	
291	C	Volet intérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	3	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
292	C	Volet extérieur (V2)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.7	Etat d'usage (Microfissures)	2	
293	D	Volet intérieur (V3)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	3.5	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
294	D	Volet extérieur (V3)	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	1.9	Etat d'usage (Microfissures)	2	

**1er étage Maison principale - Balcon**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 16,7 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
295	B	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	01,9	Etat d'usage (Microfissures)	2	
296	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	2,9	Dégradé (Ecaillage)	3	

**1er étage Maison principale - Chambre 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 7 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
297	A	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
298					partie haute (> 1 m)	0			
299	B	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
300					partie haute (> 1 m)	0			
301	C	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
302					partie haute (> 1 m)	0			
303	D	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
304					partie haute (> 1 m)	0			
305		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
306	mesure 2				0				
307	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
308					Huisserie	7			
309	B	Porte (P2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
310					Huisserie	0			
311					Huisserie	0			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	C	Fenêtre extérieure (F3)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
312	B	Volet intérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	6,4	Dégradé (Ecaillage)	3	
313	B	Volet extérieur	Bois	peinture	partie basse (< 1 m)	7,7	Etat d'usage (Microfissures)	2	

## 1er étage Maison principale - Placard

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	placoplâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	placoplâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	placoplâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	placoplâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
314		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
315					mesure 2	0			
316					partie mobile	0			
317	A	Porte (P1)	bois	vernis	Huisserie	0		0	

## 1er étage Maison principale - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
318		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
319					mesure 2	0			
320	A	Mur	placoplâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
321					partie haute (> 1 m)	0			
322	B	Mur	placoplâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
323					partie haute (> 1 m)	0			
324	C	Mur	placoplâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
325					partie haute (> 1 m)	0			
326	D	Mur	placoplâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
327					partie haute (> 1 m)	0			
328		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
329					mesure 2	0			
330	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0	Etat d'usage (Traces de chocs)	2	
331					Huisserie	8,2			
350					partie mobile	0			
351	D	Porte (P2)	bois	Peinture	Huisserie	0		0	
352					Huisserie	0			
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 40 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
332		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
333					mesure 2	0			
334	A	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
335					partie haute (> 1 m)	0			
336	B	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
337					partie haute (> 1 m)	0			
338	C	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
339					partie haute (> 1 m)	0			
340	D	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
341					partie haute (> 1 m)	0			
342	E	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
343					partie haute (> 1 m)	0			
344	F	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
345					partie haute (> 1 m)	0			
346	G	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
347					partie haute (> 1 m)	0			
348	H	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
349					partie haute (> 1 m)	0			
671		Sol (S2)	Bois	Parquet	mesure 1	0		0	
672					mesure 2	0			
673		Plinthes (P1)	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
674					mesure 2	0			
675	A	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
676					partie haute (> 1 m)	0			
677	B	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
678					partie haute (> 1 m)	0			
679	C	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
680					partie haute (> 1 m)	0			
681	D	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
682					partie haute (> 1 m)	0			
683	E	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
684					partie haute (> 1 m)	0			
685	F	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
686					partie haute (> 1 m)	0			
687	G	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
688					partie haute (> 1 m)	0			
689	H	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
690					partie haute (> 1 m)	0			
691	I	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
692					partie haute (> 1 m)	0			
693	J	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
694					partie haute (> 1 m)	0			
695		Plafond	placoplâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
696					mesure 2	0			
697	A	Porte (P1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
698					Huisserie	0			
699	F	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
700					Huisserie	0			
701	F	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
702					Huisserie	0			
703	I	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
704					Huisserie	0			

705	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
706					Huisserie	0			
707	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
708					Huisserie	0			
709	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
710					Huisserie	0			
711	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
712					Huisserie	0			
713	B	Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
714					Huisserie	0			
715	B	Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
716					Huisserie	0			
717	B	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
718					Huisserie	0			
719	B	Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
720					Huisserie	0			
721	C	Fenêtre intérieure (F5)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
722					Huisserie	0			
723	C	Fenêtre extérieure (F5)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
724					Huisserie	0			
725	J	Fenêtre intérieure (F6)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
726					Huisserie	0			
727	J	Fenêtre extérieure (F6)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
728					Huisserie	0			
729	J	Fenêtre intérieure (F7)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
730					Huisserie	0			
731	J	Fenêtre extérieure (F7)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
732					Huisserie	0			

**1er étage Maison principale - Salle d'eau 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
353	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
354					partie haute (> 1 m)	0			
355	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
356					partie haute (> 1 m)	0			
357	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
358					partie haute (> 1 m)	0			
359	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
360					partie haute (> 1 m)	0			
361	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
362					partie haute (> 1 m)	0			
363	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
364					partie haute (> 1 m)	0			
365	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
366					partie haute (> 1 m)	0			
367	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
368					partie haute (> 1 m)	0			
369	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
370					partie haute (> 1 m)	0			
371	J	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
372					partie haute (> 1 m)	0			
373		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
374					mesure 2	0			
375	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
376					Huisserie	0			
377	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
378					Huisserie	0			
379	H	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
380					Huisserie	0			
381	J	Porte (P4)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
382					Huisserie	0			

**1er étage Maison principale - Wc 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
383	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
384					partie haute (> 1 m)	0			
385	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
386					partie haute (> 1 m)	0			
387	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
388					partie haute (> 1 m)	0			
389	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
390					partie haute (> 1 m)	0			
391		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
392					mesure 2	0			
393	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
394					Huisserie	0			

**1er étage Maison principale - Wc 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
395	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
396					partie haute (> 1 m)	0			
397	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
398					partie haute (> 1 m)	0			
399	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
400					partie haute (> 1 m)	0			
401	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
402					partie haute (> 1 m)	0			
403		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
404					mesure 2	0			
405	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
406					Huisserie	0			

**2ème étage Maison principale - Palier 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
407	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
408					Huisserie	0			

**2ème étage Maison principale - Dégagement 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
409	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
410					partie haute (> 1 m)	0			
411	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
412					partie haute (> 1 m)	0			
413	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
414					partie haute (> 1 m)	0			
415	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
416					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
417	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
418					partie haute (> 1 m)	0			
419	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
420					partie haute (> 1 m)	0			
421	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
422					partie haute (> 1 m)	0			
423	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
424					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
425	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
426					partie haute (> 1 m)	0			
427	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
428					partie haute (> 1 m)	0			
429	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
430					partie haute (> 1 m)	0			
431	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
432					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
433	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
434					partie haute (> 1 m)	0			
435	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
436					partie haute (> 1 m)	0			
437	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
438					partie haute (> 1 m)	0			
439	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
440					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
441	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
442					partie haute (> 1 m)	0			
443	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
444					partie haute (> 1 m)	0			
445	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
446					partie haute (> 1 m)	0			
447	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
448					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**2ème étage Maison principale - Grenier 6**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

-	C	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Brique		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
449	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
450					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Séjour + cuisine**

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Béton	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
451	A	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
452					partie haute (> 1 m)	0			
453	B	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
454					partie haute (> 1 m)	0			
455	C	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
456					partie haute (> 1 m)	0			
457	D	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
458					partie haute (> 1 m)	0			
459	E	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
460					partie haute (> 1 m)	0			
461	F	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
462					partie haute (> 1 m)	0			
463	G	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
464					partie haute (> 1 m)	0			
465	H	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
466					partie haute (> 1 m)	0			
467		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
468					mesure 2	0			
469	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
470					Huisserie	0			
471	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
472					Huisserie	0			
473	G	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
474					Huisserie	0			
475	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
476					Huisserie	0			
477	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
478					Huisserie	0			
479	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
480					Huisserie	0			
481	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
482					Huisserie	0			
483	D	Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
484					Huisserie	0			
485	D	Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
486					Huisserie	0			
487	D	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
488					Huisserie	0			
489	D	Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
490					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Chambre**

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
491		Sol (S1)	béton	Parquet	mesure 1	0		0	
492					mesure 2	0			
493		Plinthes (P1)	bois	vernis	mesure 1	0		0	
494					mesure 2	0			
495	B	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
496					partie haute (> 1 m)	0			
497	C	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
498					partie haute (> 1 m)	0			
499	D	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
500					partie haute (> 1 m)	0			
501		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
502					mesure 2	0			
503	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
504					Huisserie	0			
505	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
506					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Salle d'eau + wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	béton	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Feuille de plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
507		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
508					mesure 2	0			
509	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
510					Huisserie	0			
511	F	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
512					Huisserie	0			
513	F	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
514					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte (P1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte (P2)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
515	A	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
516					partie haute (> 1 m)	0			
517	B	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
518					partie haute (> 1 m)	0			
519	C	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
520					partie haute (> 1 m)	0			
521	D	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
522					partie haute (> 1 m)	0			
523		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
524					mesure 2	0			
-	A	Porte (P1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	F	Mur	Feuille de plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
525	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
526					Huisserie	0			
527	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
528					Huisserie	0			
529	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
530					Huisserie	0			
531	C	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
532					Huisserie	0			
-	D	Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Bâtiment locatif - 1er etage - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
533	B	Porte (P1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
534					Huisserie	0			
535	D	Porte (P2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
536					Huisserie	0			

## Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Séjour + cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 30 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
537		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
538					mesure 2	0			
539	A	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
540					partie haute (> 1 m)	0			
541	B	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
542					partie haute (> 1 m)	0			
543	C	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
544					partie haute (> 1 m)	0			
545	D	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
546					partie haute (> 1 m)	0			
547	E	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
548					partie haute (> 1 m)	0			



549	F	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0	0	
550					partie haute (> 1 m)	0		
551	G	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0	0	
552					partie haute (> 1 m)	0		
553	H	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0	0	
554					partie haute (> 1 m)	0		
555	I	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0	0	
556					partie haute (> 1 m)	0		
557	J	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0	0	
558					partie haute (> 1 m)	0		
559		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0	0	
560					mesure 2	0		
561	A	Porte (P1)	bois	vernis	partie mobile	0	0	
562					Huisserie	0		
563	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0	0	
564					Huisserie	0		
565	F	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0	0	
566					Huisserie	0		
567	F	Porte (P4)	bois	Peinture	partie mobile	0	0	
568					Huisserie	0		
569	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
570					Huisserie	0		
571	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
572					Huisserie	0		
573	B	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
574					Huisserie	0		
575	B	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
576					Huisserie	0		
577	I	Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
578					Huisserie	0		
579	I	Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
580					Huisserie	0		
581	J	Fenêtre intérieure (F4)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
582					Huisserie	0		
583	J	Fenêtre extérieure (F4)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
584					Huisserie	0		
585	J	Fenêtre intérieure (F5)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
586					Huisserie	0		
587	J	Fenêtre extérieure (F5)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
588					Huisserie	0		
589	J	Fenêtre intérieure (F6)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
590					Huisserie	0		
591	J	Fenêtre extérieure (F6)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
592					Huisserie	0		
593	J	Fenêtre intérieure (F7)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
594					Huisserie	0		
595	J	Fenêtre extérieure (F7)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0	
596					Huisserie	0		

**Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Salle d'eau + wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Sol (S1)	Bois	Carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
597		Plinthes (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
598					mesure 2	0			
599	A	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
600					partie haute (> 1 m)	0			
601	B	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
602					partie haute (> 1 m)	0			
603	C	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
604					partie haute (> 1 m)	0			
605	D	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
606					partie haute (> 1 m)	0			
607	E	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
608					partie haute (> 1 m)	0			
609	F	Mur	Feuille de plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
610					partie haute (> 1 m)	0			
611		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
612					mesure 2	0			
613	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
614					Huisserie	0			
615	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
616					Huisserie	0			
617	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
618					Huisserie	0			
619	C	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
620					Huisserie	0			
621	C	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
622					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Chambre 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
623		Sol (S1)	Bois	Parquet	mesure 1	0		0	
624					mesure 2	0			
625		Plinthes (P1)	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
626					mesure 2	0			
627	A	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
628					partie haute (> 1 m)	0			
629	B	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
630					partie haute (> 1 m)	0			
631	C	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
632					partie haute (> 1 m)	0			
633	D	Mur	Feuille de plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
634					partie haute (> 1 m)	0			
635		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
636					mesure 2	0			
637	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
638					Huisserie	0			

639	A	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0	0	
640					Huisserie	0		
641	A	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0	0	
642					Huisserie	0		
643	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	0	
644					Huisserie	0		
645	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	0	
646					Huisserie	0		

**Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
647		Sol (S1)	Bois	Parquet	mesure 1	0		0	
648					mesure 2	0			
649		Plinthes (P1)	Bois	vernis	mesure 1	0		0	
650					mesure 2	0			
651	A	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
652					partie haute (> 1 m)	0			
653	B	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
654					partie haute (> 1 m)	0			
655	C	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
656					partie haute (> 1 m)	0			
657	D	Mur	Feuille de plâtre	toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
658					partie haute (> 1 m)	0			
659		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
660					mesure 2	0			
661	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
662					Huisserie	0			
663	A	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
664					Huisserie	0			
665	A	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
666					Huisserie	0			
667	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
668					Huisserie	0			
669	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
670					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
733		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
734					mesure 2	0			
735	A	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
736					partie haute (> 1 m)	0			
737	B	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
738					partie haute (> 1 m)	0			
739	C	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
740					partie haute (> 1 m)	0			
741	D	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
742					partie haute (> 1 m)	0			
743	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
744					Huisserie	0			
745	A	Porte (P2)	Bois	peinture	partie mobile	0		0	
746					Huisserie	0			
747	A	Porte (P3)	Bois	peinture	partie mobile	0		0	
748					Huisserie	0			
749	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
750					Huisserie	0			
751	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
752					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
753		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0		0	
754					mesure 2	0			
755	A	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
756					partie haute (> 1 m)	0			
757	B	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
758					partie haute (> 1 m)	0			
759	C	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
760					partie haute (> 1 m)	0			
761	D	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
762					partie haute (> 1 m)	0			
763		Plafond	placoplâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
764					mesure 2	0			
765	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
766					Huisserie	0			
767	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
768					Huisserie	0			
769	A	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
770					Huisserie	0			
771	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
772					Huisserie	0			
773	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
774					Huisserie	0			

**Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
775	A	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
776					partie haute (> 1 m)	0			
777	B	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
778					partie haute (> 1 m)	0			
779	C	Mur	Feuille de	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	

780			plâtre		partie haute (> 1 m)	0			
781	D	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
782					partie haute (> 1 m)	0			
783	E	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
784					partie haute (> 1 m)	0			
785	F	Mur	Feuille de plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
786					partie haute (> 1 m)	0			
787					mesure 1	0			
788		Plafond	placoplâtre	Peinture	mesure 2	0	0		
789	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0	0		
790					Huisserie	0			
791	E	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0	0		
792					Huisserie	0			
793	E	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0	0		
794					Huisserie	0			

**Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
795	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	0		
796					Huisserie	0			

**Sous-Sol Maison secondaire - Cellier**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Sous-Sol Maison secondaire - Cave**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	plâtre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
797	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
798					partie haute (> 1 m)	0			
799	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
800					partie haute (> 1 m)	0			
801	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
802					partie haute (> 1 m)	0			
803	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
804					partie haute (> 1 m)	0			
805		Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	0	0		
806					mesure 2	0			
807	A	Porte (P1)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0		
808					Huisserie	0			
809	C	Porte (P2)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0		
810					Huisserie	0			
811	D	Porte (P3)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0		
812					Huisserie	0			
813	D	Porte (P4)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0		
814					Huisserie	0			
815	D	Porte (P5)	Bois	Vernis	partie mobile	0	0		
816					Huisserie	0			
817		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0	0		
818					mesure 2	0			
819		Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	0	0		
820					mesure 2	0			
821		Crémaillère	Bois	Vernis	mesure 1	0	0		
822					mesure 2	0			
823		Balustre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
824					partie haute (> 1 m)	0			
825		Main courante	Bois	Peinture	mesure 1	0	0		
826					mesure 2	0			

**Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
827	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
828					partie haute (> 1 m)	0			
829	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
830					partie haute (> 1 m)	0			
831	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
832					partie haute (> 1 m)	0			
833	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
834					partie haute (> 1 m)	0			
835	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		
836					partie haute (> 1 m)	0			
837	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0	0		

838					partie haute (> 1 m)	0			
839		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
840					mesure 2	0			
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
841	F	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
842					Huisserie	0			
843					partie mobile	0			
844	F	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	Huisserie	0		0	

**Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
845	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
846					partie haute (> 1 m)	0			
847	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
848					partie haute (> 1 m)	0			
849	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
850					partie haute (> 1 m)	0			
851	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
852					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	lambris bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
853	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
854					Huisserie	0			
855	C	Porte (P2)	bois	Vernis	partie mobile	0		0	
856					Huisserie	0			
857	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
858					Huisserie	0			
859	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
860					Huisserie	0			
861	D	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
862					Huisserie	0			
863	D	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
864					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Maison secondaire - Wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
865	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
866					partie haute (> 1 m)	0			
867	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
868					partie haute (> 1 m)	0			
869	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
870					partie haute (> 1 m)	0			
871	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
872					partie haute (> 1 m)	0			
873		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
874					mesure 2	0			
875	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
876					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Palier**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
877	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
878					partie haute (> 1 m)	0			
879	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
880					partie haute (> 1 m)	0			
881	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
882					partie haute (> 1 m)	0			
883	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
884					partie haute (> 1 m)	0			
885	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
886					partie haute (> 1 m)	0			
887	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
888					partie haute (> 1 m)	0			
889		Plafond	lambris bois	Vernis	mesure 1	0		0	
890					mesure 2	0			
891	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
892					Huisserie	0			
893	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
894					Huisserie	0			
895	B	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
896					Huisserie	0			
897	C	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
898					Huisserie	0			
899	C	Porte (P5)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
900					Huisserie	0			
901	F	Porte (P6)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
902					Huisserie	0			
903	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
904					Huisserie	0			
905	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
906					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Chambre 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
907	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
908					partie haute (> 1 m)	0			
909	B	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
910					partie haute (> 1 m)	0			
911	C	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
912					partie haute (> 1 m)	0			

913	D	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0		0	
914					partie haute (> 1 m)	0			
915	E	Mur	Plâtre	Toile de verre peinte	partie basse (< 1 m)	0		0	
916					partie haute (> 1 m)	0			
917	F	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
918					partie haute (> 1 m)	0			
919	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
920					Huisserie	0			
921	E	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
922					Huisserie	0			
923	E	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Vernis	partie mobile	0		0	
924					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Chambre 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
925	A	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0		0	
926					partie haute (> 1 m)	0			
927	B	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
928					partie haute (> 1 m)	0			
929	C	Mur	Plâtre	Papier peint	partie basse (< 1 m)	0		0	
930					partie haute (> 1 m)	0			
931	D	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
932					partie haute (> 1 m)	0			
933		Plafond	lambris bois	Vernis	mesure 1	0		0	
934					mesure 2	0			
935	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
936					Huisserie	0			
937	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
938					Huisserie	0			
939	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
940					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Chambre 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
941	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
942					partie haute (> 1 m)	0			
943	B	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
944					partie haute (> 1 m)	0			
945	C	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
946					partie haute (> 1 m)	0			
947	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
948					partie haute (> 1 m)	0			
949	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
950					partie haute (> 1 m)	0			
951	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
952					partie haute (> 1 m)	0			
953		Plafond	lambris bois	vernis	mesure 1	0		0	
954					mesure 2	0			
955	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
956					Huisserie	0			
957	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
958					Huisserie	0			
959	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
960					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Chambre 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
961	A	Mur	lambris bois	Vernis	partie basse (< 1 m)	0		0	
962					partie haute (> 1 m)	0			
963	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
964					partie haute (> 1 m)	0			
965	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
966					partie haute (> 1 m)	0			
967	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
968					partie haute (> 1 m)	0			
969		Plafond	lambris bois	vernis	mesure 1	0		0	
970					mesure 2	0			
971	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
972					Huisserie	0			
973	D	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
974					Huisserie	0			
975	D	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
976					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
977	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
978					partie haute (> 1 m)	0			
979	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
980					partie haute (> 1 m)	0			
981	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
982					partie haute (> 1 m)	0			
983	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
984					partie haute (> 1 m)	0			
985		Plafond	lambris bois	vernis	mesure 1	0		0	
986					mesure 2	0			
987	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
988					Huisserie	0			

**1er étage Maison secondaire - Salle d'eau**

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
989	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
990					partie haute (> 1 m)	0			
991	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
992					partie haute (> 1 m)	0			
993	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
994					partie haute (> 1 m)	0			
995	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
996					partie haute (> 1 m)	0			
997		Plafond	lambris bois	Peinture	mesure 1	0		0	
998					mesure 2	0			
999	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1000					Huisserie	0			
1001	C	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
1002					Huisserie	0			
1003	C	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	vernis	partie mobile	0		0	
1004					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Carrière**

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1005	A	Mur	parpaings	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1006					partie haute (> 1 m)	0			
1007	B	Mur	parpaings	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1008					partie haute (> 1 m)	0			
1009	C	Mur	parpaings	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1010					partie haute (> 1 m)	0			
1011	D	Mur	parpaings	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1012					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**Rez de chaussée Écuries - Abris**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	parpaings		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1013	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1014					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Wc**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1015	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1016					partie haute (> 1 m)	0			
1017	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1018					partie haute (> 1 m)	0			
1019	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1020					partie haute (> 1 m)	0			
1021	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1022					partie haute (> 1 m)	0			
1023		Plafond	ciment	Peinture	mesure 1	0		0	
1024					mesure 2	0			
1025	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1026					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 1**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1027	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1028					partie haute (> 1 m)	0			
1029	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1030					partie haute (> 1 m)	0			
1031	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1032					partie haute (> 1 m)	0			
1033	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1034					partie haute (> 1 m)	0			
1035		Plafond	ciment	Peinture	mesure 1	0		0	
1036					mesure 2	0			
1037	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1038					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 2**

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1039	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1040					partie haute (> 1 m)	0			
1041	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1042					partie haute (> 1 m)	0			
1043	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1044					partie haute (> 1 m)	0			
1045	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1046					partie haute (> 1 m)	0			
1047		Plafond	ciment		mesure 2	0		0	
1048					mesure 2	0			
1049	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1050					Huisserie	0			
1051	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1052					partie haute (> 1 m)	0			

1053	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1054					partie haute (> 1 m)	0			
1055	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1056					partie haute (> 1 m)	0			
1057	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1058					partie haute (> 1 m)	0			
1059		Plafond (P2)	ciment		mesure 2	0		0	
1060					mesure 2	0			
1061	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1062					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 3**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1063	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1064					partie haute (> 1 m)	0			
1065	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1066					partie haute (> 1 m)	0			
1067	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1068					partie haute (> 1 m)	0			
1069	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1070					partie haute (> 1 m)	0			
1071		Plafond (P1)	ciment		mesure 1	0		0	
1072					mesure 1	0			
1073	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1074					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 4**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1075	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1076					partie haute (> 1 m)	0			
1077	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1078					partie haute (> 1 m)	0			
1079	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1080					partie haute (> 1 m)	0			
1081	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1082					partie haute (> 1 m)	0			
1083		Plafond (P1)	ciment		mesure 1	0		0	
1084					mesure 1	0			
1085	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1086					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 5**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1087	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1088					partie haute (> 1 m)	0			
1089	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1090					partie haute (> 1 m)	0			
1091	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1092					partie haute (> 1 m)	0			
1093	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1094					partie haute (> 1 m)	0			
1095		Plafond (P1)	ciment		mesure 2	0		0	
1096					mesure 2	0			
1097	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1098					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 6**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1099	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1100					partie haute (> 1 m)	0			
1101	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1102					partie haute (> 1 m)	0			
1103	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1104					partie haute (> 1 m)	0			
1105	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1106					partie haute (> 1 m)	0			
1107		Plafond (P1)	ciment		mesure 1	0		0	
1108					mesure 1	0			
1109	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1110					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 7**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1111	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1112					partie haute (> 1 m)	0			
1113	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1114					partie haute (> 1 m)	0			
1115	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1116					partie haute (> 1 m)	0			
1117	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1118					partie haute (> 1 m)	0			
1119		Plafond (P1)	ciment		mesure 2	0		0	
1120					mesure 2	0			
1121	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1122					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Entrée**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1123	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1124					partie haute (> 1 m)	0			
1125	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1126					partie haute (> 1 m)	0			
1127	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1128					partie haute (> 1 m)	0			
1129	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1130					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1131		Marches	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1132					mesure 2	0			
1133		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1134					mesure 2	0			
1135		Crémaillère	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1136					mesure 2	0			
1137		Balustre	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1138					partie haute (> 1 m)	0			
1139		Main courante	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1140					mesure 2	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 8**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1141	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1142					partie haute (> 1 m)	0			
1143	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1144					partie haute (> 1 m)	0			
1145	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1146					partie haute (> 1 m)	0			
1147	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1148					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1149	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1150					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 9**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1151	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1152					partie haute (> 1 m)	0			
1153	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1154					partie haute (> 1 m)	0			
1155	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1156					partie haute (> 1 m)	0			
1157	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1158					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1159	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1160					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 10**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1161	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1162					partie haute (> 1 m)	0			
1163	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1164					partie haute (> 1 m)	0			
1165	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1166					partie haute (> 1 m)	0			
1167	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1168					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1169	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1170					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 11**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1171	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1172					partie haute (> 1 m)	0			
1173	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1174					partie haute (> 1 m)	0			
1175	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1176					partie haute (> 1 m)	0			
1177	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1178					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1179	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1180					Huisserie	0			

**Rez de chaussée Écuries - Box 12**

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1181	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1182					partie haute (> 1 m)	0			
1183	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1184					partie haute (> 1 m)	0			
1185	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1186					partie haute (> 1 m)	0			
1187	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	



1188					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1189	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1190					Huisserie	0			

## Rez de chaussée Écuries - Box 13

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1191	A	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1192					partie haute (> 1 m)	0			
1193	B	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1194					partie haute (> 1 m)	0			
1195	C	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1196					partie haute (> 1 m)	0			
1197	D	Mur	parpaings	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1198					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1199	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1200					Huisserie	0			

## 1er étage Écuries - Vestiaire

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1201	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1202					partie haute (> 1 m)	0			
1203	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1204					partie haute (> 1 m)	0			
1205	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1206					partie haute (> 1 m)	0			
1207	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1208					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte (P1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## 1er étage Écuries - Club house

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1209	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1210					partie haute (> 1 m)	0			
1211	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1212					partie haute (> 1 m)	0			
1213	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1214					partie haute (> 1 m)	0			
1215	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1216					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond (P1)	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
1217	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1218					Huisserie	0			
1219	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1220					Huisserie	0			
1221	A	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1222					Huisserie	0			
1223	A	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1224					Huisserie	0			
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F5)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F5)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre intérieure (F6)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Fenêtre extérieure (F6)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Dépendances - Abris 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1225	A	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1226					partie haute (> 1 m)	0			
1227	B	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1228					partie haute (> 1 m)	0			
1229	C	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1230					partie haute (> 1 m)	0			
1231	D	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1232					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

## Dépendances - Abris 2

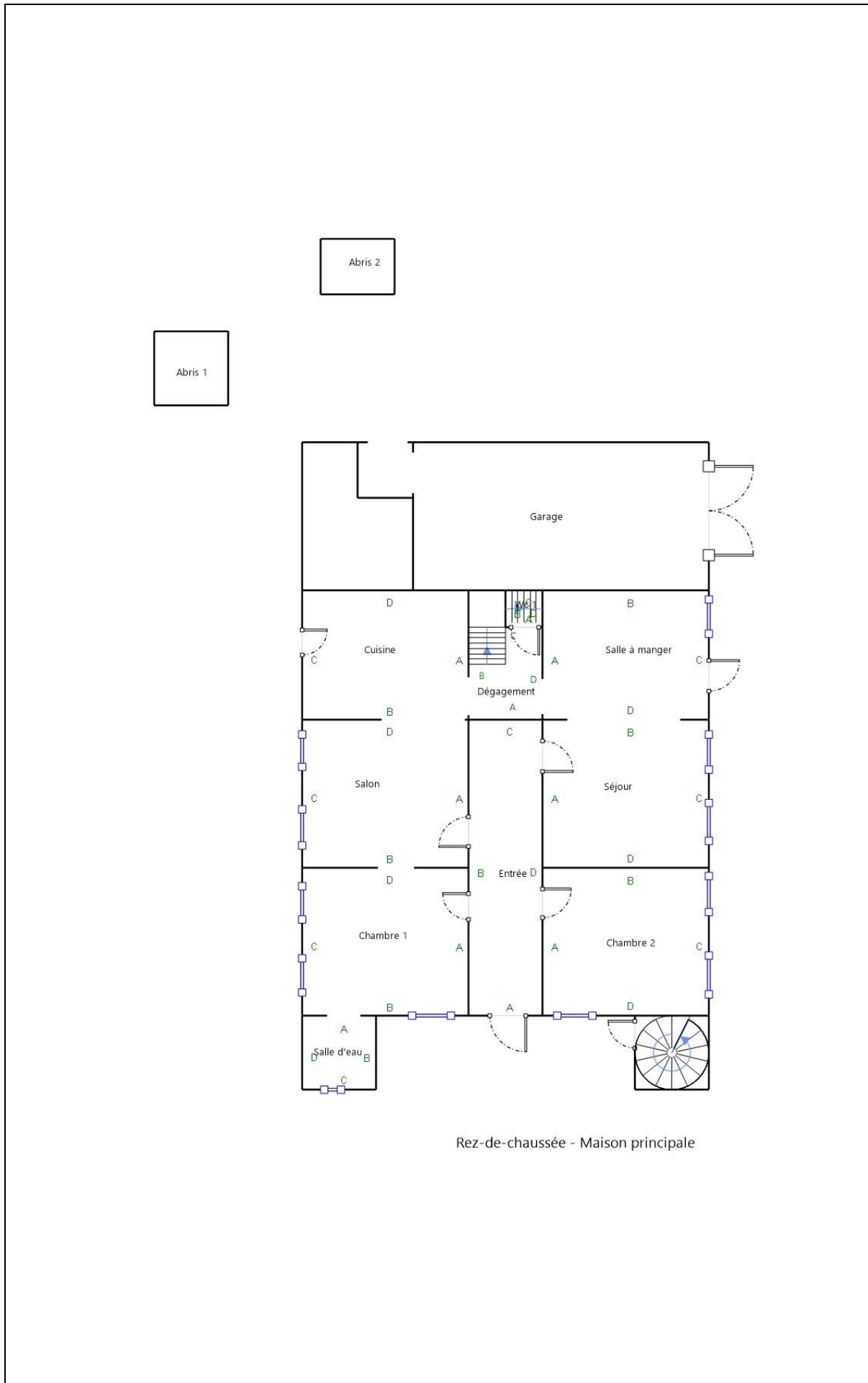
Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

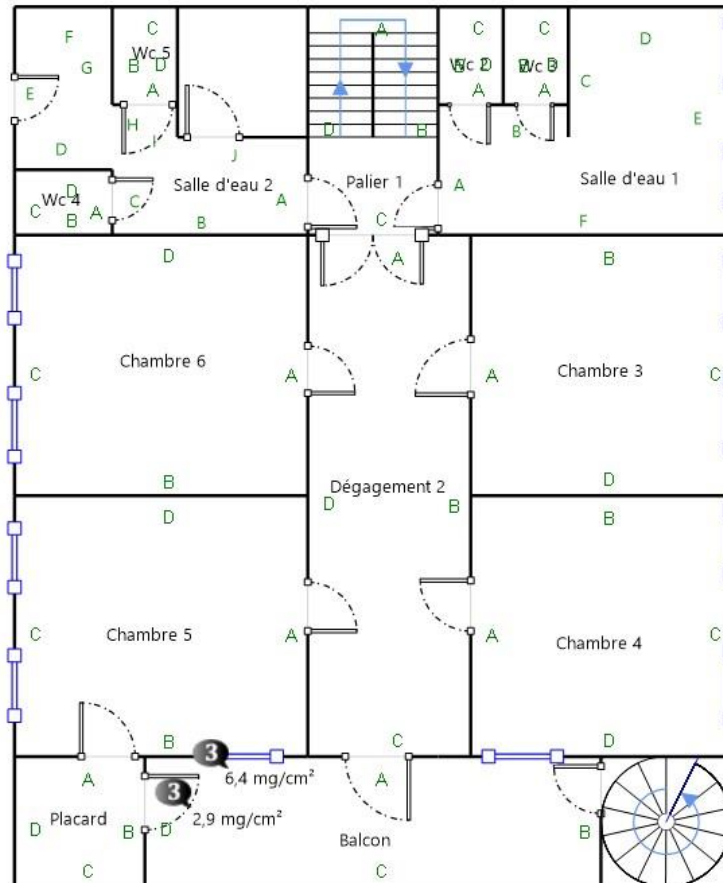
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1233	A	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1234					partie haute (> 1 m)	0			
1235	B	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1236					partie haute (> 1 m)	0			
1237	C	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1238					partie haute (> 1 m)	0			
1239	D	Mur	Brique	Peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
1240					partie haute (> 1 m)	0			
-		Plafond	panneaux fibro-ciment		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

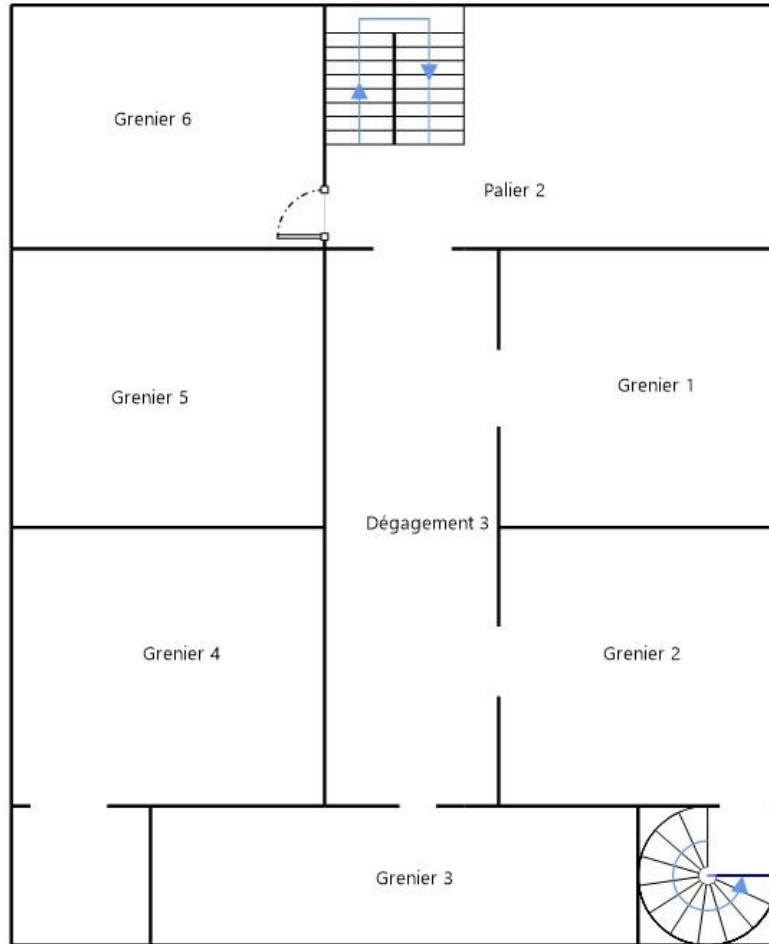
\* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage

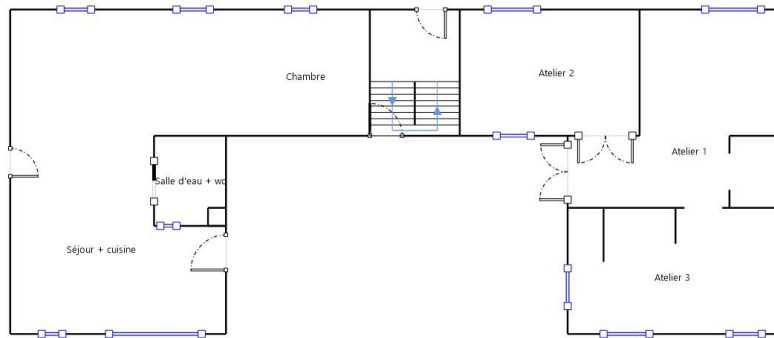




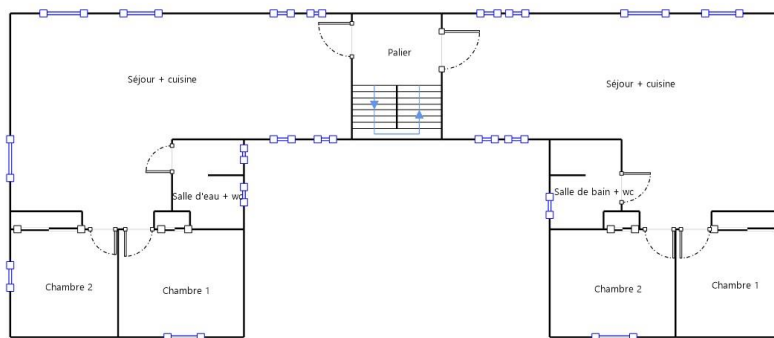
1er Etage - Maison principale



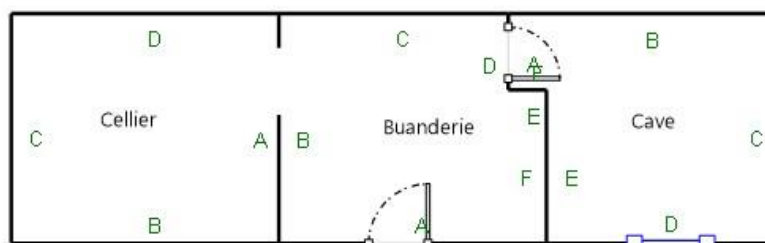
2ème Etage - Maison principale



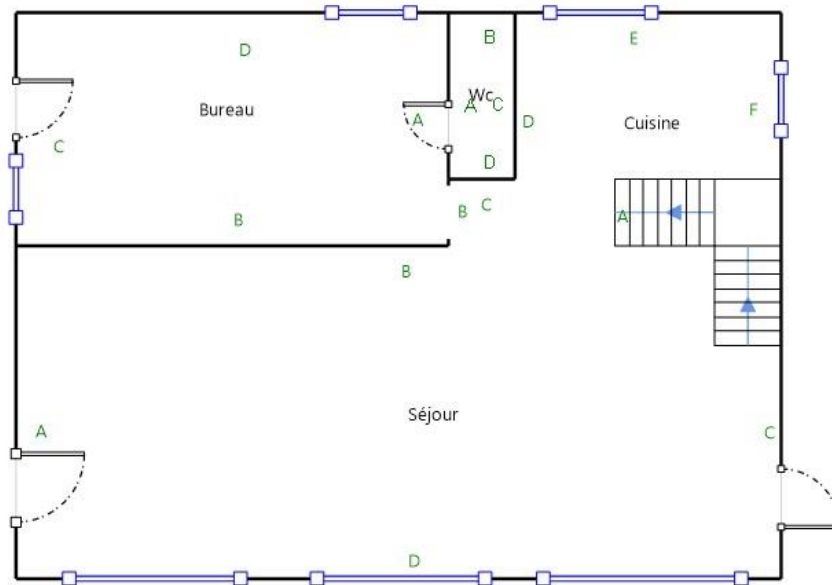
Rez-de-chaussée - Bâtiment locatif



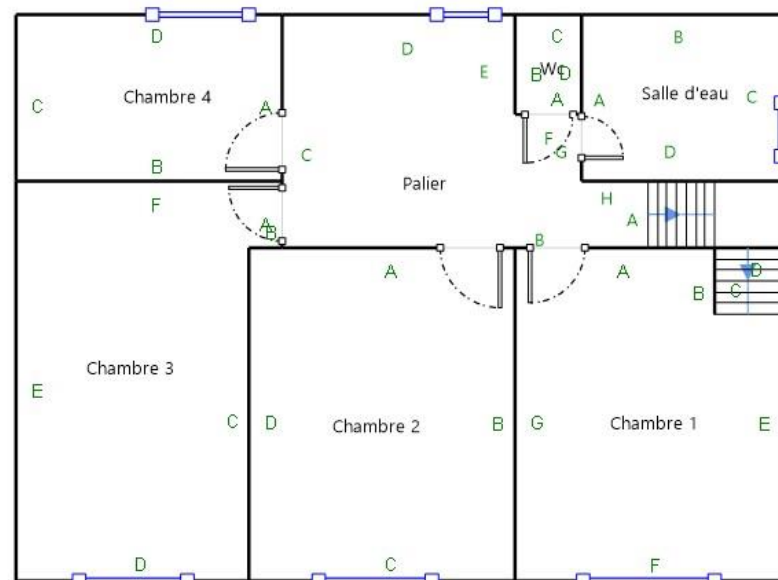
1er Etage - Bâtiment locatif



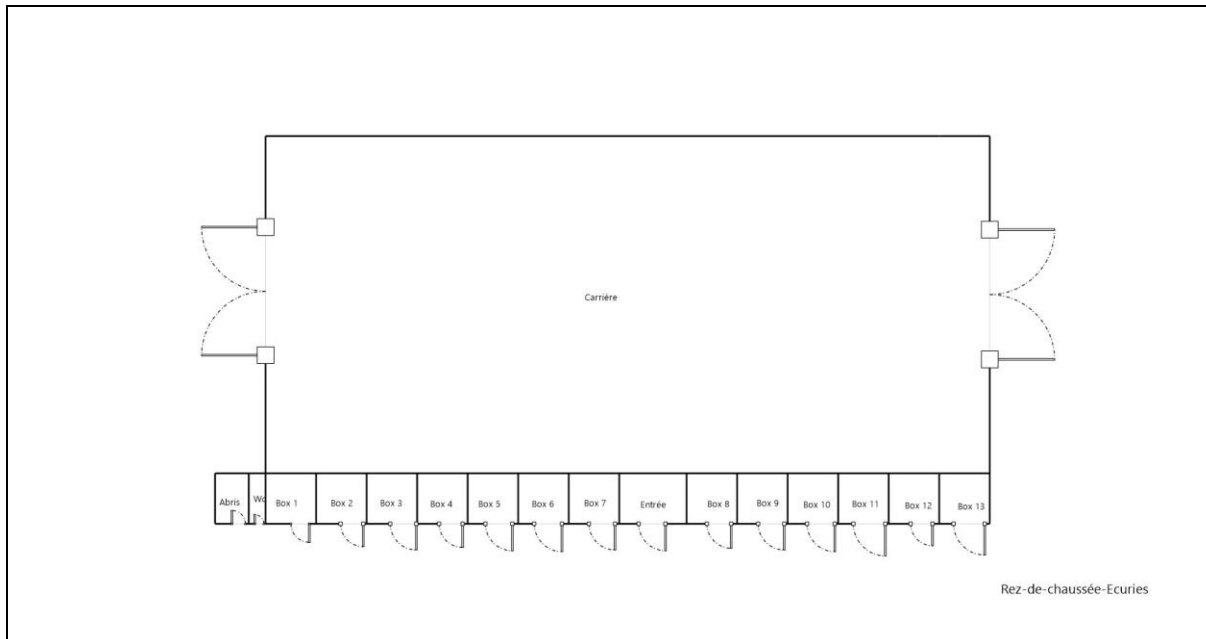
Sous-sol - Maison secondaire



Rez-de-chaussée - Maison secondaire



1er Etage - Maison secondaire



## 6. Conclusion

### 6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	800	164	590	2	42	2
%	100	21 %	74 %	< 1 %	5 %	< 1 %

### 6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

**Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.**

**Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de**



**prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).**

### 6.3 Commentaires

**Constatations diverses :**

Néant

**Validité du constat :**

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 22/09/2022).

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**

Indivision BOURCEY

### 6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

#### Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

#### Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

### 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

**Nota :** *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))*

Fait à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**

Par : **GERIQUE Jérôme**



## 7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

## 8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

### 8.1 Textes de référence

#### **Code de la santé publique :**

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

#### **Code de la construction et de l'habitat :**

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

#### **Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :**

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;

- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

## 8.2 Ressources documentaires

### **Documents techniques :**

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

### **Sites Internet :**

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :  
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :  
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :  
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :  
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

## 9. Annexes

### 9.1 Notice d'Information

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

#### **Deux documents vous informent :**

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

#### **Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

#### **Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

#### **Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.

- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## 9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

## 9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Date du repérage : 23/09/2021

### Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 <sup>er</sup> juin 2015.
-----------------------	--

### Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... <b>Bel Air</b> Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: <b>Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC,</b> Code postal, ville : . <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b> <b>Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Ensemble immobilier composé d'une maison principale, d'une maison secondaire, de 3 appartements et d'un atelier dans un 3ème bâtiment et d'un centre équestre.</b>
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	..... ..... <b>Habitation (maison individuelle)</b> ..... <b>&lt; 1949</b>

### Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... <b>Indivision BOURCEY</b> Adresse : ..... <b>Bel Air</b> <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>
Le commanditaire	Nom et prénom : ... <b>Indivision BOURCEY</b> Adresse : ..... <b>Bel Air</b> <b>31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b>

### Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ----- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GERIQUE Jérôme	Opérateur de repérage	LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES	Obtention : 29/06/2021 Échéance : 28/06/2028 N° de certification : C2475

Raison sociale de l'entreprise : **DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES (Numéro SIRET : 53390818200017)**  
Adresse : **9, chemin Salvetat, 31770 COLOMIERS**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **Groupama d'Oc**  
Numéro de police et date de validité : **40668491 / 31/12/2021**

### Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 24/09/2021, remis au propriétaire le 24/09/2021
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 27 pages, la conclusion est située en page 2.

**Sommaire**

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
  - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

**1. – Les conclusions**

**Avertissement** : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

**1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré**

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

**1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :**

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur jugement de l'opérateur :
- Plaques (fibres-ciment) (Bâtiment locatif - 1er étage - Palier; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
  - Plaques (fibres-ciment) (Rez de chaussée Écuries - Carrière; 1er étage Écuries - Vestiaire; 1er étage Écuries - Club house) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
  - Plaques (fibres-ciment) (Dépendances - Abris 1) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*
  - Plaques (fibres-ciment) (Dépendances - Abris 2) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.\*

**\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.**

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

**2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse : ..... -

Numéro de l'accréditation Cofrac : ..... -

**3. – La mission de repérage**

**3.1 L'objet de la mission**

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

**3.2 Le cadre de la mission**

**3.2.1 L'intitulé de la mission**

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

**3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission**

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

**3.2.3 L'objectif de la mission**

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugeages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton+plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légères et préfabriquées), Gaires et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gaires et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses)
	Joints (bandes)
Vide-ordures	Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardeaux bitumineux
	Plaques (composites)
Bardages et façades légères	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
Conduits en toiture et façade	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduites de fumée en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

### 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9*

**Important** : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

### 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

### 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

#### Descriptif des pièces visitées

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Rez de chaussée Maison principale - Entrée,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Chambre 1,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Salle d'eau,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Salon,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Cuisine,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Dégagement,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Wc 1,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Salle à manger,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Séjour,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Chambre 2,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Garage,</li> <li>Rez de chaussée Maison principale - Local technique,</li> <li>1er étage Maison principale - Palier 1,</li> <li>1er étage Maison principale - Salle d'eau 1,</li> <li>1er étage Maison principale - Wc 2,</li> <li>1er étage Maison principale - Wc 3,</li> <li>1er étage Maison principale - Dégagement 2,</li> <li>1er étage Maison principale - Chambre 3,</li> <li>1er étage Maison principale - Chambre 4,</li> <li>1er étage Maison principale - Balcon,</li> <li>1er étage Maison principale - Chambre 5,</li> <li>1er étage Maison principale - Placard,</li> <li>1er étage Maison principale - Chambre 6,</li> <li>1er étage Maison principale - Salle d'eau 2,</li> <li>1er étage Maison principale - Wc 4,</li> <li>1er étage Maison principale - Wc 5,</li> <li>2ème étage Maison principale - Palier 2,</li> <li>2ème étage Maison principale - Dégagement 3,</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Salle d'eau + wc,</li> <li>Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1,</li> <li>Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2,</li> <li>Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine,</li> <li>Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1,</li> <li>Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2,</li> <li>Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc,</li> <li>Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie,</li> <li>Sous-Sol Maison secondaire - Cellier,</li> <li>Sous-Sol Maison secondaire - Cave,</li> <li>Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour,</li> <li>Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine,</li> <li>Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau,</li> <li>Rez de chaussée Maison secondaire - Wc,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Palier,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Chambre 1,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Chambre 2,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Chambre 3,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Chambre 4,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Wc,</li> <li>1er étage Maison secondaire - Salle d'eau,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Carrière,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Abris,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Wc,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 1,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 2,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 3,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 4,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 5,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 6,</li> <li>Rez de chaussée Écuries - Box 7,</li> </ul> |
|---|--|



2ème étage Maison principale - Grenier 1,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 2,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 3,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 4,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 5,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 6,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Séjour + cuisine,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Chambre,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Salle d'eau + wc,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3,  
 Bâtiment locatif - 1er étage - Palier,  
 Bâtiment locatif - appartement 1er étage  
 gauche - Séjour + cuisine,

Rez de chaussée Écuries - Entrée,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 8,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 9,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 10,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 11,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 12,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 13,  
 1er étage Écuries - Vestiaire,  
 1er étage Écuries - Club house,  
 Dépendances - Abris 1,  
 Dépendances - Abris 2

Localisation	Description
Rez de chaussée Maison principale - Entrée	Sol : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois et Peinture Porte (P2) B : Bois et Peinture Porte (P3) B : Bois et Peinture Porte (P4) D : Bois et Peinture Porte (P5) D : Bois et Peinture
Rez de chaussée Maison principale - Chambre 1	Sol : Béton et Parquet Plinthes : Bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) B : PVC Fenêtre (F2) C : PVC Fenêtre (F3) C : PVC Volet B : Bois et peinture
Rez de chaussée Maison principale - Salle d'eau	Sol : béton et Carrelage Mur A, B, C, D : ciment et peinture Plafond : placoplâtre Fenêtre (F1) C : Bois et Peinture
Rez de chaussée Maison principale - Salon	Sol : béton et Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : PVC Fenêtre (F2) C : PVC
Rez de chaussée Maison principale - Cuisine	Sol : béton et Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) C : bois et Vernis Volet C : Bois et peinture
Rez de chaussée Maison principale - Dégagement	Sol : béton et Carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) C : bois et Peinture Marches : Bois et Peinture Contremarches : Bois et Peinture Balustre : Métal et Peinture Main courante : Bois et Peinture
Rez de chaussée Maison principale - Wc 1	Sol : béton et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Bois et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Maison principale - Salle à manger	Sol : béton et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) C : bois et Vernis Fenêtre (F1) C : pvc Volet C, C : Bois et peinture
Rez de chaussée Maison principale - Séjour	Sol : béton et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Papier peint Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Volet C, C : Bois et peinture

Localisation	Description
Rez de chaussée Maison principale - Chambre 2	Sol : béton et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Fenêtre (F3) D : pvc Volet (V1) C : Bois et peinture Volet (V2) C : Bois et peinture
Rez de chaussée Maison principale - Garage	Sol : Béton Mur A, B, C, D : Brique et Peinture
Rez de chaussée Maison principale - Local technique	Sol : Béton Mur A, B, C, D, E, F : Brique et Peinture Plafond : Bois Porte (P1) A : Bois et Peinture
1er étage Maison principale - Palier 1	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) B : Bois et Peinture Porte (P2) C : Bois et Peinture Porte (P3) D : Bois et Peinture Marches : Bois et Peinture Contremarches : Bois et Peinture
1er étage Maison principale - Salle d'eau 1	Sol : Bois et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) B : bois et Peinture Porte (P3) B : bois et Peinture Fenêtre (F1) E : PVC Fenêtre (F2) E : PVC Volet C : Bois et peinture
1er étage Maison principale - Wc 2	Sol : bois et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
1er étage Maison principale - Wc 3	Sol : bois et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
1er étage Maison principale - Dégagement 2	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et Toile de verre peinte Plafond : Plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) B : bois et Peinture Porte (P3) B : bois et Peinture Porte (P4) D : bois et Peinture Porte (P5) D : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc
1er étage Maison principale - Chambre 3	Sol : bois et Lino Plinthes : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : plâtre et toile de verre peinte Plafond : Plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Volet (V1) C : Bois et peinture Volet (V2) C : Bois et peinture
1er étage Maison principale - Chambre 4	Sol : bois et Lino Mur A, B, C, D : plâtre et Toile de verre peinte Plafond : Plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Fenêtre (F3) D : pvc Volet (V1) C : Bois et peinture Volet (V2) C : Bois et peinture Volet (V3) D : Bois et peinture
1er étage Maison principale - Balcon	Sol : Béton Mur A, B, D : Brique Plafond : Bois Porte (P1) B : Bois et Peinture Porte (P2) D : Bois et Peinture
1er étage Maison principale - Chambre 5	Sol : Bois et Lino Mur A, B, C, D : Plâtre et Toile de verre peinte Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois et Peinture Porte (P2) B : Bois et Vernis Fenêtre (F1) B : pvc Fenêtre (F2) C : pvc Fenêtre (F3) C : pvc Volet B : Bois et peinture
1er étage Maison principale - Placard	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : placoplâtre Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et vernis

Localisation	Description
1er étage Maison principale - Chambre 6	Sol : Bois et Lino Plinthes : Bois et Peinture Mur A, B, C, D : placoplâtre et Toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) D : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : pvc Fenêtre (F2) C : pvc
1er étage Maison principale - Salle d'eau 2	Sol : bois et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J : Plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) C : bois et Peinture Porte (P3) H : bois et Peinture Porte (P4) J : bois et Peinture
1er étage Maison principale - Wc 4	Sol : bois et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
1er étage Maison principale - Wc 5	Sol : bois et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
2ème étage Maison principale - Palier 2	Sol : bois et Parquet Mur A, B, C, D : plâtre Plafond : Bois Porte (P1) D : bois et peinture
2ème étage Maison principale - Dégagement 3	Sol : bois et Lino Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 1	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 2	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 3	Sol : bois Mur A, B, C, D : Brique Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 4	Sol : bois Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 5	Sol : bois Mur A, B, C, D : plâtre et Peinture Plafond : bois
2ème étage Maison principale - Grenier 6	Sol : bois Mur A, B, C, D : Brique Plafond : bois Porte (P1) A : bois et peinture
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Séjour + cuisine	Sol (S1) : Béton et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Feuille de plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) C : bois et Peinture Porte (P3) G : bois et Peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Peinture Fenêtre (F2) B : Bois et Peinture Fenêtre (F3) D : Bois et Peinture Fenêtre (F4) D : Bois et Peinture
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Chambre	Sol (S1) : béton et Parquet Plinthes (P1) : bois et vernis Mur B, C, D : Feuille de plâtre et peinture Plafond : plâtre et peinture Fenêtre (F1) B : bois et Peinture
Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée - Salle d'eau + wc	Sol (S1) : béton et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Feuille de plâtre et Faïence Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) F : bois et Peinture
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1	Sol : béton Mur A, B, C, D, E, F : Feuille de plâtre Plafond : bois Porte (P1) A : pvc Porte (P2) B : pvc Fenêtre (F1) D : PVC
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2	Sol : Béton et Parquet Mur A, B, C, D : Feuille de plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : pvc Fenêtre (F1) A : PVC Fenêtre (F2) C : PVC

Localisation	Description
Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3	Sol : béton Mur A, B, C, D, E, F : Feuille de plâtre Plafond : plâtre Fenêtre (F1) C : Bois et Vernis Fenêtre (F2) C : Bois et Vernis Fenêtre (F3) D : PVC
Bâtiment locatif - 1er etage - Palier	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : Bois Plafond : Bois Porte (P1) B : Bois et Vernis Porte (P2) D : Bois et Vernis
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Séjour + cuisine	Sol : Bois et Parquet Plinthes : Bois et Vernis Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Feuille de plâtre et Toile de verre peinte Mur I, J : Feuille de plâtre et toile de verre peinte Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et vernis Porte (P2) C : bois et Peinture Porte (P3) F : bois et Peinture Porte (P4) F : bois et Peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Vernis Fenêtre (F2) B : Bois et Vernis Fenêtre (F3) I : Bois et Vernis Fenêtre (F4) J : Bois et Vernis Fenêtre (F5) J : Bois et Vernis Fenêtre (F6) J : Bois et Vernis Fenêtre (F7) J : Bois et Vernis
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Salle d'eau + wc	Sol (S1) : Bois et Carrelage Plinthes (P1) : Bois et Peinture Mur A, B, C, D, E, F : Feuille de plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : Bois et Peinture Fenêtre (F2) C : Bois et Peinture
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Chambre 1	Sol (S1) : Bois et Parquet Plinthes (P1) : Bois et Vernis Mur A, B, C, D : Feuille de plâtre et Toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) A : bois et Peinture Porte (P3) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) C : Bois et Peinture
Bâtiment locatif - appartement 1er etage gauche - Chambre 2	Sol (S1) : Bois et Parquet Plinthes (P1) : Bois et vernis Mur A, B, C, D : Feuille de plâtre et toile de verre peinte Plafond : plâtre et peinture Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) A : bois et Peinture Porte (P3) A : bois et Peinture Fenêtre (F1) D : Bois et Peinture
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine	Sol : Bois et Parquet Plinthes : Bois et Vernis Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Feuille de plâtre et Peinture Sol (S2) : Bois et Parquet Plinthes (P1) : Bois et Vernis Mur A, B, C, D, E, F, G, H, I, J : Feuille de plâtre et toile de verre peinte Plafond : placoplâtre et Peinture Porte (P1) A : Bois et Vernis Porte (P2) F : Bois et Peinture Porte (P3) F : Bois et Peinture Porte (P4) I : Bois et Peinture Fenêtre (F1) B : Bois et Vernis Fenêtre (F2) B : Bois et Vernis Fenêtre (F3) B : Bois et Vernis Fenêtre (F4) B : Bois et Vernis Fenêtre (F5) C : Bois et Vernis Fenêtre (F6) J : Bois et Vernis Fenêtre (F7) J : Bois et Vernis
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1	Sol : Bois et Parquet Plinthes : Bois et Vernis Mur A, B, C, D : Feuille de plâtre et peinture Porte (P1) A : Bois et Peinture Porte (P2) A : Bois et peinture Porte (P3) A : Bois et peinture Fenêtre (F1) B : Bois et vernis
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2	Sol : Bois et Parquet Plinthes : Bois et Vernis Mur A, B, C, D : Feuille de plâtre et peinture Plafond : placoplâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et peinture Porte (P2) A : bois et peinture Porte (P3) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : Bois et vernis
Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc	Sol : Bois et Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Feuille de plâtre et peinture Plafond : placoplâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) E : Bois et vernis

Localisation	Description
Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie	Sol : béton Mur A, B, C, D : Plâtre Plafond : Bois Porte (P1) A : Bois et Peinture
Sous-Sol Maison secondaire - Cellier	Sol : béton Mur A, B, C, D : plâtre Plafond : bois
Sous-Sol Maison secondaire - Cave	Sol : béton Mur A, B, C, D : plâtre Plafond : bois
Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour	Sol : Béton et Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : Bois et Peinture Porte (P1) A : Bois et Vernis Porte (P2) C : Bois et Vernis Porte (P3) D : Bois et Vernis Porte (P4) D : Bois et Vernis Porte (P5) D : Bois et Vernis Marches : Bois et Vernis Faux Limon : Bois et Vernis Crémaillère : Bois et Vernis Balustre : Bois et Peinture Main courante : Bois et Peinture
Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Fenêtre (F1) E : pvc Fenêtre (F2) F : Bois et Peinture
Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : lambris bois Porte (P1) A : bois et Peinture Porte (P2) C : bois et Vernis Fenêtre (F1) A : Bois et Vernis Fenêtre (F2) D : Bois et Vernis
Rez de chaussée Maison secondaire - Wc	Sol : Bois et Parquet Plinthes : Bois Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : Plâtre et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
1er étage Maison secondaire - Palier	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D, E, F : plâtre et peinture Plafond : lambris bois et Vernis Porte (P1) A : bois et peinture Porte (P2) B : bois et peinture Porte (P3) B : bois et peinture Porte (P4) C : bois et peinture Porte (P5) C : bois et peinture Porte (P6) F : bois et peinture Fenêtre (F1) D : Bois et Peinture
1er étage Maison secondaire - Chambre 1	Sol : Bois et Parquet Mur A : Plâtre et Peinture Mur B, C : Plâtre et Toile de verre peinte Mur D : Plâtre et Papier peint Mur E : Plâtre et Toile de verre peinte Mur F : lambris bois et Vernis Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) E : Bois et Vernis
1er étage Maison secondaire - Chambre 2	Sol : Bois et Parquet Mur A : Plâtre et Papier peint Mur B : lambris bois et Vernis Mur C : Plâtre et Papier peint Mur D : lambris bois et Vernis Plafond : lambris bois et Vernis Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : Bois et vernis
1er étage Maison secondaire - Chambre 3	Sol : Bois et Parquet Mur A : Plâtre et Peinture Mur B, C : lambris bois et Vernis Mur D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond : lambris bois et vernis Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) D : Bois et vernis
1er étage Maison secondaire - Chambre 4	Sol : Bois et Parquet Mur A : lambris bois et Vernis Mur B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : lambris bois et vernis Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) D : Bois et vernis
1er étage Maison secondaire - Wc	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : lambris bois et vernis Porte (P1) A : bois et peinture

Localisation	Description
1er étage Maison secondaire - Salle d'eau	Sol : Bois et Parquet Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond : lambris bois et Peinture Porte (P1) A : bois et peinture Fenêtre (F1) C : Bois et vernis
Rez de chaussée Écuries - Carrière	Sol : Terre battue Mur A, B, C, D : parpaings et Peinture Plafond : panneaux fibro-ciment
Rez de chaussée Écuries - Abris	Sol : Terre battue Mur A, B, C, D : parpaings Plafond : Ciment Porte (P1) A : Bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Wc	Sol : Béton et Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond : ciment et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 1	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond : ciment et Peinture Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 2	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P2) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 3	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 4	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 5	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 6	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 7	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Entrée	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : PVC Marches : Bois et Peinture Faux Limon : Bois et Peinture Crémaillère : Bois et Peinture Balustre : Bois et Peinture Main courante : Bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 8	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : Bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 9	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 10	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 11	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 12	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
Rez de chaussée Écuries - Box 13	Sol : béton Mur A, B, C, D : parpaings et peinture Plafond (P1) : ciment Porte (P1) A : bois et Peinture
1er étage Écuries - Vestiaire	Sol : béton et carrelage Mur A, B, C, D : plâtre et peinture Plafond (P1) : panneaux fibro-ciment Porte (P1) A : PVC

Localisation	Description
1er étage Écuries - Club house	Sol : béton et Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond (P1) : panneaux fibro-ciment Fenêtre (F1) A : Bois et Peinture Fenêtre (F2) A : Bois et Peinture Fenêtre (F3) C : PVC Fenêtre (F4) C : PVC Fenêtre (F5) C : PVC Fenêtre (F6) D : PVC
Dépendances - Abris 1	Sol : béton Mur A, B, C, D : Brique et Peinture Plafond : panneaux fibro-ciment
Dépendances - Abris 2	Sol : béton Mur A, B, C, D : Brique et Peinture Plafond : panneaux fibro-ciment

## 4. – Conditions de réalisation du repérage

### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

**Néant**

### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 16/09/2021

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 23/09/2021

Heure d'arrivée : 10 h 20

Durée du repérage : 07 h 00

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Indivision BOURCEY

### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

## 5. – Résultats détaillés du repérage

### 5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

### 5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B




Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
--------------	---------------------------	----------------------------	----------------------	--------------

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Bâtiment locatif - 1er étage - Palier; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc	<u>Identifiant:</u> M001 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
Rez de chaussée Écuries - Carrière; 1er étage Écuries - Vestiaire; 1er étage Écuries - Club house	<u>Identifiant:</u> M002 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
Dépendances - Abris 1	<u>Identifiant:</u> M003 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	
Dépendances - Abris 2	<u>Identifiant:</u> M004 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment)	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	EP (Z-II-RF)	


Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

## 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

### Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Bâtiment locatif - 1er étage - Palier; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc	<u>Identifiant:</u> M001 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Rez de chaussée Écuries - Carrière; 1er étage Écuries - Vestiaire; 1er étage Écuries - Club house	<u>Identifiant:</u> M002 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	
Dépendances - Abris 1	<u>Identifiant:</u> M003 <u>Description:</u> Plaques (fibres-ciment) <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation :</b> Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	



Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Dépendances - Abris 2	Identifiant: M004 Description: Plaques (fibres-ciment) Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (sur jugement de l'opérateur)	Matériau dégradé (étendue ponctuelle)  <b>Résultat</b> EP**  <b>Préconisation</b> : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.	

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
\*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

*Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.*

## 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse


Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

## 6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))*

Fait à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**

Par : **GERIQUE Jérôme**



Signature du représentant :

**ANNEXES****Au rapport de mission de repérage n° 210934-Bourcey****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

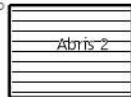
**Sommaire des annexes****7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Documents annexés au présent rapport**

**7.1 - Annexe - Schéma de repérage**

**M004 - Plaques (fibres-ciment)**

Présence d'amiante

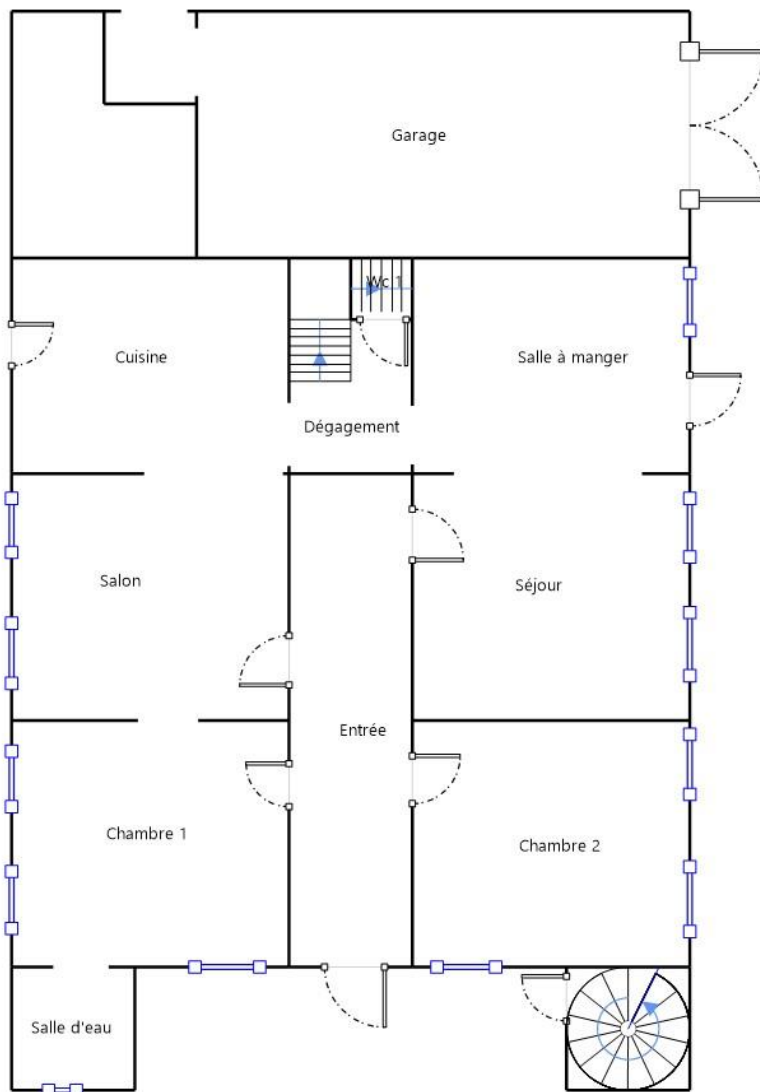
EP



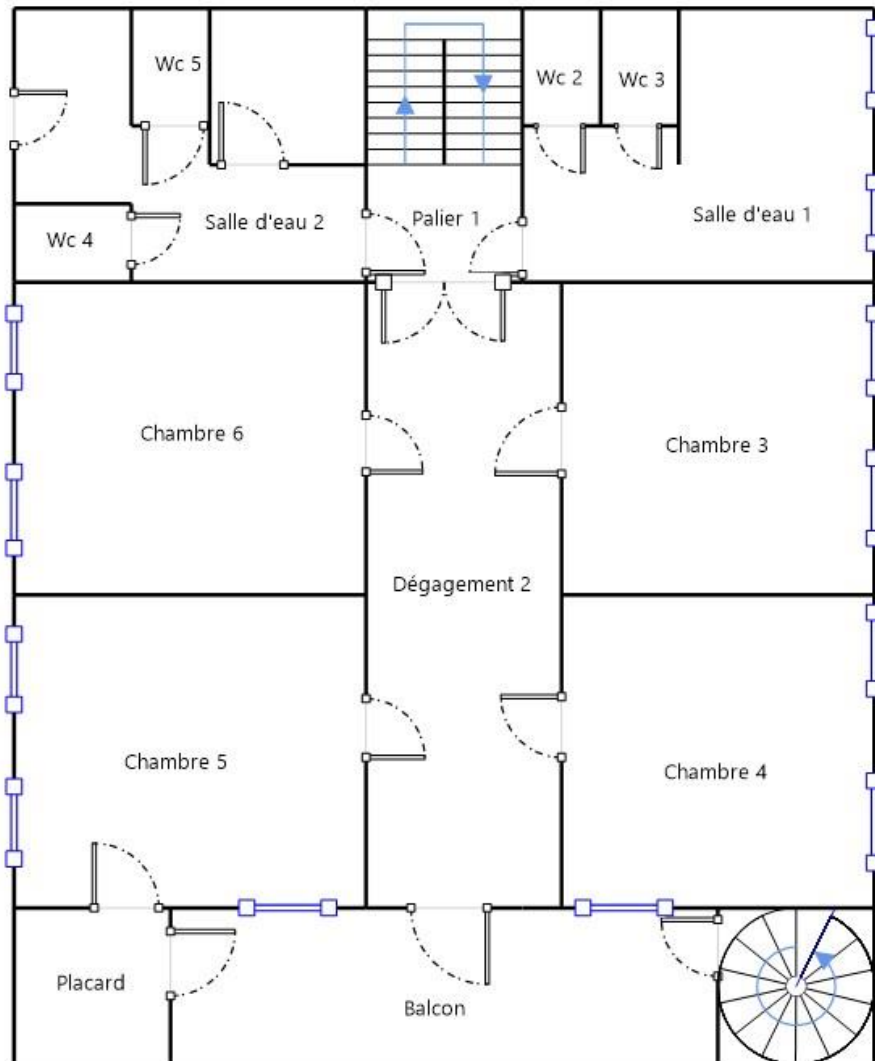
**M003 - Plaques (fibres-ciment)**

Présence d'amiante

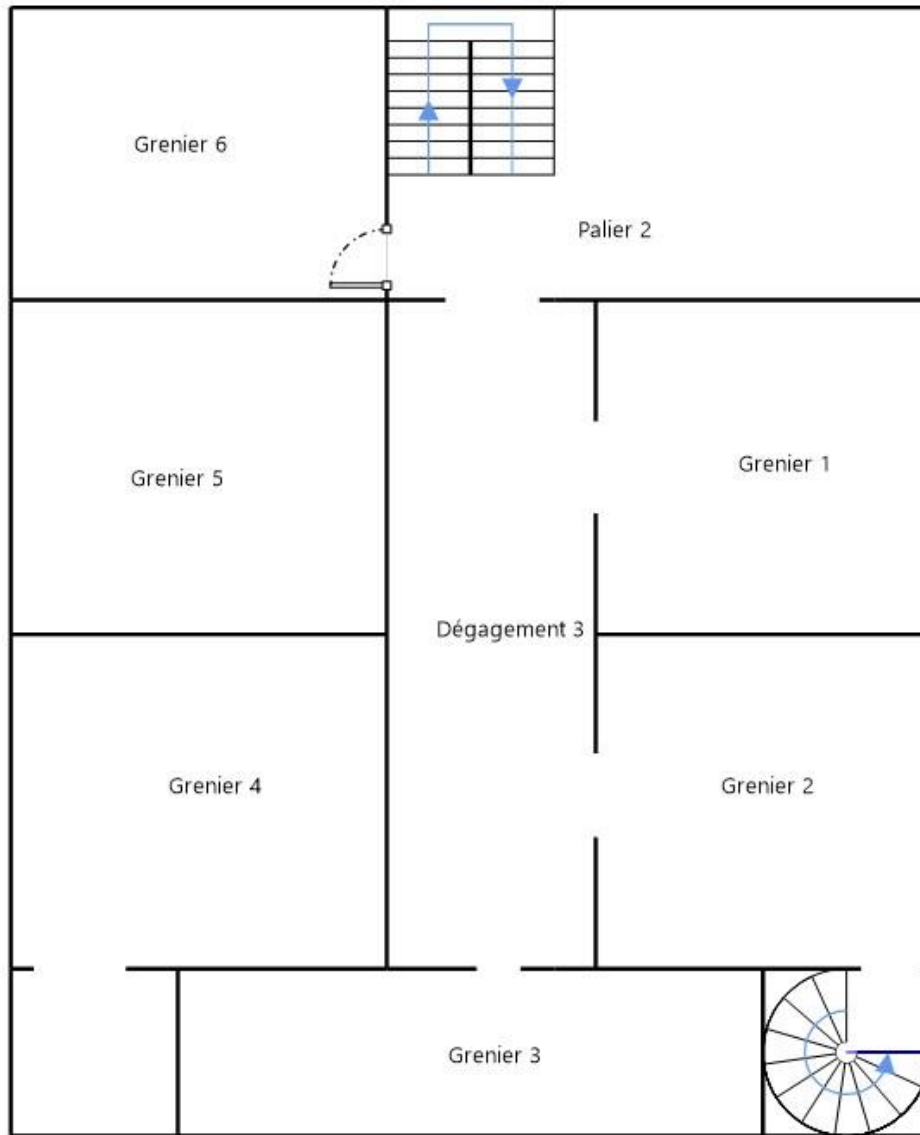
EP



Rez-de-chaussée - Maison principale



1er Etage - Maison principale

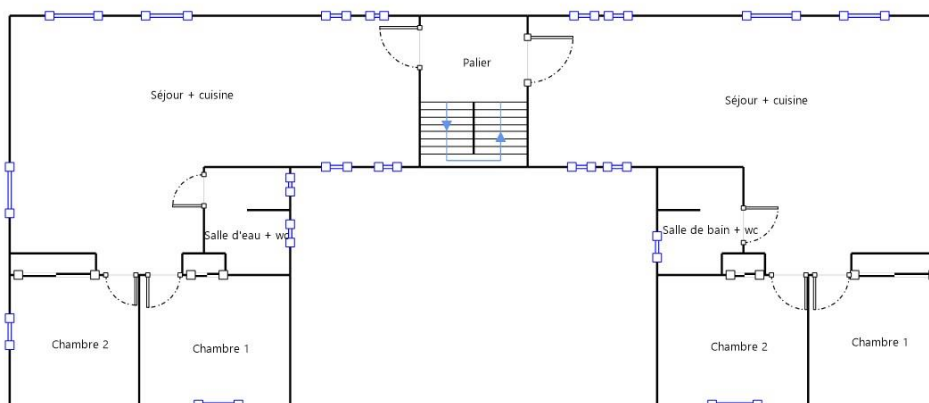


2ème Etage - Maison principale

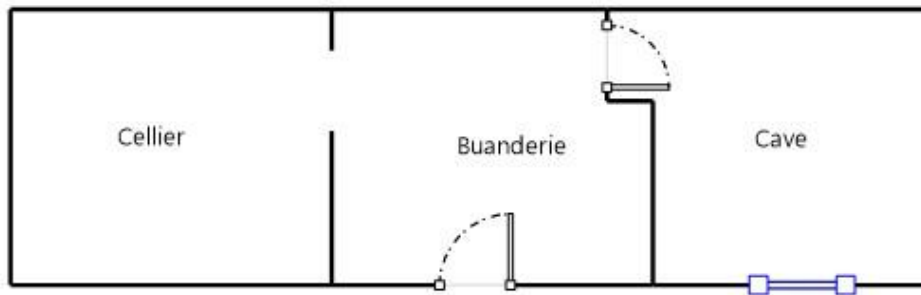


**M001 - Plaques (fibres-ciment)**  
Présence d'amiante  
EP

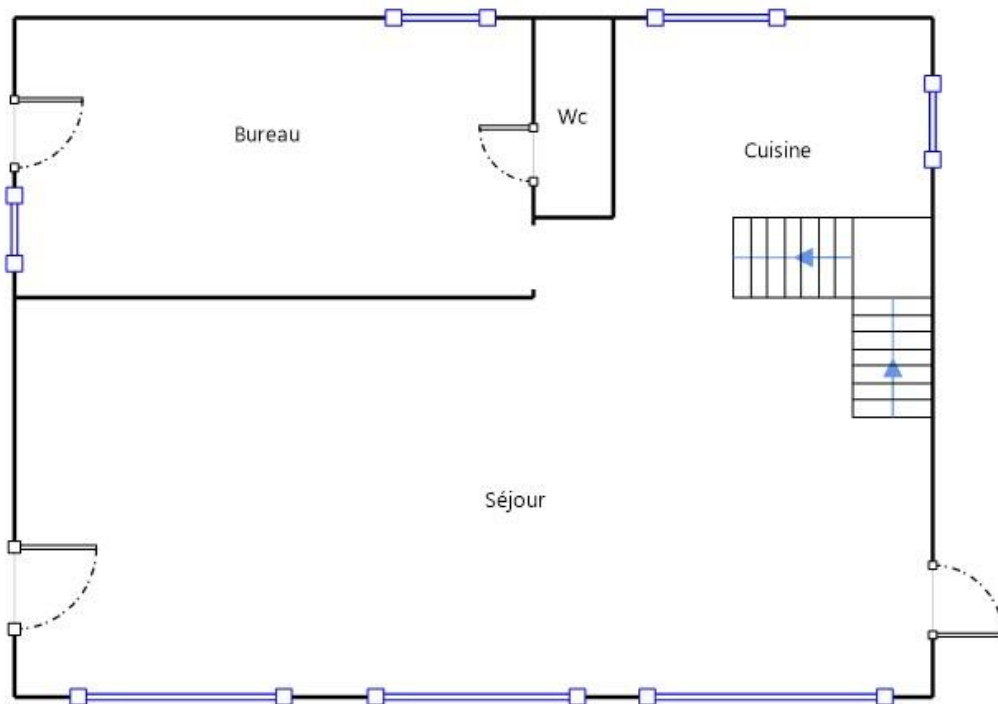
Rez-de-chaussée - Bâtiment locatif



1er Etage - Bâtiment locatif

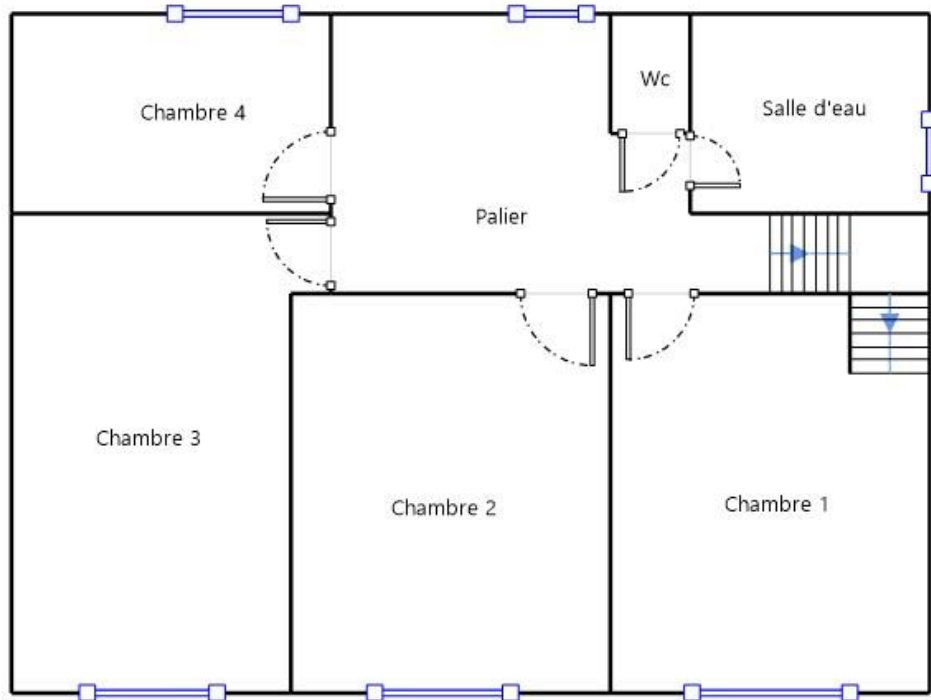


Sous-sol - Maison secondaire



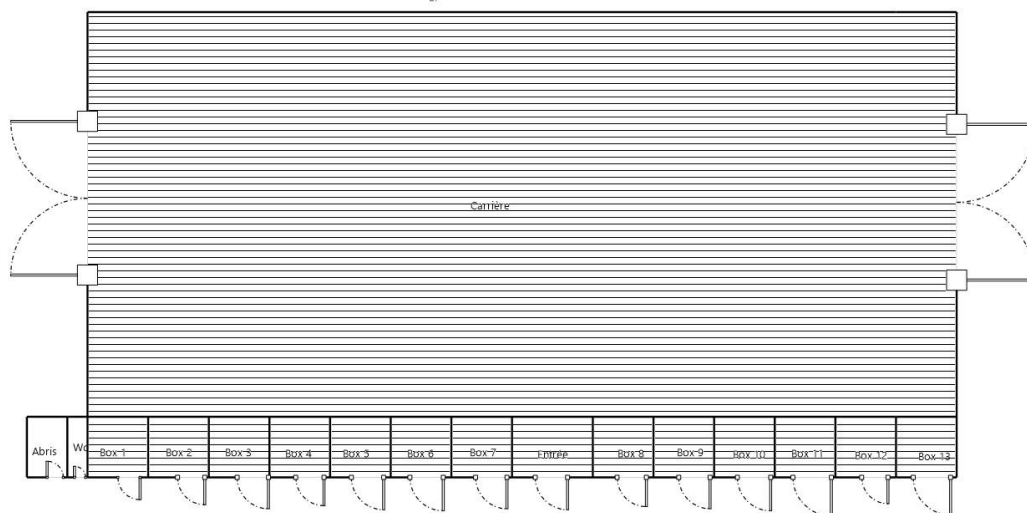
Rez-de-chaussée - Maison secondaire








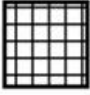








1er Etage - Maison secondaire

M002 - Plaques (fibres-ciment)  
Présence d'amiante  
EP



Rez-de-chaussée-Ecuries

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol	<p>Nom du propriétaire :  <b>Indivision BOURCEY</b>                  Adresse du bien :  <b>Bel Air</b>  <b>31530</b>  <b>BELLEGARDE-SAINTE-MARIE</b></p>
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

Photos



	<p>Photo n° PhA001                  Localisation : Bâtiment locatif - 1er étage - Palier; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 1; Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 1; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Chambre 2; Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc                  Ouvrage : Toitures                  Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)                  Description : Plaques (fibres-ciment)</p>
	<p>Photo n° PhA002                  Localisation : Rez de chaussée Écuries - Carrière; 1er étage Écuries - Vestiaire; 1er étage Écuries - Club house                  Ouvrage : Toitures                  Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)                  Description : Plaques (fibres-ciment)</p>



Photo n° PhA003  
Localisation : Dépendances - Abris 1  
Ouvrage : Toitures  
Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)  
Description : Plaques (fibres-ciment)



Photo n° PhA004  
Localisation : Dépendances - Abris 2  
Ouvrage : Toitures  
Partie d'ouvrage : Plaques (fibres-ciment)  
Description : Plaques (fibres-ciment)

## 7.2 - Annexe - Rapports d'essais

### Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

### Copie des rapports d'essais :

**Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible**

## 7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

### Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

### Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

#### 1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

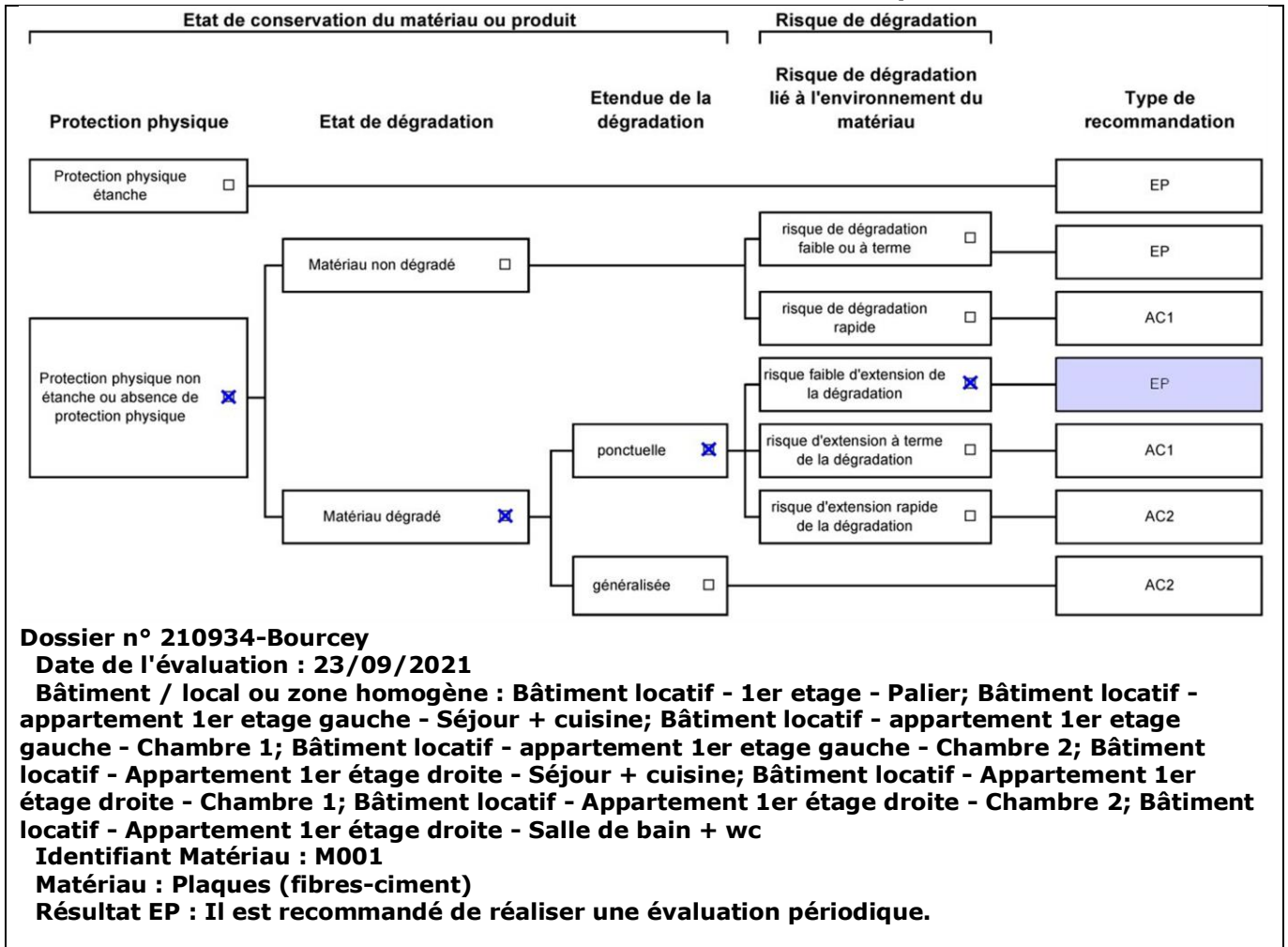
Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

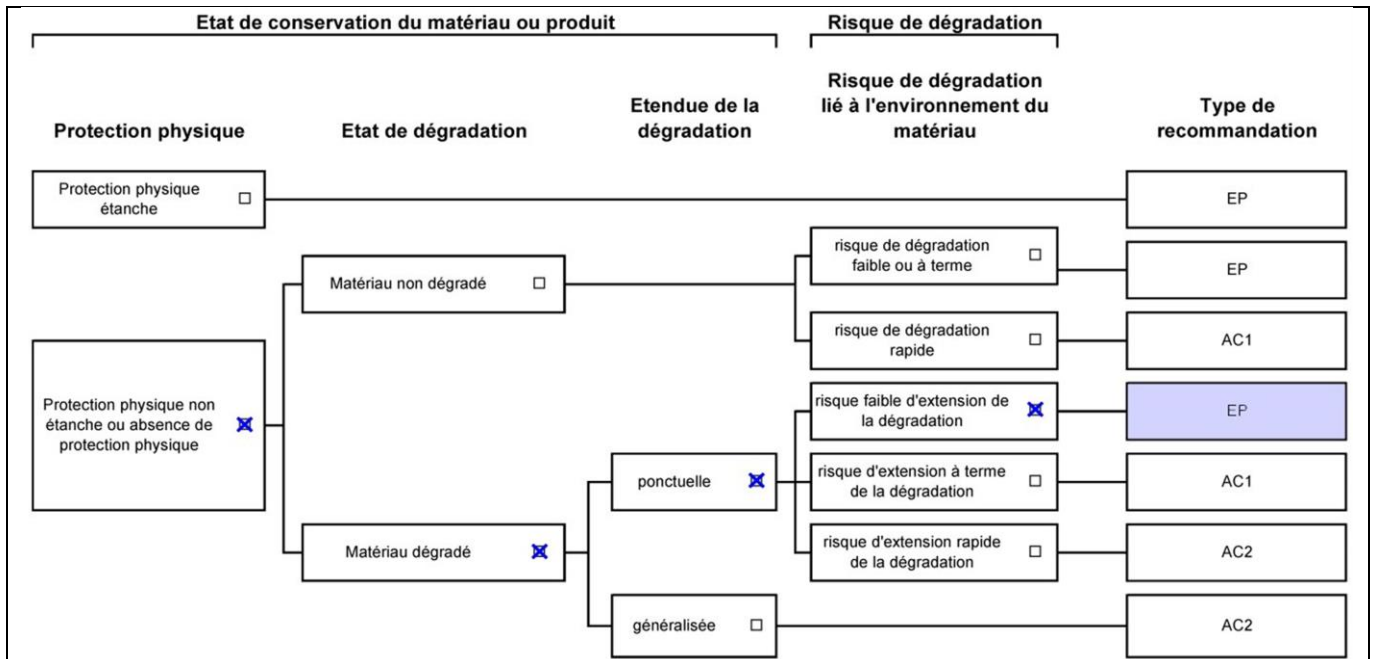
#### 2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
------	-------	--------

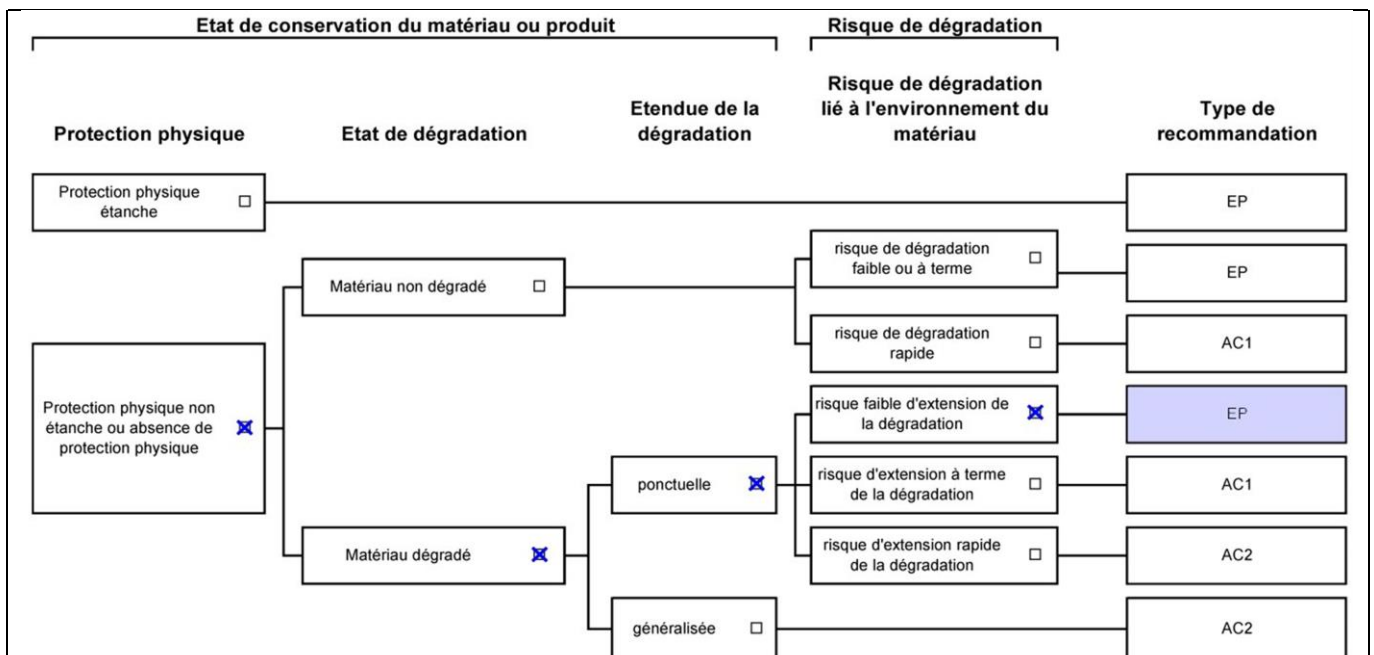
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.
---	---	---

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

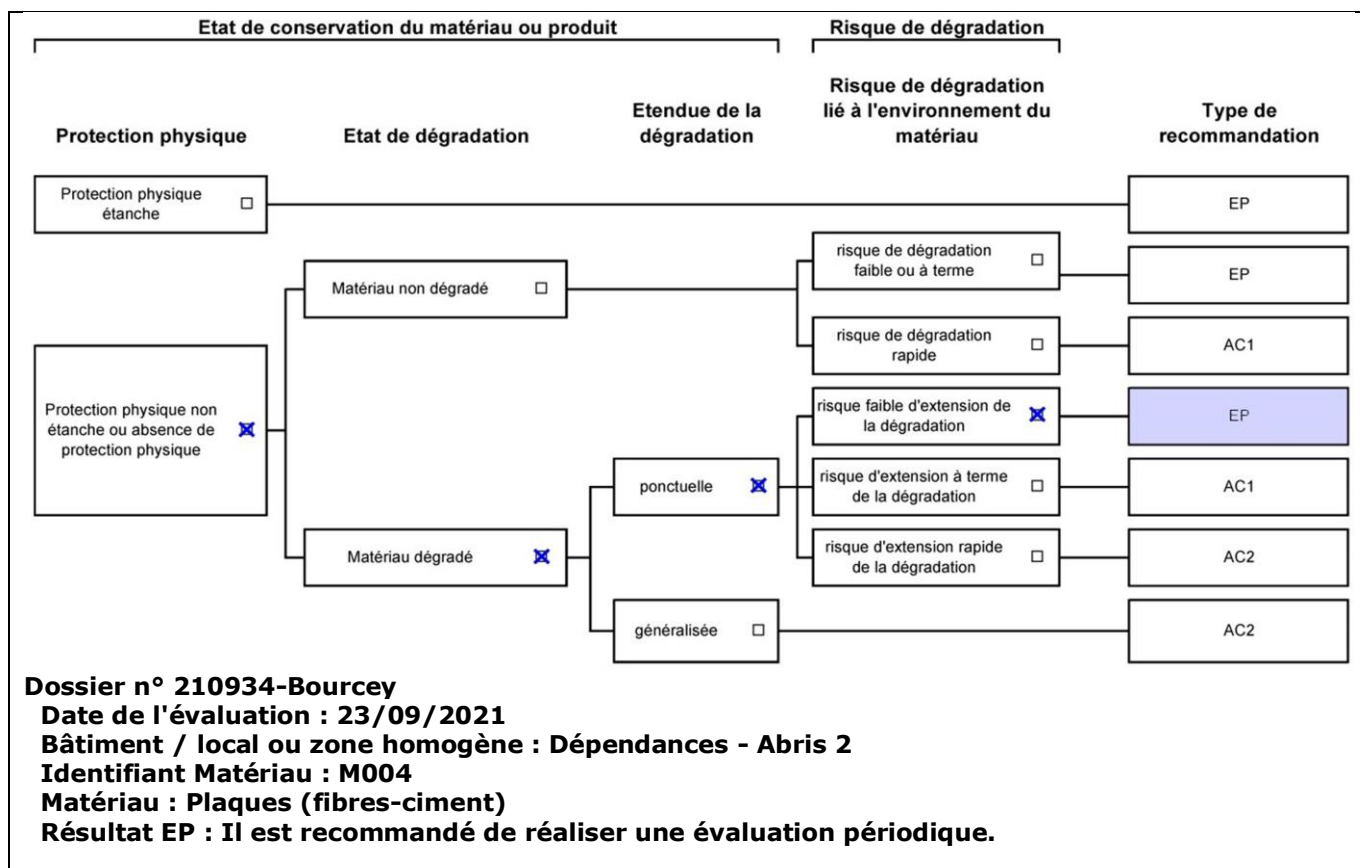




**Dossier n° 210934-Bourcey**  
**Date de l'évaluation : 23/09/2021**  
**Bâtiment / local ou zone homogène : Rez de chaussée Écuries - Carrière; 1er étage Écuries - Vestiaire; 1er étage Écuries - Club house**  
**Identifiant Matériau : M002**  
**Matériau : Plaques (fibres-ciment)**  
**Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.**



**Dossier n° 210934-Bourcey**  
**Date de l'évaluation : 23/09/2021**  
**Bâtiment / local ou zone homogène : Dépendances - Abris 1**  
**Identifiant Matériau : M003**  
**Matériau : Plaques (fibres-ciment)**  
**Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.**



**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

**7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations**

**Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Article R1334-27** : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** - La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28** : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29** : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

**Article R.1334-29-3 :**

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

### Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c) (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Autres documents



## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016  
Date du repérage : 23/09/2021  
Heure d'arrivée : 10 h 20  
Temps passé sur site : 05 h 15

### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Haute-Garonne**

Adresse : ..... **Bel Air**

Commune : ..... **31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC,  
Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

**Présence de traitements antérieurs contre les termites**

**Présence de termites dans le bâtiment**

**Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

..... **Ensemble immobilier composé d'une maison principale, d'une maison secondaire, de 3 appartements et d'un atelier dans un 3ème bâtiment et d'un centre équestre.**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE (Information au 27/01/2020)**

**Niveau d'infestation inconnu**

**10/12/2001 - Arrêté préfectoral**

### B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... **Indivision BOURCEY**

Adresse : ..... **Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : ..... **Indivision BOURCEY**

Adresse : ..... **Bel Air**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **GERIQUE Jérôme**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**

Adresse : ..... **9, chemin Salvetat**

**31770 COLOMIERS**

Numéro SIRET : ..... **53390818200017**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Groupama d'Oc**

Numéro de police et date de validité : ..... **40668491 / 31/12/2021**

Certification de compétence **C2475** délivrée par : **LCC QUALIXPERT, le 29/06/2021**



**D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :**

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée Maison principale - Entrée,  
 Rez de chaussée Maison principale -  
 Chambre 1,  
 Rez de chaussée Maison principale - Salle  
 d'eau,  
 Rez de chaussée Maison principale - Salon,  
 Rez de chaussée Maison principale - Cuisine,  
 Rez de chaussée Maison principale -  
 Dégagement,  
 Rez de chaussée Maison principale - Wc 1,  
 Rez de chaussée Maison principale - Salle à  
 manger,  
 Rez de chaussée Maison principale - Séjour,  
 Rez de chaussée Maison principale -  
 Chambre 2,  
 Rez de chaussée Maison principale - Garage,  
 Rez de chaussée Maison principale - Local  
 technique,  
 1er étage Maison principale - Palier 1,  
 1er étage Maison principale - Salle d'eau 1,  
 1er étage Maison principale - Wc 2,  
 1er étage Maison principale - Wc 3,  
 1er étage Maison principale - Dégagement 2,  
 1er étage Maison principale - Chambre 3,  
 1er étage Maison principale - Chambre 4,  
 1er étage Maison principale - Balcon,  
 1er étage Maison principale - Chambre 5,  
 1er étage Maison principale - Placard,  
 1er étage Maison principale - Chambre 6,  
 1er étage Maison principale - Salle d'eau 2,  
 1er étage Maison principale - Wc 4,  
 1er étage Maison principale - Wc 5,  
 2ème étage Maison principale - Palier 2,  
 2ème étage Maison principale - Dégagement  
 3,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 1,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 2,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 3,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 4,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 5,  
 2ème étage Maison principale - Grenier 6,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Séjour + cuisine,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Chambre,  
 Bâtiment locatif - loft rez-de-chaussée -  
 Salle d'eau + wc,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 1,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 2,  
 Bâtiment locatif - Atelier - Atelier 3,  
 Bâtiment locatif - 1er étage - Palier,  
 Bâtiment locatif - appartement 1er étage  
 gauche - Séjour + cuisine,

Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche  
 - Salle d'eau + wc,  
 Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche  
 - Chambre 1,  
 Bâtiment locatif - appartement 1er étage gauche  
 - Chambre 2,  
 Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -  
 Séjour + cuisine,  
 Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -  
 Chambre 1,  
 Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -  
 Chambre 2,  
 Bâtiment locatif - Appartement 1er étage droite -  
 Salle de bain + wc,  
 Sous-Sol Maison secondaire - Buanderie,  
 Sous-Sol Maison secondaire - Cellier,  
 Sous-Sol Maison secondaire - Cave,  
 Rez de chaussée Maison secondaire - Séjour,  
 Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine,  
 Rez de chaussée Maison secondaire - Bureau,  
 Rez de chaussée Maison secondaire - Wc,  
 1er étage Maison secondaire - Palier,  
 1er étage Maison secondaire - Chambre 1,  
 1er étage Maison secondaire - Chambre 2,  
 1er étage Maison secondaire - Chambre 3,  
 1er étage Maison secondaire - Chambre 4,  
 1er étage Maison secondaire - Wc,  
 1er étage Maison secondaire - Salle d'eau,  
 Rez de chaussée Écuries - Carrière,  
 Rez de chaussée Écuries - Abris,  
 Rez de chaussée Écuries - Wc,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 1,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 2,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 3,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 4,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 5,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 6,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 7,  
 Rez de chaussée Écuries - Entrée,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 8,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 9,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 10,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 11,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 12,  
 Rez de chaussée Écuries - Box 13,  
 1er étage Écuries - Vestiaire,  
 1er étage Écuries - Club house,  
 Dépendances - Abris 1,  
 Dépendances - Abris 2

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée Maison principale		
Entrée	Sol - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Volet - B - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - ciment et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Fenêtre (F2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - C - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Volet - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Main courante - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Wc 1	Sol - béton et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Porte (P1) - C - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C, C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - béton et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C, C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - béton et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - D - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garage	Sol - Béton
Mur - A, B, C, D - Brique et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Local technique	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Brique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>1er étage Maison principale</b>		
Palier 1	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Bois et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - B - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - E - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - E - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - bois et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 3	Sol - bois et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - B - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 3	Sol - bois et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - bois et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - D - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - C - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V3) - D - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcon	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, D - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - Bois et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Volet - B - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Placard	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - placoplâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - Bois et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - placoplâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - bois et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - H - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - J - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Wc 4	Sol - bois et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 5	Sol - bois et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>2ème étage Maison principale</b>		
Palier 2	Sol - bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - bois et Lino	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 3	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 4	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 5	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 6	Sol - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Bâtiment locatif</b>		
loft rez-de-chaussée - Séjour + cuisine	Sol (S1) - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Feuille de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - G - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F4) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
loft rez-de-chaussée - Chambre	Sol (S1) - béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (P1) - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Feuille de plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre (F1) - B - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
loft rez-de-chaussée - Salle d'eau + wc	Sol (S1) - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Feuille de plâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - F - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier - Atelier 1	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Feuille de plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier - Atelier 2	Fenêtre (F1) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Feuille de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Atelier - Atelier 3	Fenêtre (F2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Feuille de plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
1er etage - Palier	Fenêtre (F3) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
appartement 1er etage gauche - Séjour + cuisine	Porte (P2) - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Feuille de plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - I, J - Feuille de plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - F - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - F - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - I - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F4) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F5) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
appartement 1er etage gauche - Salle d'eau + wc	Fenêtre (F6) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F7) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol (S1) - Bois et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Feuille de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
appartement 1er etage gauche - Chambre 1	Sol (S1) - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (P1) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Feuille de plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
appartement 1er etage gauche - Chambre 2	Sol (S1) - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (P1) - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Feuille de plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Appartement 1er étage droite - Séjour + cuisine	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Feuille de plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol (S2) - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes (P1) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J - Feuille de plâtre et toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - I - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F4) - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F5) - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F6) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F7) - J - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites	
Appartement 1er étage droite - Chambre 1	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Feuille de plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - A - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - A - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Appartement 1er étage droite - Chambre 2	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Feuille de plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Appartement 1er étage droite - Salle de bain + wc	Sol - Bois et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Feuille de plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - E - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Sous-Sol Maison secondaire</b>		
Buanderie	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cellier	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - bois	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>Rez de chaussée Maison secondaire</b>		
Séjour	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Faux Limon - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Crémaillère - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cuisine	Sol - Bois et Parquet
Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F1) - E - pvc		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F2) - F - Bois et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage Maison secondaire		
Palier	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - B - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - C - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P6) - F - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C - Plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - E - Plâtre et Toile de verre peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - E - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C - Plâtre et Papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - lambris bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Bois et Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - lambris bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée Écuries		

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Carrière	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris	Sol - Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 1	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - ciment et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 2	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 3	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 4	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 5	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 6	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 7	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Faux Limon - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Crémaillère - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Main courante - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Box 8	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 9	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 10	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 11	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 12	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Box 13	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - parpaings et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
<b>1er étage Écuries</b>		
Vestiaire	Sol - béton et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Club house	Sol - béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F4) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F5) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F6) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
<b>Dépendances</b>		
Abris 1	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Brique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris 2	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Brique et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - panneaux fibro-ciment	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

## E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

**Rappels réglementaires :**

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

**F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**

**Néant**

**G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

**H. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

*Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

**I. - Moyens d'investigation utilisés :**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars

2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Indivision BOURCEY**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Néant**

## J. – VISA et mentions :

*Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.*

*Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.*

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Visite effectuée le **23/09/2021**.

Fait à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**

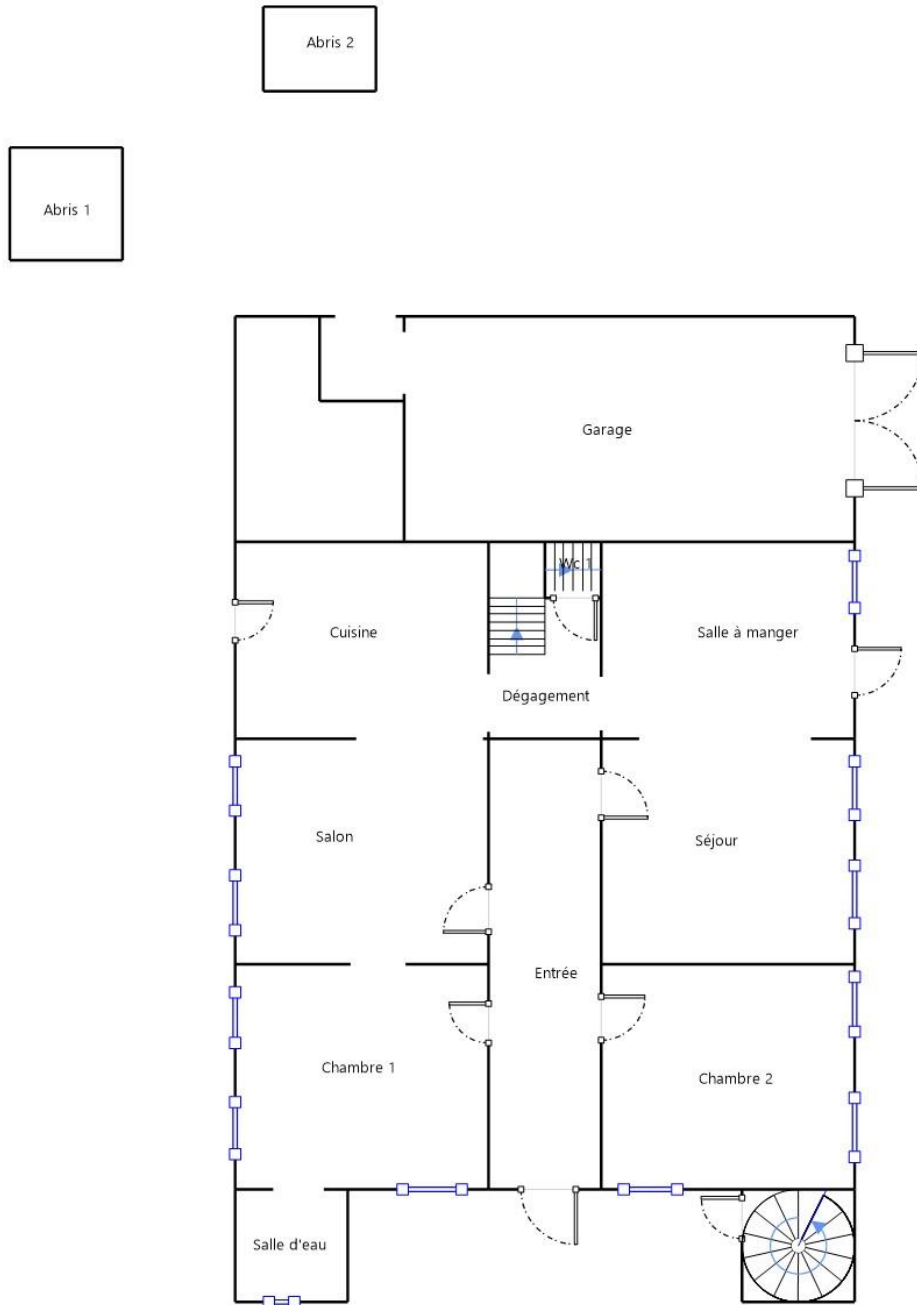
Par : **GERIQUE Jérôme**



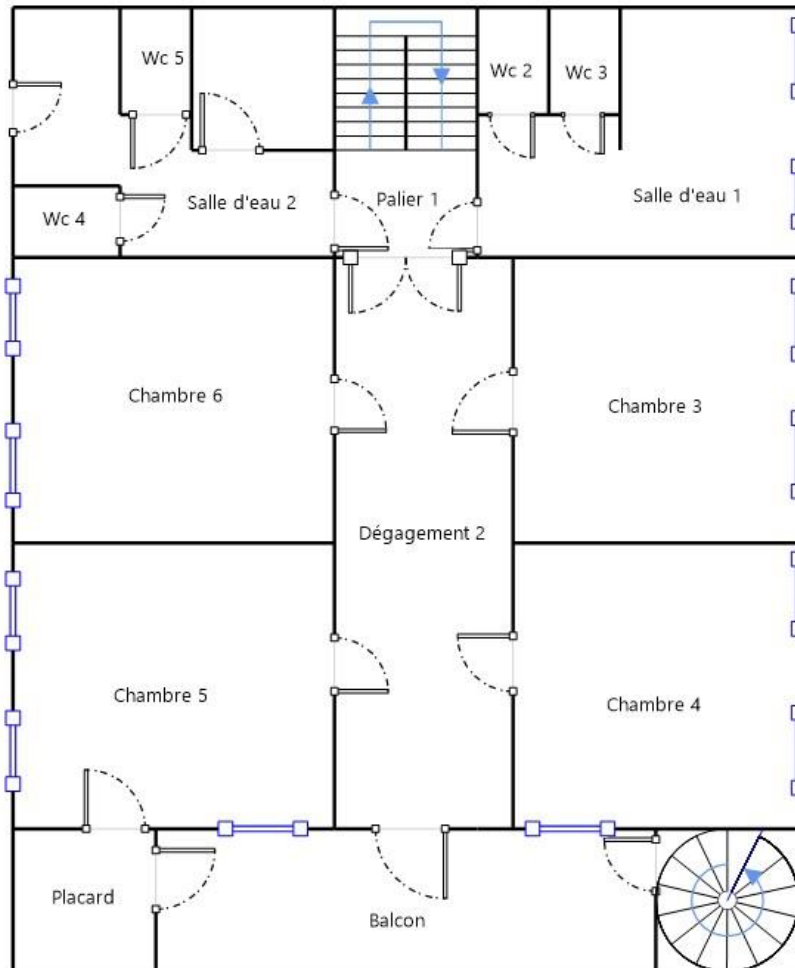
**Signature du représentant :**

--

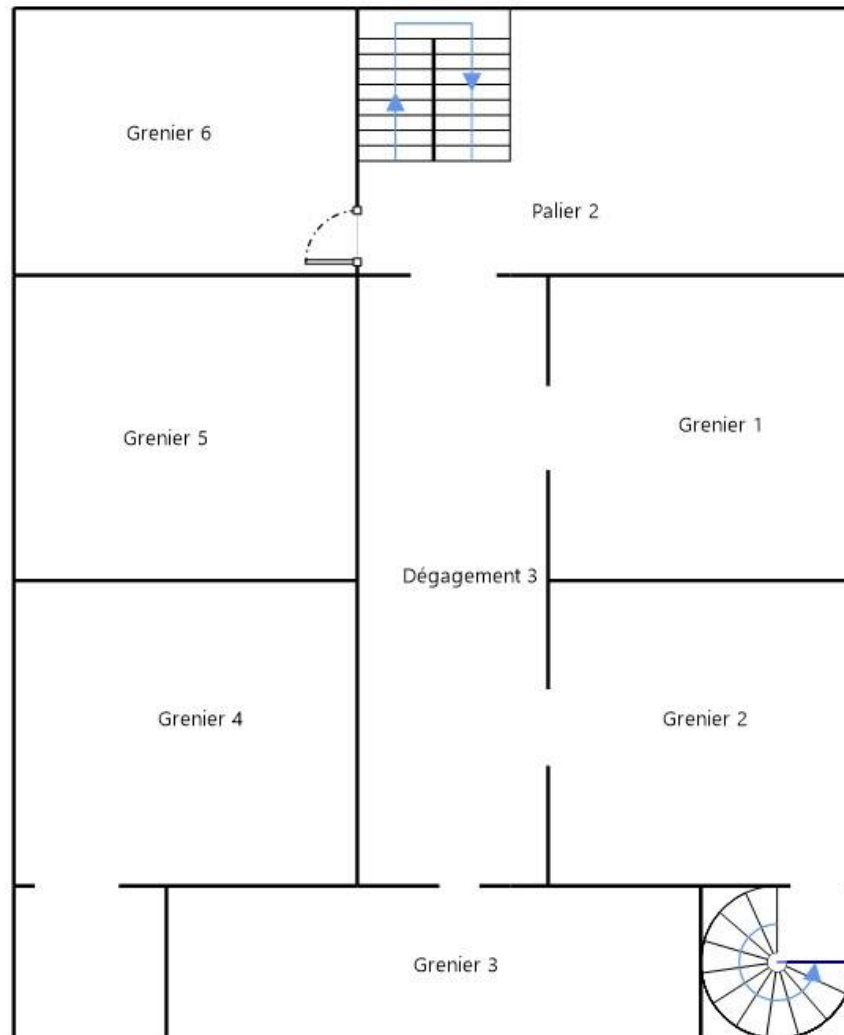
## Annexe – Croquis de repérage



Rez-de-chaussée - Maison principale

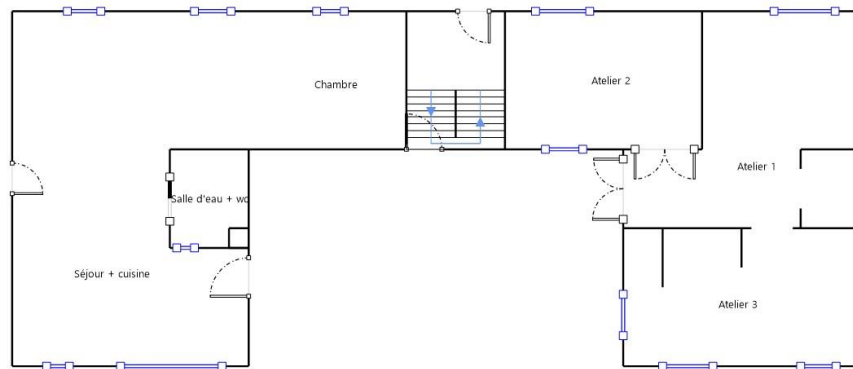


1er Etage - Maison principale

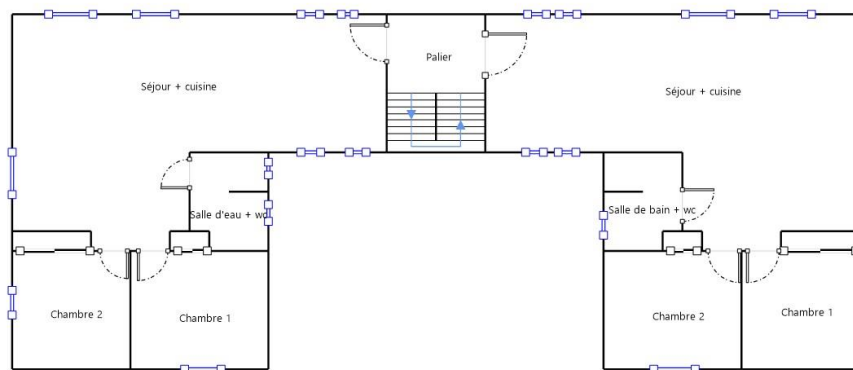


2ème Etage - Maison principale

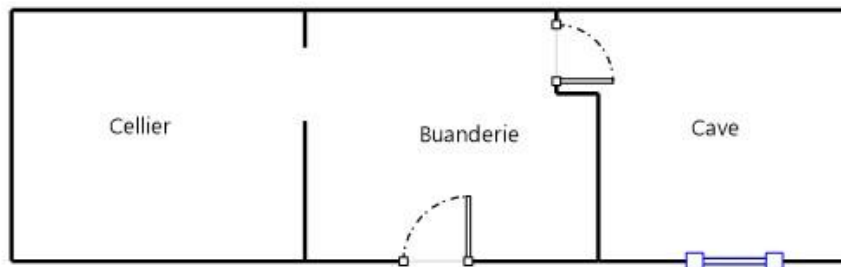




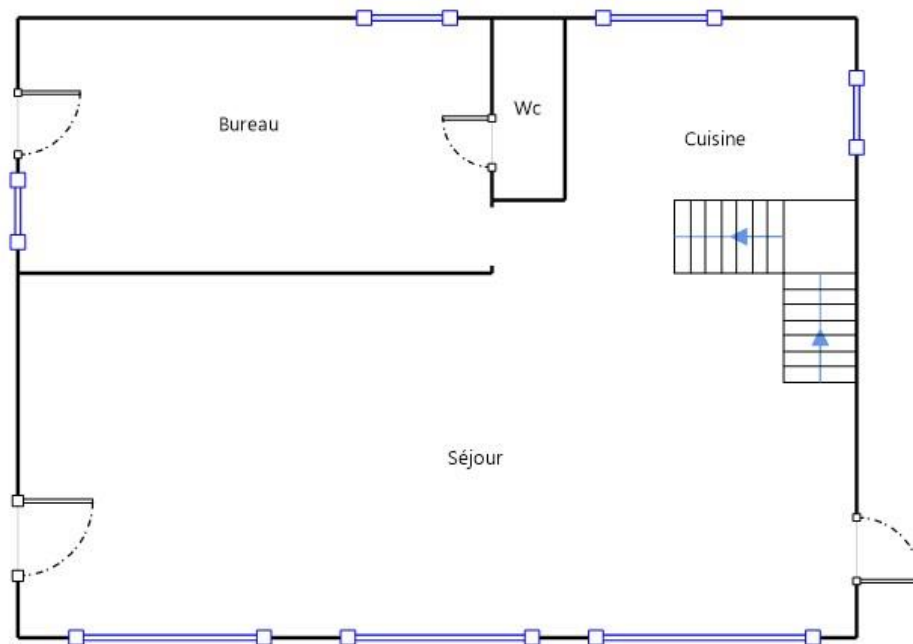
Rez-de-chaussée - Bâtiment locatif



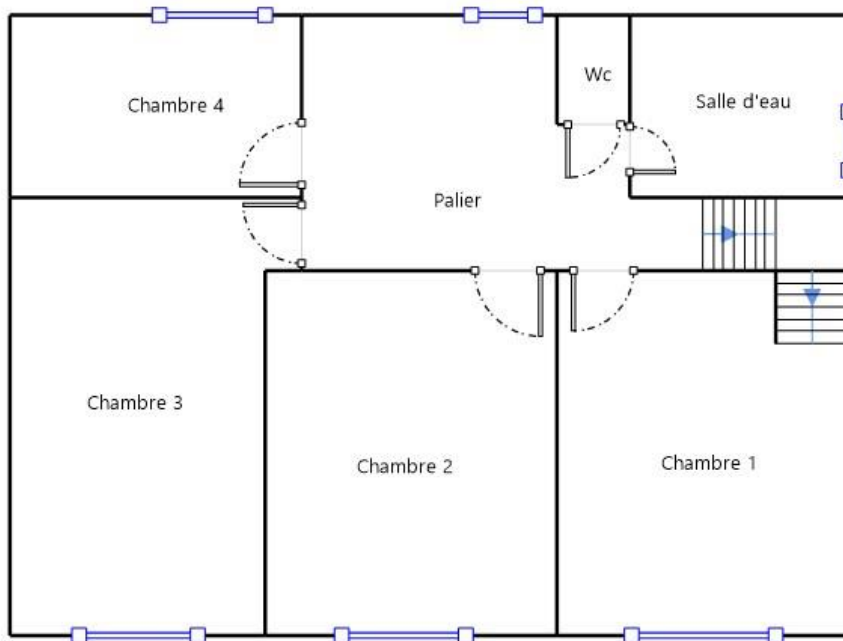
1er Etage - Bâtiment locatif



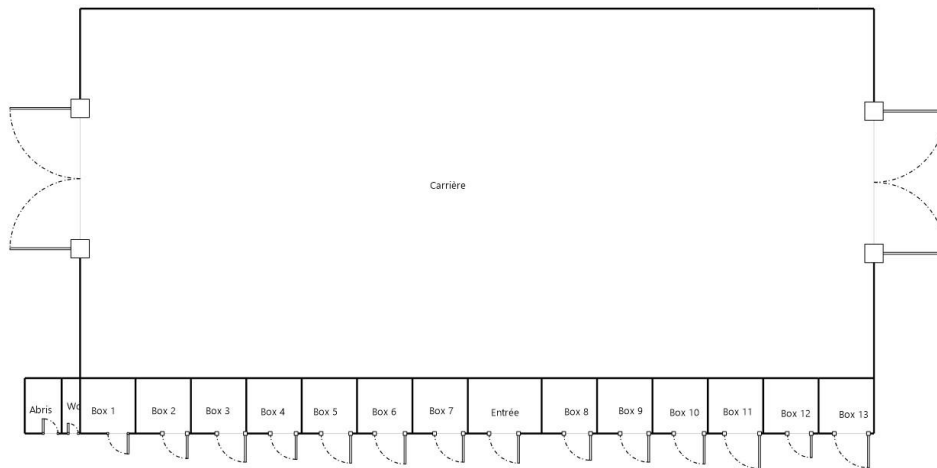
Sous-sol - Maison secondaire



Rez-de-chaussée - Maison secondaire



1er Etage - Maison secondaire



Rez-de-chaussée-Ecuries



# Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (Janvier 2013)  
Date du repérage : 23/09/2021  
Heure d'arrivée : 10 h 20  
Durée du repérage : 07 h 00

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 18 novembre 2013 et 12 février 2014 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

## A. - Désignation du ou des bâtiments

### Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Haute-Garonne**  
Adresse : ..... **Bel Air**  
Commune : ..... **31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**  
Section cadastrale **000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**  
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :  
**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC,**  
Type de bâtiment : ..... **Habitation (maison individuelle)**  
Nature du gaz distribué : ..... **Gaz Propane**  
Distributeur de gaz : .....  
Installation alimentée en gaz : ..... **OUI**

## B. - Désignation du propriétaire

### Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : ..... **Indivision BOURCEY**  
Adresse : ..... **Bel Air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

### Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom et prénom : ..... **Autre**  
..... **Indivision BOURCEY**  
Adresse : ..... **Bel Air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

### Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : ..... **#Indivision BOURCEY**  
Adresse : ..... **Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**  
N° de téléphone : ..... **06.70.12.63.03**  
Références : .....

## C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

### Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **GERIQUE Jérôme**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**  
Adresse : ..... **9, chemin Salvetat**  
..... **31770 COLOMIERS**  
Numéro SIRET : ..... **53390818200017**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ..... **Groupama d'Oc**  
Numéro de police et date de validité : ..... **40668491 / 31/12/2021**

Certification de compétence **C2475** délivrée par : **LCC QUALIXPERT, le 29/06/2021**

Norme méthodologique employée : ..... **NF P 45-500 (Janvier 2013)**

## D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre <sup>(1)</sup> , marque, modèle)	Type <sup>(2)</sup>	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Table de cuisson	Non raccordé	Non Visible	Rez de chaussée Maison secondaire - Cuisine	Mesure CO : Non Entretien appareil : Sans objet Entretien conduit : Sans objet

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur, ....


(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

Note : Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées.

Note 2 : Notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux installations non contrôlées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des installations concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Note 3 : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

## E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle <sup>(3)</sup> (selon la norme)	Anomalies observées (A1 <sup>(4)</sup> , A2 <sup>(5)</sup> , DGI <sup>(6)</sup> , 32c <sup>(7)</sup> )	Libellé des anomalies et recommandations	Photos
C.6 - 7d4 Lyres GPL	A1	La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée.  Remarques : La date limite d'utilisation de la lyre GPL est dépassée ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié pour remplacer la lyre GPL	

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

Note : Nous vous rappelons que la responsabilité de l'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation

## F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motif :

**Néant**

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

## G. - Constatations diverses

### Commentaires :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**

Néant

**Observations complémentaires :**

Néant

**Conclusion :**

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

**H. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas de DGI**

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz  
ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
  - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
  - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

**I. - Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c**

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

**Nota :** *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))*

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **23/09/2021**.Fait à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**Par : **GERIQUE Jérôme****Signature du représentant :**

----------------------

**Annexe - Photos**



Photo n° PhGaz001

7d4 : La date limite d'utilisation de la lyre GPL en caoutchouc armé n'est pas lisible ou est dépassée. La date limite d'utilisation de la lyre GPL est dépassée; Faire intervenir un installateur gaz qualifié pour remplacer la lyre GPL

## Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

### Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

### Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Date du repérage : 23/09/2021  
Heure d'arrivée : 10 h 20  
Durée du repérage : 07 h 00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Maison individuelle**

Adresse : ..... **Bel Air**

Commune : ..... **31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Département : ..... **Haute-Garonne**

Référence cadastrale : ..... **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,,** identifiant fiscal : **NC**

*Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :*

**Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Lot numéro : NC,**

Périmètre de repérage : ..... **Ensemble immobilier composé d'une maison principale, d'une maison secondaire, de 3 appartements et d'un atelier dans un 3ème bâtiment et d'un centre équestre.**

Année de construction : ..... **< 1949**

Année de l'installation : ..... **< 1949**

Distributeur d'électricité : ..... **Enedis**

Parties du bien non visitées : ..... **Néant**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **Indivision BOURCEY**

Adresse : ..... **Bel Air**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **Indivision BOURCEY**

Adresse : ..... **Bel Air**

**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **GERIQUE Jérôme**

Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**

Adresse : ..... **9, chemin Salvetat**

..... **31770 COLOMIERS**

Numéro SIRET : ..... **53390818200017**

Désignation de la compagnie d'assurance : **Groupama d'Oc**

Numéro de police et date de validité : ..... **40668491 / 31/12/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** le **29/06/2021** jusqu'au **28/06/2028**. (Certification de compétence **C2475**)



4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

**Anomalies avérées selon les domaines suivants :**

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Remarques : L'AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) n'est pas placé à l'intérieur de la partie privative du logement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP à l'intérieur de la partie privative du logement
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b> Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection
	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b> Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection : Eclairages

Domaines	Anomalies
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de matériel électrique en place dont l'enveloppe présente des détériorations
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...)
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement

**Anomalies relatives aux installations particulières :**

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

**Informations complémentaires :**

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6. – Avertissement particulier

**Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés**

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié Motifs : Contrôle impossible: élément constituant la prise de terre non visible
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale Motifs : non visible
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms Motifs : Non visible
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale Motifs : Non visible

Domaines	Points de contrôle
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs Motifs : non visible
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Motifs : Non visible
	Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses Motifs : Non visible

**Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

Néant

**7. - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.  
Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Néant

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :  
Visite effectuée le : **23/09/2021**  
Etat rédigé à **COLOMIERS**, le **24/09/2021**

**Par : GERIQUE Jérôme**



**Signature du représentant :**

## 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Appareil général de commande et de protection** : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.  
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation** : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.  
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.  
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités** : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.  
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.  
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.  
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Matériels électriques présentant des risques de contact direct** : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage** : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives** : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

**Objectif des dispositions et description des risques encourus**

**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique** : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à obturateurs** : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

**Socles de prise de courant de type à puits** : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols  
Résumé de l'expertise n° 210934-Bourcey

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Date de la recherche : 24/09/2021  
Date de fin de validité : 23/03/2022

### Désignation du ou des bâtiments

Adresse : **Bel Air**  
Commune : **31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**  
Section cadastrale : **000A02 Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**  
Coordonnées GPS :

### Exposition aux risques

A la commune			A l'immeuble	
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Risque sismique niveau 1 : Très faible--			Oui	
Commune à potentiel radon de niveau 3			Non	

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

**! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.**

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble  code postal ou Insee  commune

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Inondation  Crue torrentielle  Mouvement de terrain  Avalanche   
 Sécheresse  Cyclone  Remontée de nappe  Feux de forêt   
 Séisme  Volcan  Autre

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

### Volet cartographique IAL relatif au risque de Sécheresse

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  oui  non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  oui  non   
 prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Mouvements de terrain  Autre

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers  oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé  oui  non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique  Effet thermique  Effet de surpression

L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRT approuvé  oui  non

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement  oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription  oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés  oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location  oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en  Zone 1  Zone 2  Zone 3  Zone 4  Zone 5

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3  oui  non

## Information relative à la pollution de sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)  oui  non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

L'information est mentionnée dans l'acte de vente  oui  non  \* catastrophe naturelle minière ou technologique

Vendeur - Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur - Locataire

Indivision BOURCEY

BELLEGARDE-SAINTE-MARIE / 24/09/2021

## QUI, QUAND ET COMMENT REMPLIR L'ETAT DES SERVITUDES RISQUES ET D'INFORMATION SUR LES SOLS ?

### Quelles sont les personnes concernées ?

• Au terme des articles L. 125-5 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé.

Un état des risques, fondé sur les informations transmises par le Préfet de département au maire de la commune où est situé le bien, doit être en annexe de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente de ce bien immobilier qu'il soit bâti ou non bâti.

### Quand faut-il établir un état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols est obligatoire lors de toute transaction immobilière en annexe de tout type de contrat de location écrit, de réservation d'un bien en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente;

### Quel est le champ d'application de cette obligation ?

• Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes dont la liste est arrêtée par le Préfet de département, pour les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés :

1. dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
2. dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application du code de l'environnement (article L. 562-2).
3. dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques ou d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit par le Préfet ;
4. dans une zone de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R563-4 et D563-8-1 du code de l'environnement.
5. dans un secteur d'information sur les sols

NB : Le terme bien immobilier s'applique à toute construction individuelle ou collective, à tout terrain, parcelle ou ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire ou à une même indivision.

### Où consulter les documents de référence ?

• Pour chaque commune concernée, le préfet du département arrête :

- la liste des terrains présentant une pollution ;
- la liste des risques à prendre en compte;
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

• L'arrêté préfectoral comporte en annexe, pour chaque commune concernée :

1. la note de présentation du ou des plans de prévention ainsi que des secteurs concernés, excepté pour les plans de prévention des risques technologiques ;
2. un ou plusieurs extraits des documents graphiques permettant de délimiter les secteurs d'information sur les sols, les zones exposées aux risques pris en compte, de préciser leur nature et, dans la mesure du possible, leur intensité dans chacune des zones ou périmètres délimités ;
3. le règlement des plans de prévention des risques définissant notamment les prescriptions et obligations ;
4. le zonage réglementaire de sismicité : 2, 3, 4 ou 5 défini par décret.

• Le préfet adresse copie de l'arrêté au maire de chaque commune intéressée et à la chambre départementale des notaires.

• L'arrêté est affiché réglementairement en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

• Un avis de publication de l'arrêté est inséré dans un journal diffusé dans le département.

• Les arrêtés sont mis à jour :

- lors de la prescription d'un nouveau plan de prévention des risques naturels, miniers ou technologiques ou de modifications relatives à la sismicité et/ou lors de la révision annuelle des secteurs d'information sur les sols ;

- lors de l'entrée en vigueur d'un arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou miniers résiduels, ou approuvant un plan de prévention des risques ou approuvant la révision d'un de ces plans ; -lorsque des informations nouvelles portées à la connaissance du préfet permettent de modifier l'appréciation de la sismicité locale, des secteurs d'information sur les sols, de la nature ou de l'intensité des risques auxquels se trouve exposée tout ou partie d'une commune.

• Les documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés en mairie des communes concernées ainsi qu'à la préfecture et dans les sous-préfectures du département où est situé le bien mis en vente ou en location. Ils sont directement consultables sur Internet à partir du site de la préfecture de département.

### Qui établit l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• L'état des risques est établi directement par le vendeur ou le bailleur, le cas échéant avec l'aide d'un professionnel qui intervient dans la vente ou la location du bien.

• Cet état doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion de tout type de contrat de location écrit, de la réservation pour une vente en l'état futur d'achèvement, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente du bien immobilier auquel il est annexé.

• Il est valable pour la totalité de la durée du contrat et de son éventuelle reconduction. En cas de co-location, il est fourni à chaque signataire lors de sa première entrée dans les lieux. Le cas échéant, il est actualisé en cas d'une entrée différée d'un des colocataires.

### Quelles informations doivent figurer ?

• L'état des servitudes risques et d'information sur les sols mentionne la sismicité, l'inscription dans un secteur d'information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pris en compte dans le ou les plans de prévention prescrits, appliqués par anticipation ou approuvés.

• Il mentionne si l'information relative à l'indemnisation post catastrophes et/ou celles spécifiques aux biens en dehors des logements, est mentionnée dans le contrat de vente ou de location.

• Il mentionne aussi la réalisation ou non des travaux prescrits vis-à-vis de l'immeuble par le règlement du plan de prévention des risques approuvé.

• Il est accompagné des extraits des documents graphiques de référence permettant de localiser le bien au regard des secteurs d'information des sols et des zonages réglementaires vis-à-vis des risques.

• Pour les biens autres que les logements concernés par un plan de prévention des risques technologiques, il est accompagné, en application de l'article R.125-26 et lorsque celle-ci a été reçue par le vendeur ou le bailleur, de l'information sur le type de risques auxquels le bien est soumis, ainsi que la gravité, la probabilité et la cinétique de ces risques.

### Comment remplir l'état des servitudes risques et d'information sur les sols ?

• Il faut d'une part reporter au bien, les informations contenues dans l'arrêté préfectoral et dans les documents de référence et d'autre part, le compléter des cartographies et des informations propres à l'immeuble : sinistres indemnisés, prescription et réalisation de travaux.

### Faut-il conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols

• Le vendeur ou le bailleur doit conserver une copie de l'état des servitudes risques et d'information sur les sols, daté et visé par l'acquéreur ou le locataire, pour être en mesure de prouver qu'il a bien été remis lors de la signature du contrat de vente ou du bail

**information sur les sols et les risques naturels, miniers ou technologiques pour en savoir plus,  
consultez le site Internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)**

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - TOUR SEQUOIA 92055 LA DEFENSE CEDEX [WWW.ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR](http://WWW.ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR)



# Cartes liées à l'Etat des risques et pollutions

En application des articles L 125-5, 125-6 et 125-7 du Code de l'environnement



Préfecture : Haute-Garonne

Adresse de l'immeuble : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

Liste des sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

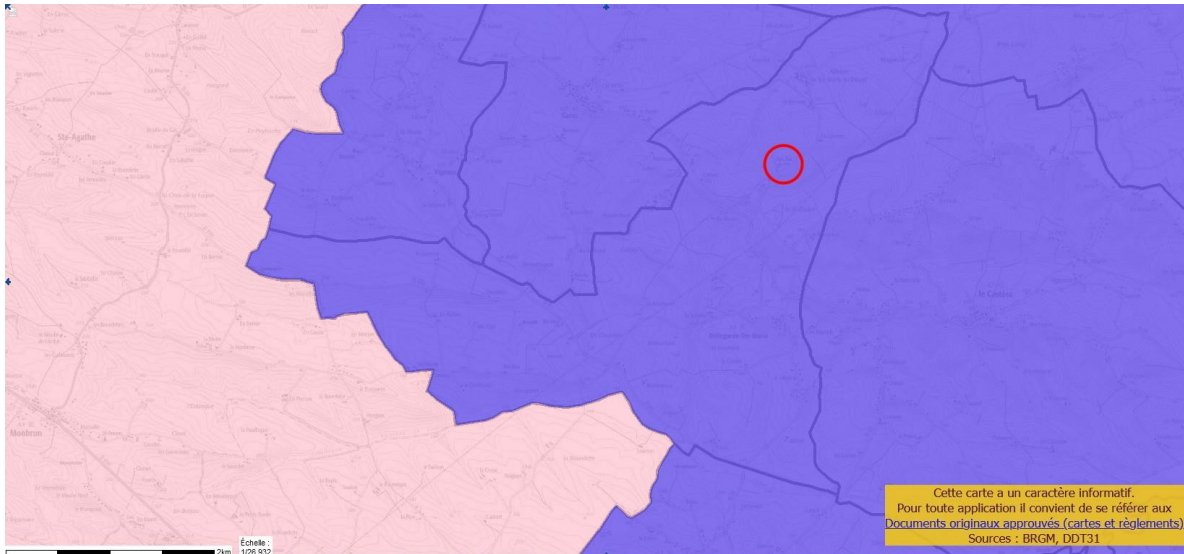
Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/05/1997	09/04/1998	23/04/1998	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/09/1999	25/09/1999	28/01/2000	11/02/2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/09/2000	08/07/2003	26/07/2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	28/02/2002	08/07/2003	26/07/2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/01/2009 27/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

**Etabli le :** 24/09/2021

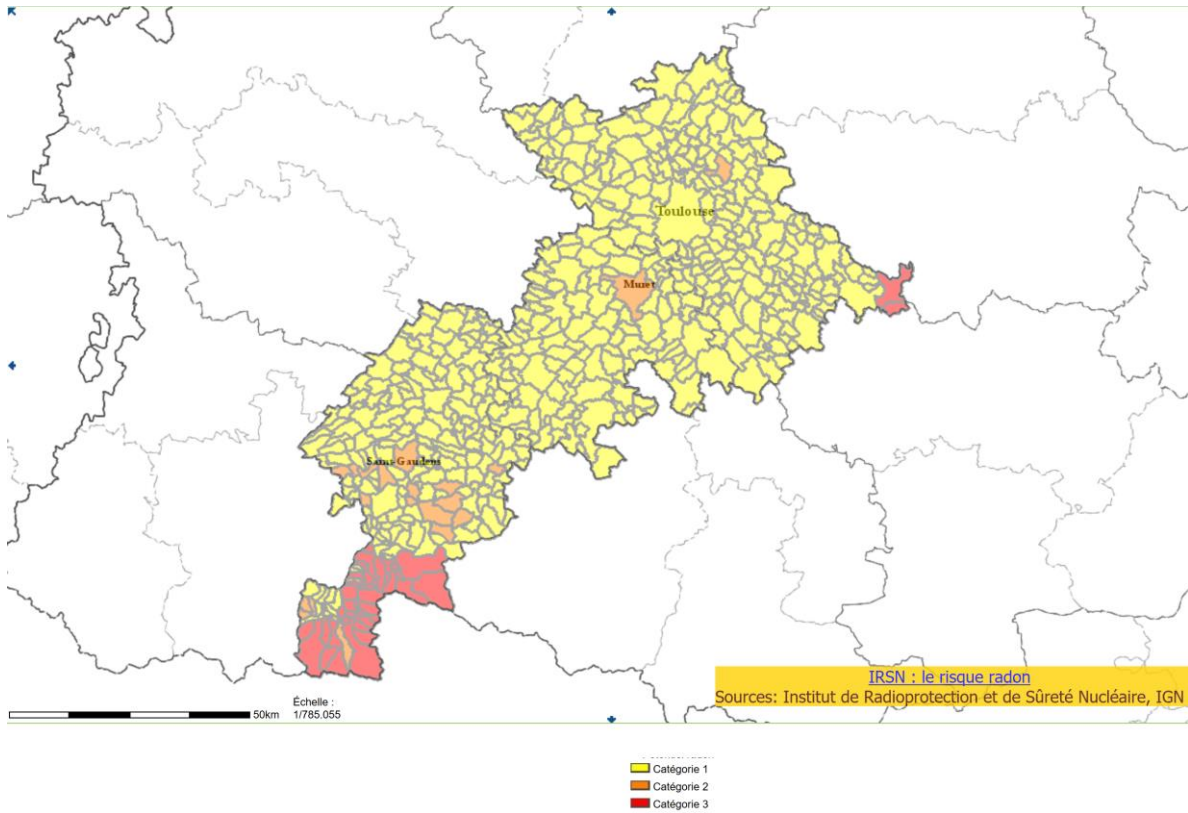
**Signature :**

**Vendeur :** Indivision BOURCEY



-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Zonage réglementaire PPRS approuvé

## **Volet cartographique IAL relatif au risque de Sécheresse**



**Volet cartographique IAL relatif au risque Radon - 31**



## Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier : 210934-Bourcey  
Date de la recherche : 24/09/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° [ ] du 19/04/2019 mis à jour le N/a

Adresse de l'immeuble : Bel Air  
code postal ou Insee : 31530  
commune : BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB  
révisé  approuvé  oui  non  date [ ]

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation  
oui  non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés  
oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB  
révisé  approuvé  oui  non  date [ ]

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :  
zone A<sup>1</sup>  zone B<sup>2</sup>  zone C<sup>3</sup>  zone D<sup>4</sup>   
forte forte modéré

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterovies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Vendeur - Bailleur

Lieu / Date

Acquéreur - Locataire

Indivision BOURCEY

BELLEGARDE-SAINTE-MARIE / 24/09/2021

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

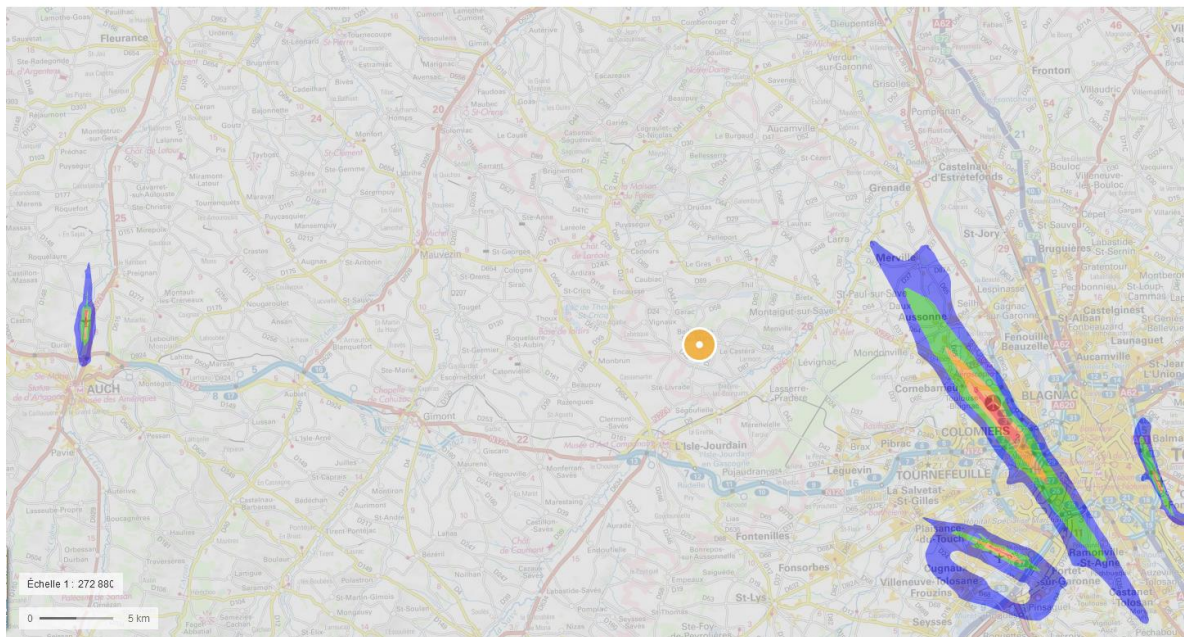
# Exposition aux nuisances sonores aériennes

A la commune			A l'immeuble	
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Néant	-	-	-	-



geoportail

15130 Bellegarde-Sainte-Marie



- **Zone A : zone de bruit fort où Lden > 70 ou IP > 96**
- **Zone B : zone de bruit fort où Lden < 70 et dont la limite extérieure est comprise entre Lden 65 et 62 ou zone dont la valeur IP est comprise entre 96 et 89**
- **Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B ou IP = 89 et une limite comprise entre Lden 57 et 55 ou IP entre 84 et 72**
- **Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50**

# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2131E0388710P  
Etabli le : 24/09/2021  
Valable jusqu'au : 23/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*

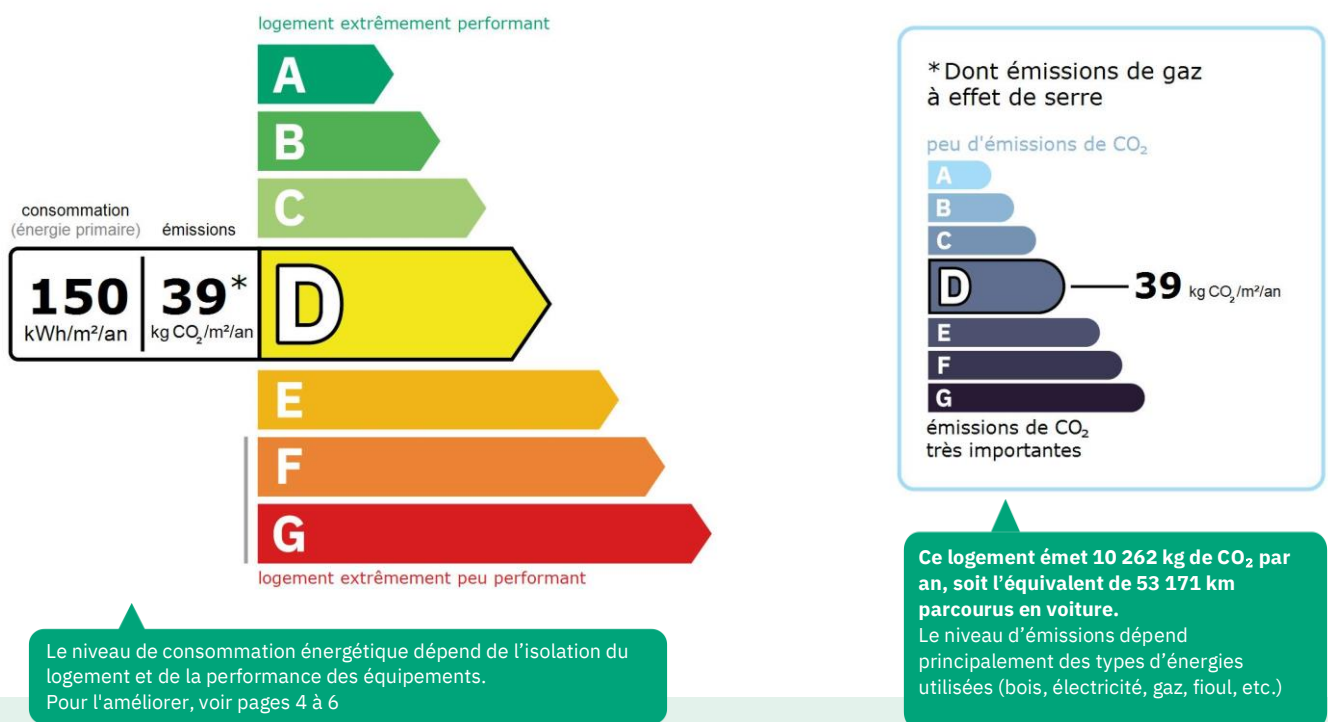


Adresse : **Bel Air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Type de bien : Maison Individuelle  
Année de construction : Avant 1948  
Surface habitable : **260,6 m<sup>2</sup>**

Propriétaire : Indivision BOURCEY  
Adresse : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

## Performance énergétique et climatique



## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 120 €** et **4 290 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

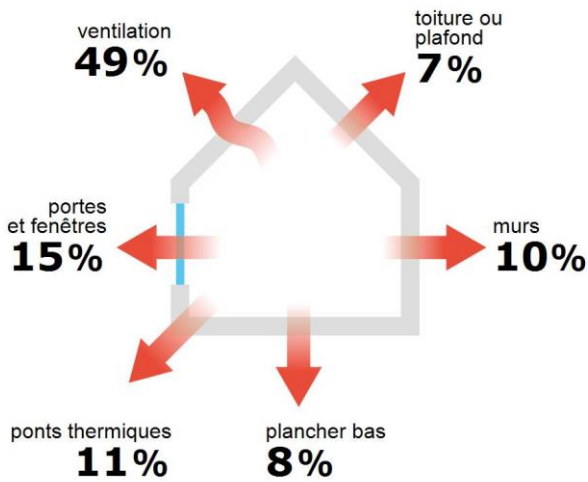
### Informations diagnostiqueur

**DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**  
9, chemin Salvetat  
31770 COLOMIERS  
tel : 06.84.84.18.66

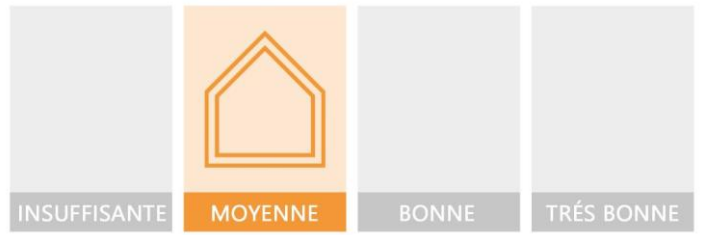
Diagnostiqueur : GERIQUE Jérôme  
Email : [dps.diags@gmail.com](mailto:dps.diags@gmail.com)  
N° de certification : C2475  
Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

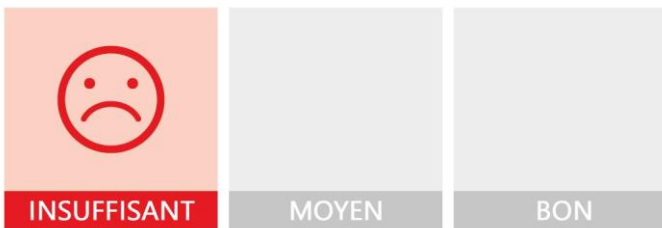


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie
















réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage  Fioul	30 958 (30 958 é.f.)	entre 2 400 € et 3 260 €	 76 %
 eau chaude  Electrique	6 283 (2 732 é.f.)	entre 570 € et 790 €	 18 %
 refroidissement			0 %
 éclairage  Electrique	1 183 (514 é.f.)	entre 100 € et 150 €	 3 %
 auxiliaires  Electrique	673 (293 é.f.)	entre 60 € et 90 €	 3 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>	<b>39 096 kWh</b> (34 496 kWh é.f.)	<b>entre 3 120 € et 4 290 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 178ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture **soit -731€ par an**

## Astuces

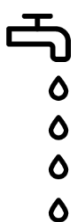
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 178ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

73ℓ consommés en moins par jour, c'est -23% sur votre facture **soit -207€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

## Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 <b>Murs</b>	Mur en briques pleines simples d'épaisseur 45 cm avec isolation intérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur	bonne
 <b>Plancher bas</b>	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
 <b>Toiture/plafond</b>	Plafond sur solives bois donnant sur l'extérieur (Comble) avec isolation intérieure (10 cm)	moyenne
 <b>Portes et fenêtres</b>	Porte(s) métal avec vitrage simple Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée Portes-fenêtres battantes avec soubassement pvc, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres oscillo-battantes pvc, double vitrage à isolation renforcée	bonne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015 avec programmateur. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence centrale avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.






Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels



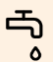
Montant estimé : 12300 à 18500€

Lot	Description	Performance recommandée
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 17300 à 26000€

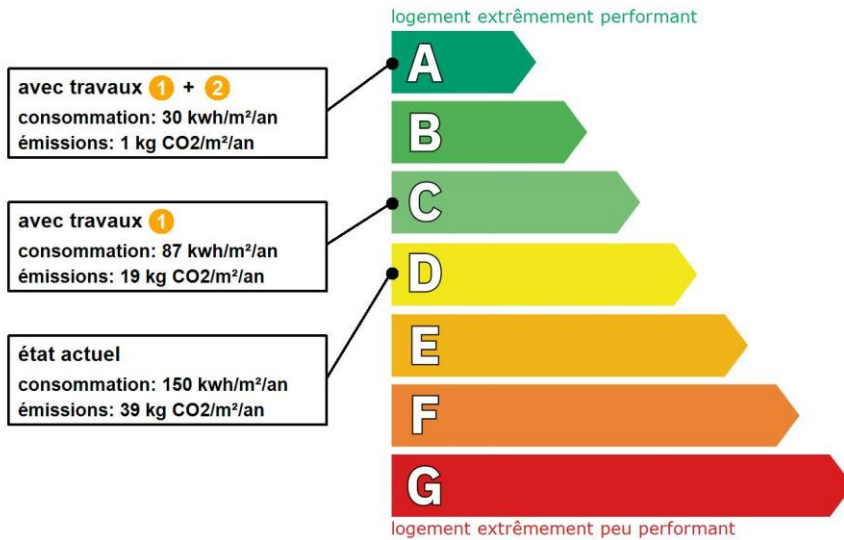
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ , $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3

## Commentaires :

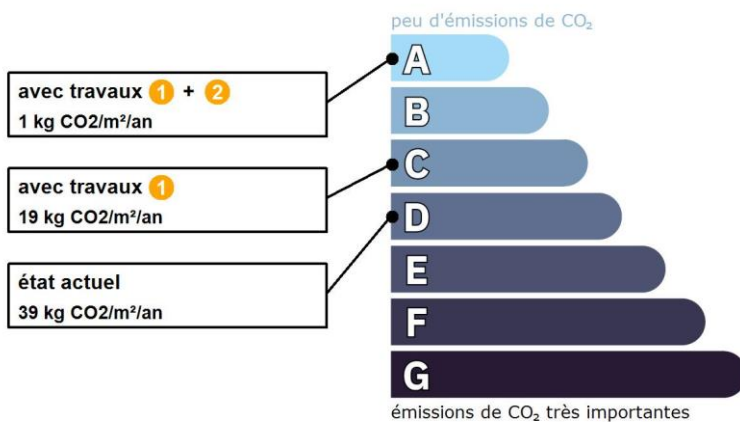
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement






Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]** Justificatifs fournis pour établir le DPE : **Néant**  
 Référence du DPE : **210934-Bourcey**  
 Date de visite du bien : **23/09/2021**  
 Invariant fiscal du logement : **N/A**  
 Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**  
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**  
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :





















































Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités















Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	31 Haute Garonne
Altitude	 Donnée en ligne	280 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	260,6 m²
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,695 m

## Enveloppe




























Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	210,79 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	45 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Épaisseur isolant	 Observé / mesuré	10 cm
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	123,93 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	 Observé / mesuré	45 m
	Surface plancher sur terre-plein...	 Observé / mesuré	130 m²
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
<b>Plafond</b>	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	136,67 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur (Comble)
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond sur solives bois

<b>Fenêtre 1 Sud</b>	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	 Observé / mesuré	10 cm
	Surface de baies	 Observé / mesuré	7,24 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	< 3 m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 2 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	13,36 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 3 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	16,7 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 4 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,54 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillo-battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air

<b>Porte-fenêtre Ouest</b>	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2,51 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Air
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants aluminium
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Porte 1</b>	Surface de porte	🔍 Observé / mesuré	3,63 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte avec vitrage simple
	Longueur Pont Thermique	🔍 Observé / mesuré	6,67 m
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Porte 2</b>	Surface de porte	🔍 Observé / mesuré	4,67 m²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Longueur Pont Thermique	🔍 Observé / mesuré	11,9 m
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Pont Thermique 1</b>	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	18,48 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 2</b>	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	42,72 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 3</b>	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Ouest
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 4</b>	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	53,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 5</b>	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI

	Longueur du PT	 Observé / mesuré	7,04 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 6</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	11,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 7</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Refend
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	21,6 m
<b>Pont Thermique 8</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher
	Type isolation	 Observé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	97 m

## Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 2
	Type générateur	 Observé / mesuré Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Surface chauffée par chaque générateur	 Observé / mesuré 260,6
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2011 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	 Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	 Observé / mesuré non
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust, T° Fonctionnement	 Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé / mesuré non
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré 1980 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température	
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 2
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2011 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Type de distribution	 Observé / mesuré production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
	Type de production	 Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage	 Observé / mesuré 200 L	

**Références réglementaires utilisées :**

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES 9, chemin Salvetat 31770 COLOMIERS

Tél. : 06.84.84.18.66 - N°SIREN : 533908182 - Compagnie d'assurance : Groupama d'Oc n° 40668491



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : **Bel Hair**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Type de bien : Maison Individuelle  
Année de construction : Avant 1948  
Surface habitable : **168,69 m<sup>2</sup>**

Propriétaire : Indivision BOURCEY  
Adresse : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1 146 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 5 940 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **2 350 €** et **3 220 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

**Comment réduire ma facture d'énergie ?** Voir p.3

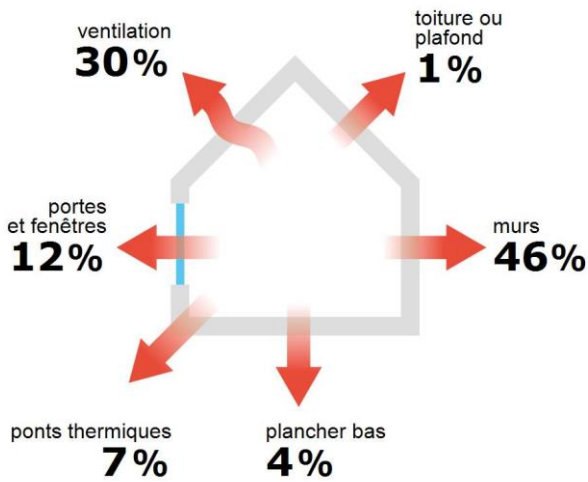
### Informations diagnostiqueur

**DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**  
9, chemin Salvetat  
31770 COLOMIERS  
tel : 06.84.84.18.66

Diagnostiqueur : GERIQUE Jérôme  
Email : [dps.diags@gmail.com](mailto:dps.diags@gmail.com)  
N° de certification : C2475  
Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

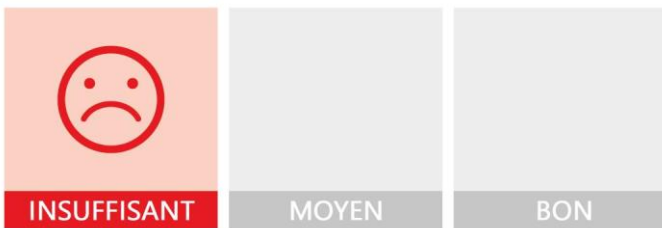


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



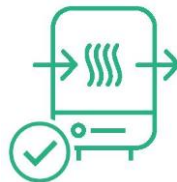
Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie








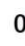




réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	30 860 (13 417 é.f.)	entre 2 150 € et 2 920 €	 91 %
 eau chaude	⚡ Electrique	1 633 (710 é.f.)	entre 110 € et 160 €	 5 %
 refroidissement				 0 %
 éclairage	⚡ Electrique	766 (333 é.f.)	entre 50 € et 80 €	 2 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	621 (270 é.f.)	entre 40 € et 60 €	 2 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>33 879 kWh</b> (14 730 kWh é.f.)	<b>entre 2 350 € et 3 220 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 139ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

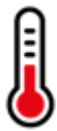
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -19% sur votre facture **soit -611€ par an**

## Astuces

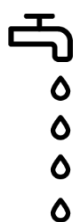
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 139ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

58ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -55€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

## Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 <b>Murs</b>	Mur en briques pleines simples d'épaisseur 28 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
 <b>Plancher bas</b>	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher bois sur solives bois donnant sur un sous-sol non chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face (10 cm)	insuffisante
 <b>Toiture/plafond</b>	Plafond sur solives bois donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (20 cm)	bonne
 <b>Portes et fenêtres</b>	Porte(s) bois avec double vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres oscillantes bois, simple vitrage Fenêtres fixes bois, simple vitrage Fenêtres fixes bois, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage	insuffisante

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	PAC air/eau installée entre 2015 et 2016 avec programmateur (système individuel). Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur installé à partir de 2015, contenance ballon 300 L
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence centrale avec minimum de température

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.






Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels



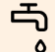
Montant estimé : 13200 à 19800€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 21500 à 32300€

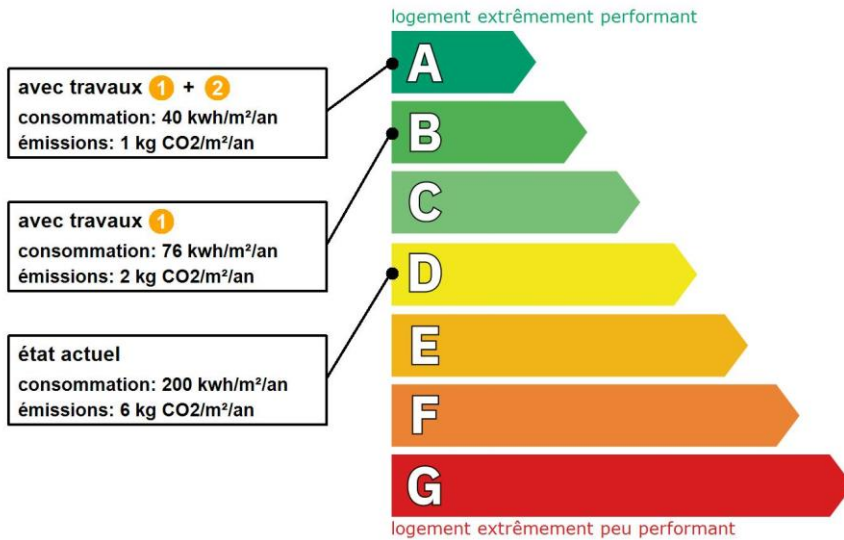
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ , $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3

## Commentaires :

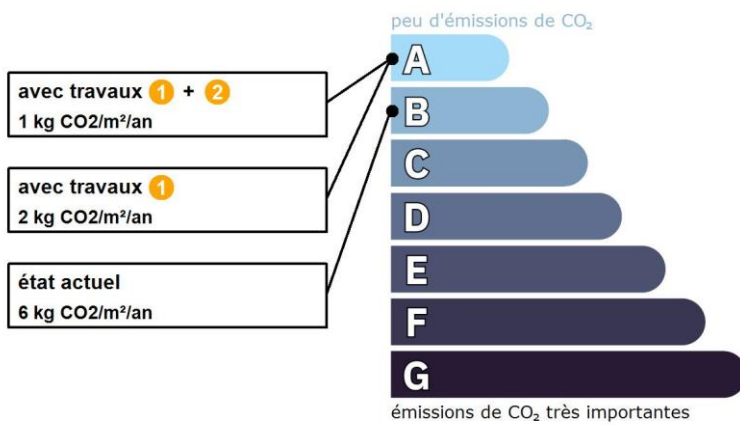
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement







Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
 Référence du DPE : **210934-Bourcey maison secondaire** Néant  
 Date de visite du bien : **23/09/2021**  
 Invariant fiscal du logement : **N/A**  
 Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**  
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**  
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :



Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités





















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	31 Haute Garonne
Altitude	 Donnée en ligne	280 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	168,69 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,804 m































## Enveloppe


















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	186 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en briques pleines simples
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	28 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
<b>Plancher 1</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	50,94 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	 Observé / mesuré	55 m
	Surface plancher sur terre-plein...	 Observé / mesuré	83 m <sup>2</sup>
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
<b>Plancher 2</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	31,06 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	 Observé / mesuré	20 m

	Surface plancher sur terre-plein...		Observé / mesuré	32 m <sup>2</sup>
	Type de pb		Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	10 cm
<b>Plafond</b>	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	86,69 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent		Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	90 m <sup>2</sup>
	Surface Aue		Observé / mesuré	110 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sur solives bois
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Observé / mesuré	20 cm
<b>Fenêtre 1 Nord</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	3,1 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 2 Nord</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	1,07 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 3 Nord</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	1,25 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 4 Est</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	0,56 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical


























	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 5 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,47 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	<b>Fenêtre 6 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,32 m <sup>2</sup>
		Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	simple vitrage	
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
<b>Fenêtre 7 Est</b>	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,4 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres fixes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire		
Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche		
Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
<b>Fenêtre 8 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	4,02 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	

<b>Fenêtre 9 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,69 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	 Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Porte-fenêtre Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Épaisseur lame air		 Observé / mesuré	8 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Porte 1</b>		Surface de porte	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	5,23 m
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Porte 2</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	3,65 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	5,89 m
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Porte 3</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	2,77 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	6,59 m
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Pont Thermique 1</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	9,96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
<b>Pont Thermique 2</b>	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Nord

	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 3</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,52 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 4</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 5</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	4,48 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 6</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	3,38 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 7</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Est
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	2,56 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 8</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	10,05 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 9</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Ouest
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,26 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	en tunnel
<b>Pont Thermique 10</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre Sud
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	14,22 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 11</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,23 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu extérieur

<b>Pont Thermique 12</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	5,89 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 13</b>	Type de pont thermique	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 3
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	 Observé / mesuré	6,59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	 Observé / mesuré	au nu intérieur
<b>Pont Thermique 14</b>	Type PT	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Plancher 1
	Type isolation	 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT l	 Observé / mesuré	78,2 m

## Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 2
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - PAC air/eau installée entre 2015 et 2016
	Surface chauffée par chaque générateur	 Observé / mesuré 168,69
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Type émetteur	 Observé / mesuré Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	 Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré 1980 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / mesuré divisé
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Equipement intermittence	 Observé / mesuré Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré 2
	Type générateur	 Observé / mesuré Electrique - Chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur installé à partir de 2015
	Année installation générateur	 Observé / mesuré 2015 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	 Observé / mesuré non
	Type de distribution	 Observé / mesuré production hors volume habitable
	Type de production	 Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage	 Observé / mesuré 300 L	

### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES 9, chemin Salvétat 31770 COLOMIERS  
Tél. : 06.84.84.18.66 - N°SIREN : 533908182 - Compagnie d'assurance : Groupama d'Oc n° 40668491



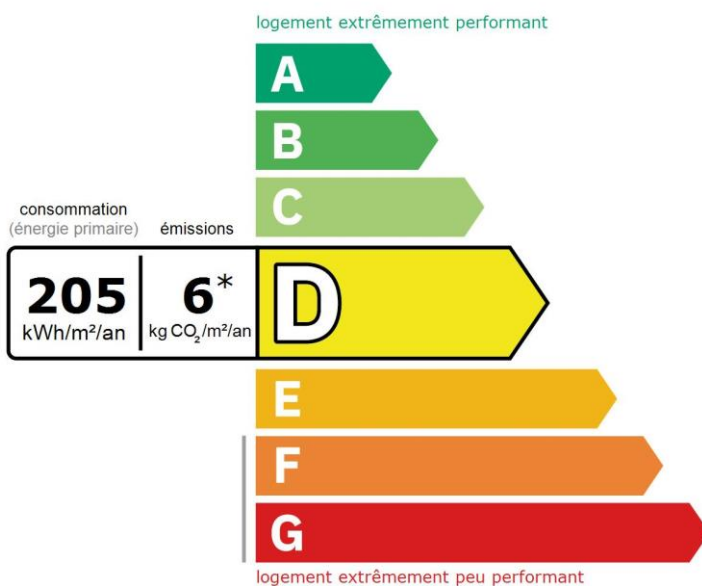
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : **Bel air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Type de bien : Appartement  
Année de construction : 2013 - 2021  
Surface habitable : **62,91 m<sup>2</sup>**

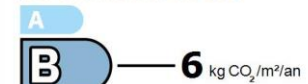
Propriétaire : Indivision BOURCEY  
Adresse : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

## Performance énergétique et climatique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 419 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 2 173 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 050 €** et **1 460 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

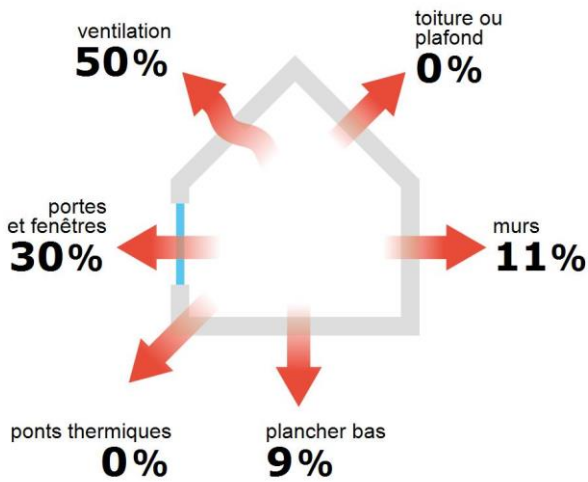
**DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**

9, chemin Salvetat  
31770 COLOMIERS  
tel : 06.84.84.18.66

Diagnostiqueur : GERIQUE Jérôme  
Email : [dps.diags@gmail.com](mailto:dps.diags@gmail.com)  
N° de certification : C2475  
Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

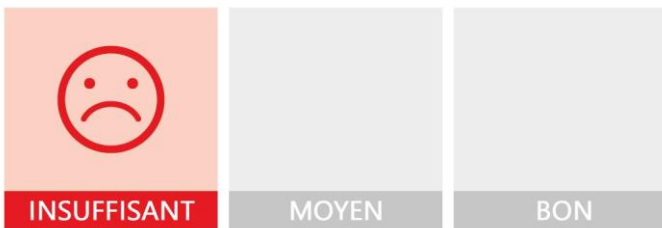


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie














réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	8 683 (3 775 é.f.)	entre 710 € et 970 €	 67 %
 eau chaude	 Electrique	3 982 (1 731 é.f.)	entre 320 € et 450 €	 31 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	286 (124 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 2 %
 auxiliaires				0 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>12 950 kWh</b> (5 630 kWh é.f.)	<b>entre 1 050 € et 1 460 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 106ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -23% sur votre facture **soit -246€ par an**

## Astuces

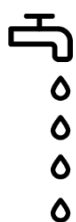
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 106ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

43ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -110€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

## Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)


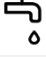





Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 <b>Murs</b>	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006 d'épaisseur 15 cm avec isolation intérieure et répartie (10 cm) donnant sur l'extérieur	<b>très bonne</b>
 <b>Plancher bas</b>	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2013 et 2021)	<b>moyenne</b>
 <b>Toiture/plafond</b>	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé avec isolation intérieure	<b>très bonne</b>
 <b>Portes et fenêtres</b>	Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) bois avec double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L
 <b>Climatisation</b>	Néant
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Sans système d'intermittence

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

### Les travaux essentiels



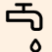
Montant estimé : 1000 à 1600€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	

2

### Les travaux à envisager

Montant estimé : 10800 à 16300€

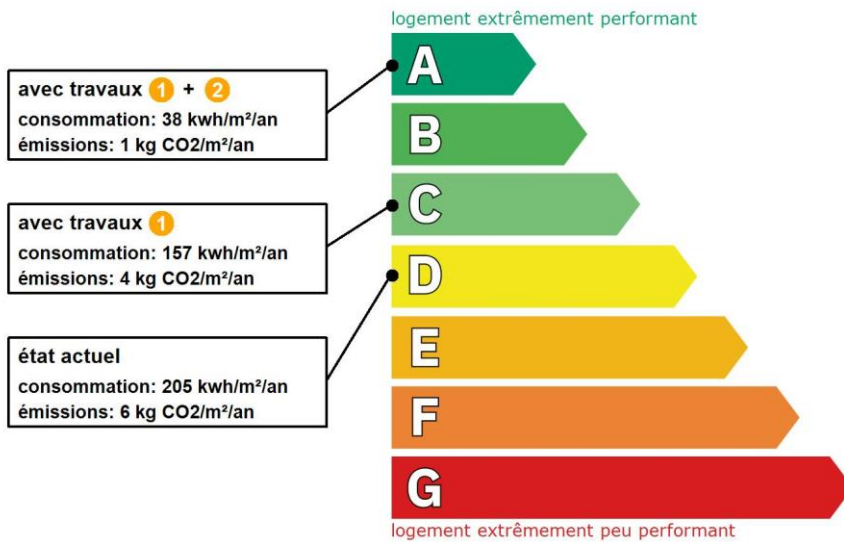
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser par la copropriété ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.K$ , $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

### Commentaires :

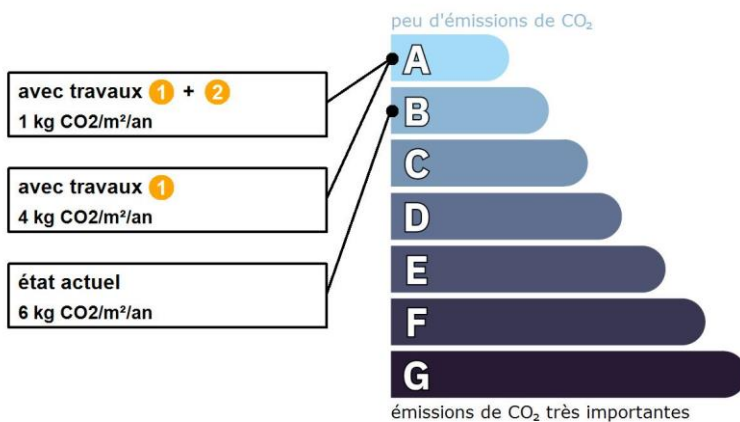
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **210934-Bourcey loft**

**Photographies des travaux**

Date de visite du bien : **23/09/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**







Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

















### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
























Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	31 Haute Garonne
Altitude	 Donnée en ligne	280 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	2013 - 2021
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	62,91 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	75,97 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Épaisseur isolant	 Observé / mesuré	10 cm
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	62,91 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	 Observé / mesuré	25 m
	Surface plancher sur terre-plein...	 Observé / mesuré	63 m <sup>2</sup>
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	oui
<b>Plafond</b>	Année isolation	 Document fourni	2013 - 2021
	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	62,91 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un local chauffé

	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage	
	Isolation	 Observé / mesuré	oui	
	Année isolation	 Document fourni	2013 - 2021	
<b>Fenêtre 1 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,68 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	<b>Fenêtre 2 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,98 m <sup>2</sup>
		Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	8 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Porte-fenêtre Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	6,36 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Porte 1</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,9 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine	
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	5,01 m	
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
<b>Porte 2</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,9 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage	
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	5,01 m	

Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré Sans système d'intermittence
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré 1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré 150 L

### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES 9, chemin Salvetat 31770 COLOMIERS  
Tél. : 06.84.84.18.66 - N°SIREN : 533908182 - Compagnie d'assurance : Groupama d'Oc n° 40668491

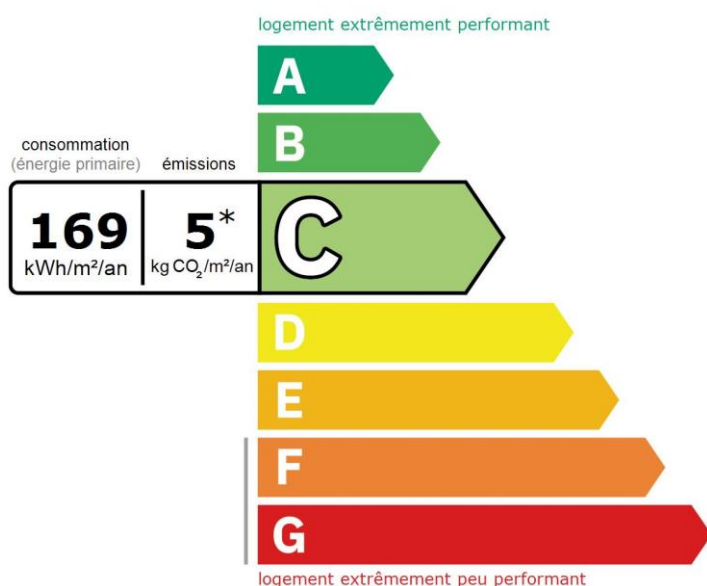
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*

Adresse : **Bel Air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Type de bien : Appartement  
Année de construction : 2013 - 2021  
Surface habitable : **64,69 m<sup>2</sup>**

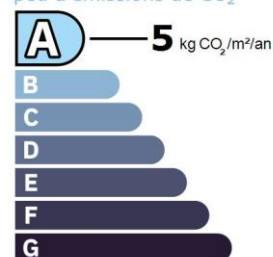
Propriétaire : Indivision BOURCEY  
Adresse : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

## Performance énergétique et climatique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 337 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 1 748 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **920 €** et **1 300 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

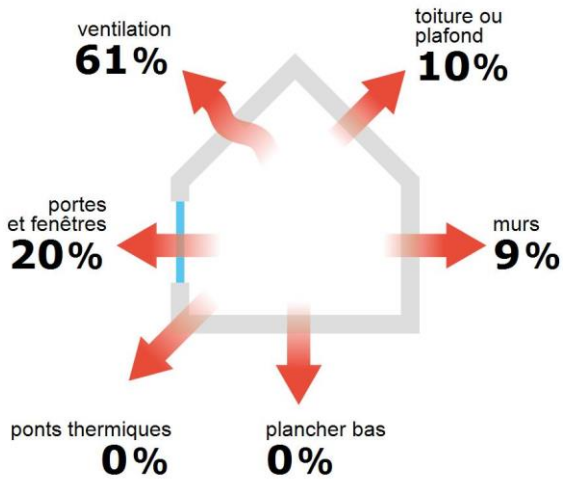
**DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**

9, chemin Salvétat  
31770 COLOMIERS  
tel : 06.84.84.18.66

Diagnostiqueur : GERIQUE Jérôme  
Email : [dps.diags@gmail.com](mailto:dps.diags@gmail.com)  
N° de certification : C2475  
Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

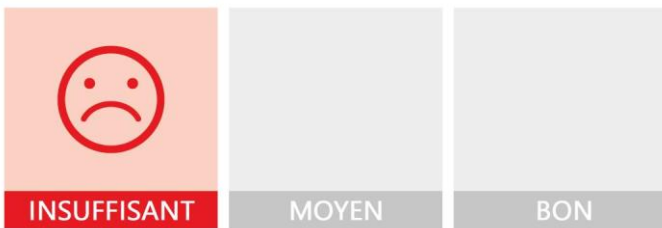


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux

















chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	4 571 (1 987 é.f.)	entre 390 € et 540 €	 41 %
 eau chaude	 Electrique	4 009 (1 743 é.f.)	entre 340 € et 470 €	 37 %
 refroidissement	 Electrique	2 091 (909 é.f.)	entre 170 € et 250 €	 19 %
 éclairage	 Electrique	294 (128 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 3 %
 auxiliaires				 0 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>10 964 kWh</b> (4 767 kWh é.f.)	entre <b>920 € et 1 300 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 107ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

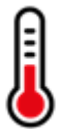
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



### Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture **soit -127€ par an**

#### Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

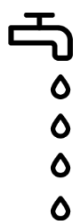


### Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -76% sur votre facture **soit -675€ par an**

#### Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



### Consommation recommandée → 107ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

43ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -116€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

#### Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.




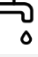



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement






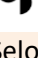
	description	isolation
 <b>Murs</b>	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006 d'épaisseur 15 cm avec isolation intérieure et répartie (10 cm) donnant sur l'extérieur	<b>très bonne</b>
 <b>Plancher bas</b>	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un local chauffé avec isolation intrinsèque ou en sous-face	<b>très bonne</b>
 <b>Toiture/plafond</b>	Plafond en plaque de plâtre donnant sur l'extérieur (Comble) avec isolation intérieure (20 cm)	<b>bonne</b>
 <b>Portes et fenêtres</b>	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois, double vitrage	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	PAC air/air installée entre 2008 et 2014 avec programmateur (système individuel)
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L
 <b>Climatisation</b>	Pompe à chaleur air/eau
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température et détection de présence

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 <b>Refroidissement</b>	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.




Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels



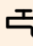
Montant estimé : 600 à 1000€

Lot	Description	Performance recommandée
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 8600 à 12900€

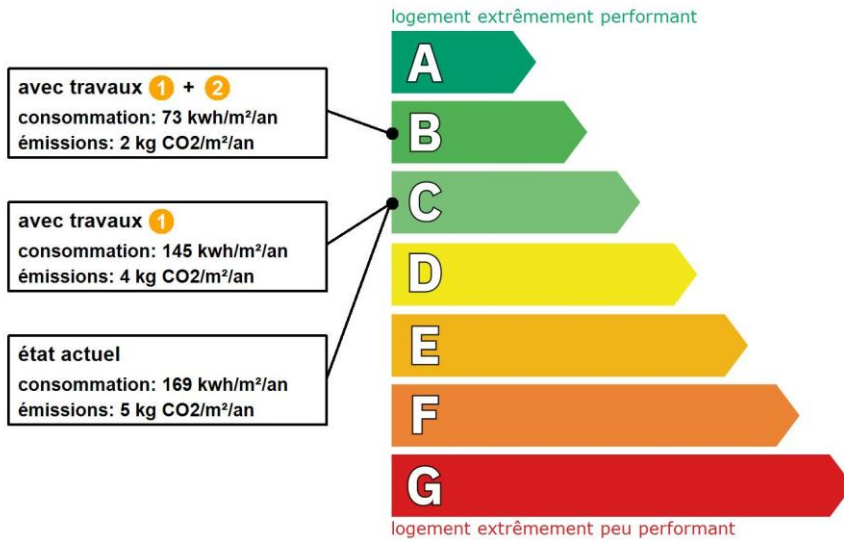
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser par la copropriété ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ , $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

## Commentaires :

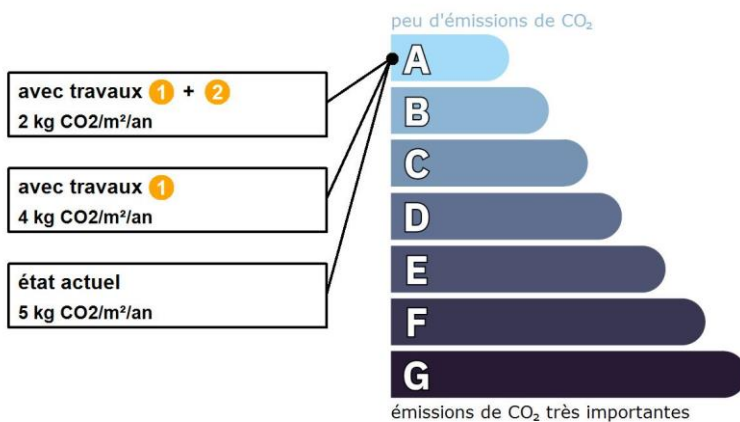
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **210934-Bourcey-appt R+1 gauche**

**Photographies des travaux**

Date de visite du bien : **23/09/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**






Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

















### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :





















































Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.



## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	31 Haute Garonne
Altitude	 Donnée en ligne	280 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	2013 - 2021
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	64,69 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

## Enveloppe
























Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	60,95 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Épaisseur isolant	 Observé / mesuré	10 cm
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	64,69 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	2013 - 2021
<b>Plafond</b>	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	64,69 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur (Comble)
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
Épaisseur isolant	 Observé / mesuré	20 cm	

<b>Fenêtre 1 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,79 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Fenêtre 2 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Épaisseur lame air		 Observé / mesuré	8 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 3 Ouest</b>		Surface de baies	 Observé / mesuré
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	>= 3 m
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 4 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,83 m <sup>2</sup>
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Épaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche

<b>Fenêtre 5 Nord</b>	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,83 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 6 Nord</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,66 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Fenêtre 7 Sud</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré
Placement		 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		 Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	8 mm
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air
Type volets		 Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
Avancée l (profondeur des masques proches)		 Observé / mesuré	>= 3 m
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Porte</b>	Surface de porte	 Observé / mesuré	1,9 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte	 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Longueur Pont Thermique	 Observé / mesuré	5,01 m
	Positionnement de la menuiserie	 Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 Observé / mesuré	Lp: 5 cm

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation  Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres

	Façades exposées	 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	 Observé / mesuré	oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air installée entre 2008 et 2014
	Surface chauffée par chaque générateur	 Observé / mesuré	64,69
	Année installation générateur	 Observé / mesuré	2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	 Observé / mesuré	PAC air/air installée entre 2008 et 2014
	Année installation émetteur	 Observé / mesuré	2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	 Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température et détection de présence
	<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis	 Observé / mesuré
Type générateur		 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
Année installation générateur		 Observé / mesuré	2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée		 Observé / mesuré	Electrique
Chaudière murale		 Observé / mesuré	non
Type de distribution		 Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
Type de production		 Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage		 Observé / mesuré	150 L
<b>Refroidissement</b>	Système	 Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur air/eau
	Surface habitable refroidie	 Observé / mesuré	64,69 m <sup>2</sup>
	Année installation équipement	 Observé / mesuré	2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	 Observé / mesuré	Electrique

#### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES 9, chemin Salvetat 31770 COLOMIERS  
Tél. : 06.84.84.18.66 - N°SIREN : 533908182 - Compagnie d'assurance : Groupama d'Oc n° 40668491



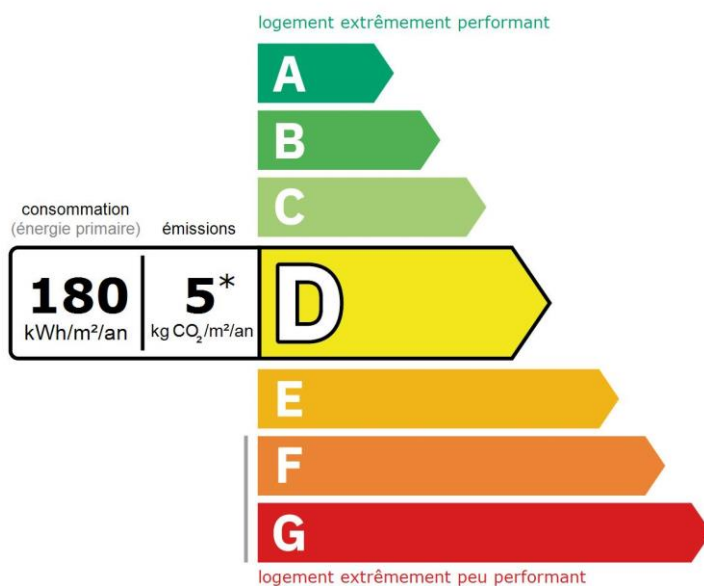
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>*

Adresse : **Bel Air**  
**31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE**

Type de bien : Appartement  
Année de construction : 2013 - 2021  
Surface habitable : **64,11 m<sup>2</sup>**

Propriétaire : Indivision BOURCEY  
Adresse : Bel Air 31530 BELLEGARDE-SAINTE-MARIE

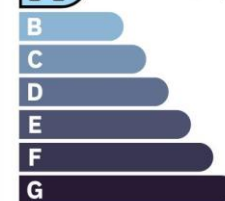
## Performance énergétique et climatique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>

**A** — 5 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.  
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 358 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 1 856 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **960 €** et **1 350 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

**DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES**

9, chemin Salvetat  
31770 COLOMIERS  
tel : 06.84.84.18.66

Diagnostiqueur : GERIQUE Jérôme

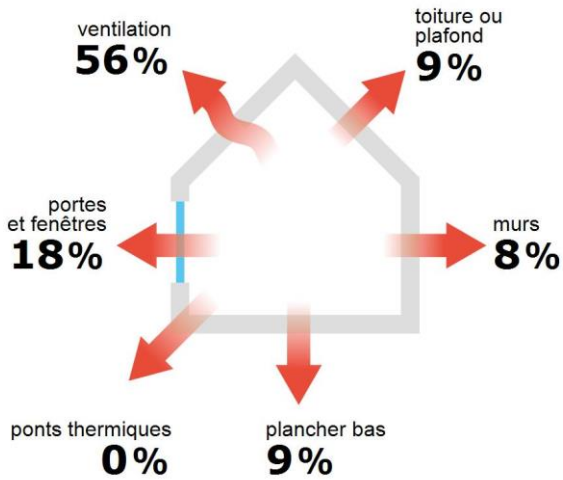
Email : [dps.diags@gmail.com](mailto:dps.diags@gmail.com)

N° de certification : C2475

Organisme de certification : LCC QUALIXPERT



### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

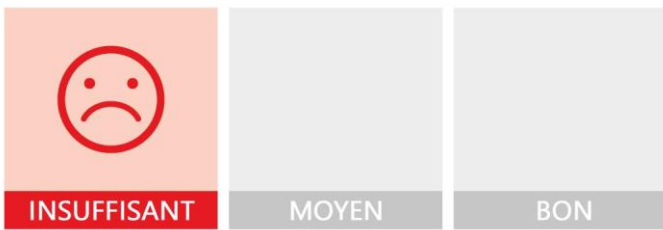


### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorent le confort d'été :



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

### Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie
















réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Electrique	5 101 (2 218 é.f.)	entre 430 € et 590 €	 43 %
 eau chaude	 Electrique	4 001 (1 739 é.f.)	entre 330 € et 460 €	 35 %
 refroidissement	 Electrique	2 199 (956 é.f.)	entre 180 € et 260 €	 19 %
 éclairage	 Electrique	291 (126 é.f.)	entre 20 € et 40 €	 3 %
 auxiliaires				0 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>11 592 kWh</b> (5 040 kWh é.f.)	entre <b>960 € et 1 350 €</b> par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 106ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

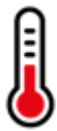
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -21% sur votre facture **soit -139€ par an**

## Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

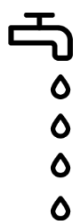


## Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -76% sur votre facture **soit -701€ par an**

## Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



## Consommation recommandée → 106ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

44ℓ consommés en moins par jour, c'est -22% sur votre facture **soit -114€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

## Astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement







	description	isolation
 <b>Murs</b>	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006 d'épaisseur 15 cm avec isolation intérieure et répartie (10 cm) donnant sur l'extérieur	<b>très bonne</b>
 <b>Plancher bas</b>	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (réalisée entre 2013 et 2021)	<b>bonne</b>
 <b>Toiture/plafond</b>	Plafond en plaque de plâtre donnant sur l'extérieur (Comble) avec isolation intérieure (20 cm)	<b>bonne</b>
 <b>Portes et fenêtres</b>	Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres battantes bois, double vitrage	<b>moyenne</b>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>Chauffage</b>	PAC air/air installée entre 2008 et 2014 avec programmateur (système individuel)
 <b>Eau chaude sanitaire</b>	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 150 L
 <b>Climatisation</b>	Pompe à chaleur air/eau
 <b>Ventilation</b>	Ventilation par ouverture des fenêtres
 <b>Pilotage</b>	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température et détection de présence

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 <b>Chauffe-eau</b>	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 <b>Eclairage</b>	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 <b>Isolation</b>	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 <b>Radiateur</b>	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 <b>Refroidissement</b>	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
 <b>Ventilation</b>	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.




Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels



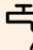
Montant estimé : 600 à 1000€

Lot	Description	Performance recommandée
 Ventilation	Installer une VMC hygroréglable type B.	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 8600 à 12900€

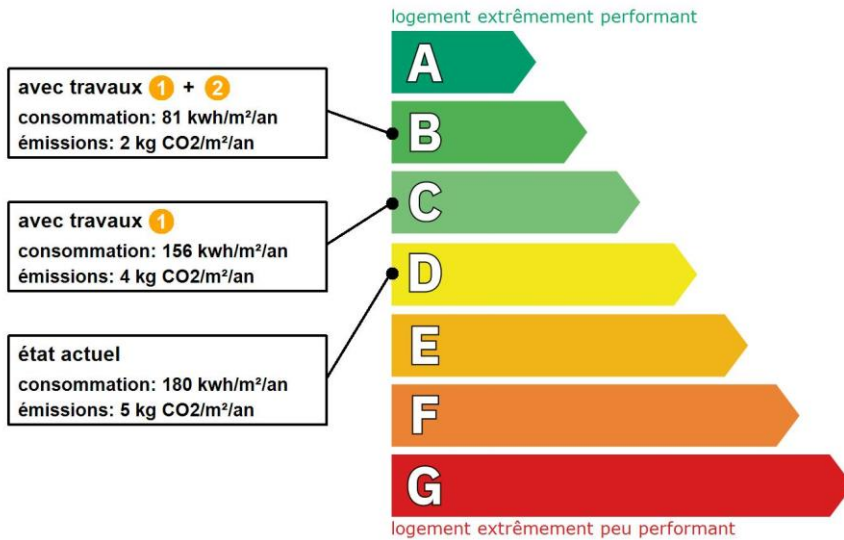
Lot	Description	Performance recommandée
 Fenêtre	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux à réaliser par la copropriété ▲ Travaux à réaliser en lien avec la copropriété ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ , $S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

## Commentaires :

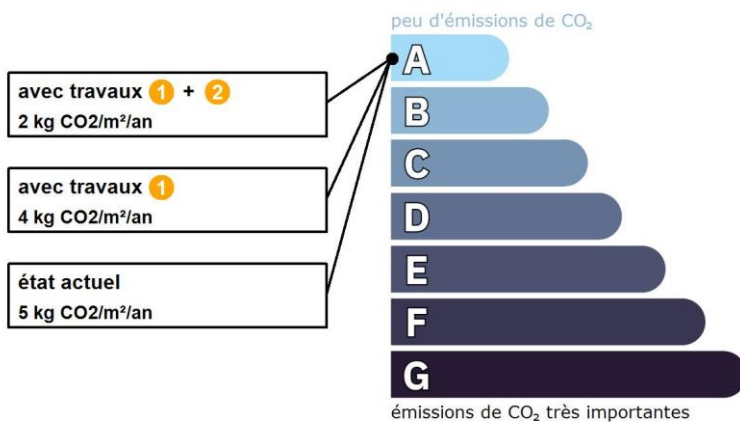
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **210934-Bourcey appt R+1 droite**

**Photographies des travaux**

Date de visite du bien : **23/09/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 000A02, Parcelle(s) n° 602, 604 et 605,**







Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**
















### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :















































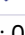

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

## Généralités




















































Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	31 Haute Garonne
Altitude	 Donnée en ligne	280 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Appartement
Année de construction	 Estimé	2013 - 2021
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	64,11 m <sup>2</sup>
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

## Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
<b>Mur Nord, Sud, Est, Ouest</b>	Surface du mur	 Observé / mesuré	60,95 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage à partir de 2006
	Épaisseur mur	 Observé / mesuré	15 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Épaisseur isolant	 Observé / mesuré	10 cm
<b>Plancher</b>	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	67,64 m <sup>2</sup>
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	68 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aiu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	85 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	oui
<b>Plafond</b>	Année isolation	 Document fourni	2013 - 2021
	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	67,64 m <sup>2</sup>

	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur (Comble)	
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond en plaque de plâtre	
	Isolation	 Observé / mesuré	oui	
	Epaisseur isolant	 Observé / mesuré	20 cm	
<b>Fenêtre 1 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,79 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	<b>Fenêtre 2 Est</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	1,67 m <sup>2</sup>
		Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 Observé / mesuré	Bois	
Type de vitrage		 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		 Observé / mesuré	8 mm	
Présence couche peu émissive		 Observé / mesuré	non	
Gaz de remplissage		 Observé / mesuré	Air	
Type volets		 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches		 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 3 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,79 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	 Observé / mesuré	Air	
	Type volets	 Observé / mesuré	Pas de protection solaire	
	Type de masques proches	 Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia	
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 Observé / mesuré	>= 3 m	
	Type de masques lointains	 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
<b>Fenêtre 4 Ouest</b>	Surface de baies	 Observé / mesuré	0,83 m <sup>2</sup>	
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois	
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	8 mm	



	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 5 Sud</b>	Surface de baies		Observé / mesuré	0,83 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	<b>Fenêtre 6 Sud</b>	Surface de baies		Observé / mesuré
Placement			Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies			Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage			Observé / mesuré	vertical
Type ouverture			Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie			Observé / mesuré	Bois
Type de vitrage			Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air			Observé / mesuré	8 mm
Présence couche peu émissive			Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage			Observé / mesuré	Air
Type volets			Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches			Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains			Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Fenêtre 7 Nord</b>		Surface de baies		Observé / mesuré
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Type volets		Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Baie en fond et flan de loggia
	Avancée l (profondeur des masques proches)		Observé / mesuré	>= 3 m
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<b>Porte</b>	Surface de porte		Observé / mesuré	1,9 m <sup>2</sup>
	Placement		Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Longueur Pont Thermique		Observé / mesuré	5,01 m
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm

## Systemes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
<b>Ventilation</b>	Type de ventilation	Observé / mesuré Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	Observé / mesuré plusieurs
	Logement Traversant	Observé / mesuré oui
<b>Chauffage</b>	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - PAC air/air installée entre 2008 et 2014
	Surface chauffée par chaque générateur	Observé / mesuré 64,11
	Année installation générateur	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	Observé / mesuré PAC air/air installée entre 2008 et 2014
	Année installation émetteur	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température et détection de présence
	<b>Eau chaude sanitaire</b>	Nombre de niveaux desservis
Type générateur		Observé / mesuré Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
Année installation générateur		Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Energie utilisée		Observé / mesuré Electrique
Chaudière murale		Observé / mesuré non
Type de distribution		Observé / mesuré production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
Type de production		Observé / mesuré accumulation
Volume de stockage		Observé / mesuré 150 L
<b>Refroidissement</b>	Système	Observé / mesuré Electrique - Pompe à chaleur air/eau
	Surface habitable refroidie	Observé / mesuré 67,64 m <sup>2</sup>
	Année installation équipement	Observé / mesuré 2013 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique

### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** DIAGNOSTICS PREVENTION SERVICES 9, chemin Salvetat 31770 COLOMIERS  
Tél. : 06.84.84.18.66 - N°SIREN : 533908182 - Compagnie d'assurance : Groupama d'Oc n° 40668491